

# Profils d'architectes

---

Volume édité par Dave Lüthi



---

Etudes de Lettres

1 ■ 2017

---

1 | 2017

## Profils d'architectes

Dave Lüthi (dir.)

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/edl/951>

DOI : [10.4000/edl.951](https://doi.org/10.4000/edl.951)

ISSN : 2296-5084

### Éditeur

Université de Lausanne

### Édition imprimée

Date de publication : 15 mars 2017

ISBN : 978-2-940331-64-2

ISSN : 0014-2026

### Référence électronique

Dave Lüthi (dir.), *Études de lettres*, 1 | 2017, « Profils d'architectes » [En ligne], mis en ligne le 15 mars 2020, consulté le 17 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/edl/951> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/edl.951>

---

Profils d'architectes

## ETUDES

### DE

#### LETTRES n° 303

Revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne  
fondée en 1926 par la Société des Etudes de Lettres

#### *Comité de rédaction*

Alain Corbellari, président  
Simone Albonico  
Danielle Chaperon  
Ute Heidmann

Martine Hennard Dutheil de la Rochère  
Dave Lüthi  
François Vallotton

#### *Rédaction*

Florence Bertholet  
Catherine Chêne  
Revue Etudes de Lettres  
Bâtiment Anthropole  
CH-1015 Lausanne  
Tél. +41 (21) 692 29 07  
Courriel: redaction.edl@unil.ch  
Site web: www.unil.ch/edl

#### *Administration*

Etudes de Lettres  
Secrétariat  
de la Faculté des lettres  
Bâtiment Anthropole  
CH-1015 Lausanne  
Tél. +41 (21) 692 29 09  
Fax. +41 (21) 692 29 05  
Courriel: Karine.Fallet@unil.ch

#### *Abonnement annuel (4 numéros)*

Plein tarif: 60 CHF  
Tarif étudiant: 45 CHF

#### *Frais de port*

Suisse: 9 CHF Allemagne: 18 CHF  
Europe: 21 CHF Autres pays: 26 CHF

#### *Prix des volumes*

Volume simple: 22 CHF (plein tarif) / 20 CHF (prix étudiant)  
Volume double: 30 CHF (plein tarif) / 26 CHF (prix étudiant)  
Les volumes de plus de dix ans sont vendus 5 CHF.  
Pour les frais de port, voir [www.unil.ch/edl](http://www.unil.ch/edl), rubrique « commander »

#### *Moyens de paiement*

Par carte de crédit: voir [www.unil.ch/edl](http://www.unil.ch/edl), rubrique « commander »  
Par virement:

CCP: Université de Lausanne 10-13575-3, avec la mention 2603010000/751  
Compte bancaire: 710.09.14, avec la mention 2603010000/751, BGV, Lausanne.  
IBAN: CH9100767001S07100914  
Code SWIFT (RIB ou BIC): BCVLCH2L

Prix de vente de ce numéro: 22 CHF

#### *Prochaine parution*

2017/2 *Du Rhin à l'Oronte: Maurice Barrès écrivain* 22 CHF

#### *Dernières parutions*

2016/4 *L'opéra en toutes lettres* 22 CHF  
2016/3 *Les voies contemporaines de l'oralité* 22 CHF  
2016/1-2 *Appel à témoins. Ecrits personnels et pratiques socioculturelles* 30 CHF

# Profils d'architectes

Volume édité par  
Dave Lüthi

***Comité éditorial et scientifique de ce numéro***

Dave Lüthi, Université de Lausanne

Nous remercions chaleureusement le recenseur anonyme pour ses expertises.

***Couverture***

Profili di Milano © Francesco Paleari, Milano

Rédaction et mise en pages: Florence Bertholet

Achévé d'imprimer en offset sur les presses des PCL Presses Centrales SA à Lausanne en mars 2017

ISBN 978-2-940331-64-2

ISSN 0014-2026

© Université de Lausanne, Revue Etudes de Lettres, Lausanne 2017.

Bâtiment Anthropole, CH-1015 Lausanne [www.unil.ch/edl](http://www.unil.ch/edl) [redaction.edl@unil.ch](mailto:redaction.edl@unil.ch)

Tous droits réservés.

Réimpression ou reproduction interdite par n'importe quel procédé, notamment par microfilm, xérographie, microfiche, microcarte, offset, etc.

Imprimé en Suisse

## TABLE DES MATIÈRES

Dave LÜTHI	
Des profils et de la profondeur	7
<i>Les architectes suisses à l'étranger</i>	
Marie-Laure CROSNIER LECONTE	
Les élèves suisses à l'École des beaux-arts de Paris (1800-1968)	15
Shahram ABADIE	
Architectes suisses à Strasbourg, évolution d'un « profil » (1870-1939)	31
<i>Revues d'architecture et promotion de la profession</i>	
Guy LAMBERT	
Les publications des sociétés d'architectes en France au XIX <sup>e</sup> siècle : construire une culture de métier, promouvoir une identité de la profession	51
Christiane WEBER	
Wege des Wissens. Technische Berufsverbände und deren Zeitschriften in den deutschen Ländern im langen 19. Jahrhundert	69
<i>Les services publics d'architecture</i>	
Tobias MÖLLMER	
Die künstlerische Kontrolle des Bauhandwerkers. Ästhetische Baupolizei im Sinne der deutschen Heimatschutzbewegung am Beispiel der Stadt Strassburg/Strasbourg	91

Nicolas LEFORT	
Les services d'architecture de l'État, des départements et des communes en Alsace et Lorraine après leur retour à la France : réorganisation et recrutement (1919-1939)	111
<i>Autour de l'architecte : l'atelier, l'association</i>	
Pauline NERFIN	
Antoine Leclerc & compagnies. Un architecte singulier au carré	133
Peter LIPTAU	
Recherchemethoden zu Biografien deutsch-französischer Protagonisten im Bauwesen Strassburgs 1871-1914	153
Adresses des auteurs	167

## DES PROFILS ET DE LA PROFONDEUR

Ce troisième volume d'*Études de Lettres* consacré à l'étude de l'architecte comme « professionnel de l'art de construire » s'intéresse à définir son profil – ou ses profils, tout dépendant de l'angle de vue envisagé. Comme un observateur le ferait d'une sculpture juchée sur un piédestal, les auteur·e·s réuni·e·s dans ce volume tournent autour de l'architecte, érigé en objet d'étude, le regardant avec des interrogations variées portant sur sa formation, son entourage social, sa liberté créatrice et les limites qu'il s'impose à lui-même par le biais des règlements qu'il a contribué à mettre sur pied pour réguler sa propre pratique. Tourner autour, c'est définir, délimiter, regarder à distance ou observer le détail, envisager l'objet dans son épaisseur, sa réalité, sa tridimensionnalité, ce qui implique qu'une partie reste toujours dans l'ombre ou, du moins, invisible, cachée. Mais il faut l'accepter : en s'intéressant au profil, on ne s'intéresse pas tant à la masse qu'à la surface et aux interactions entre l'architecte et le monde qui l'entoure. Lecture superficielle, formelle ? De loin s'en faut.

Plusieurs approches thématiques, souvent différentes d'un point de vue méthodologique, sont envisageables pour définir la profession d'architecte aux époques moderne et contemporaine. La monographie reste la plus courante, même si sa forme et sa fonction suscitent toujours questions et débats : décrire « sa vie, son œuvre » demeure un exercice périlleux en raison des sources à disposition et de la nature même de l'acte créatif, souvent partagé entre plusieurs acteurs difficiles à repérer et à identifier avec précision. Nous avons dans cette même collection tenté une telle perspective en questionnant le statut professionnel de l'architecte et son évolution, du maître maçon polyvalent sans véritable définition professionnelle à l'architecte « artiste » ou à l'agence d'architectes au début du

XX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Une autre approche, très fructueuse, a aussi été envisagée : celle de l'étude de la clientèle de l'architecte, qui a montré qu'il n'est pas toujours simple de différencier le maître d'ouvrage du maître d'œuvre à l'époque contemporaine<sup>2</sup>. Le rapport entre l'architecte et son client est apparu comme l'un des pans des relations commerciales pratiquées par le constructeur, qui peut aussi bâtir à son compte (ou celui de sociétés immobilières) sans avoir besoin de se soucier des attentes d'une clientèle de locataire de plus en plus standardisée. On a pu aussi, enfin, conjuguer plusieurs mises en perspective en travaillant à l'écriture de monographies professionnelles, traitant des points précédemment évoqués en lien avec le corpus bâti du ou des praticiens envisagés<sup>3</sup>. Il faut relever ici à quel point les technologies numériques renouvellent notre approche et nos connaissances, sans pourtant invalider les méthodes plus traditionnelles<sup>4</sup>. Ce volume de *Profils* s'inscrit dans la continuité de cet essai « synthétique », si l'on peut dire, en faisant se côtoyer des thématiques a priori éloignées, mais qui circonscrivent toutes, en fait, l'architecte « professionnalisé » ou en cours de le devenir aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

Les thématiques développées lors du colloque international organisé à l'Université de Lausanne les 25-26 septembre 2015, qui a réuni des conférencières et conférenciers de Suisse, de France et d'Allemagne, couvrent en effet des champs variés, mais essentiels à la compréhension des phénomènes et des habitus qui caractérisent le commun des constructeurs de l'époque contemporaine. Formation – ici évoquée à partir de l'exemple essentiel de l'École des beaux-arts de Paris, que 340 architectes suisses ont fréquentée –, associations professionnelles et autopromotion, contrôle réglementaire de la pratique, déplacement professionnel volontaire ou forcé (le cas de Strasbourg est emblématique à cet égard), acclimatation à une nouvelle ambiance architecturale, formation et déformation du bureau d'architecture sont autant de thèmes ici abordés pour retracer un certain quotidien des architectes ; pas celui de la création, dont témoignent les esquisses, les plans et les bâtiments eux-mêmes, mais celui de tous ces moments ne faisant pas partie directement

---

1. G. Cassina, D. Lüthi (dir.), *La profession d'architecte en Suisse romande*.

2. D. Lüthi (dir.), *Le client de l'architecte*.

3. D. Lüthi (dir.), *Trajectoires d'architectes vaudois*.

4. Nous renvoyons aussi au mémoire de maîtrise de G. Curchod, *Charles-François Bonjour (1870-1961)*, qui a montré les apports de la conjugaison des archives avec ces technologies.

du processus créatif et qui, pourtant, définissent autant que leurs œuvres les architectes comme des artistes, mais aussi des hommes d'affaires, voire parfois comme des commerçants...

En dépit d'une approche souvent microhistorique affirmée et assumée – le recours à des fonds d'archives peu exploités assurant le renouvellement des questionnements –, les objets développés ici acquièrent une valeur bien plus exemplaire par leur juxtaposition, notamment, mais aussi par l'éclairage mutuel qu'ils s'apportent les uns aux autres : l'étude de la formation expliquant les formes d'associations dans les bureaux, le phénomène sociétaire trouve écho dans la multiplication de règlements voulus souvent par de véritables lobbies, etc. Certes, ces études de cas ne sont pas généralisables : en revanche, elles soulèvent des questionnements qu'il faudra peu à peu transposer à d'autres cadres pour en valider la pertinence et susciter des études transversales.

Deux thématiques reliées à la géographie artistique, qui stimule depuis longtemps la recherche lausannoise en histoire de l'art, peuvent être mises en évidence. D'une part, le rapport de la périphérie au centre est diversement traité dans les articles de notre recueil. Le rapport de la Suisse romande à Paris, essentiel, est ausculté depuis Paris à travers la liste des centaines d'étudiants inscrits à l'École des beaux-arts ; les effets de miroir entre Paris et sa province apparaissent avec force dans l'étude des nombreuses publications des sociétés d'architectes qui fleurissent dans les centres régionaux ; enfin, la position très spécifique de Strasbourg, situé dans un *Reichsland* dépendant directement de l'empereur, est aussi interrogée. Centre régional, mais périphérie de l'Empire, la ville qui connaît un essor urbain phénoménal après son passage à l'Allemagne en 1871, assure de fait une certaine indépendance aux architectes. La comparaison de ces trois cas est tout à fait nouvelle et pertinente : il y a différents types de centres, et différentes sortes de périphéries. Elle donne en tous les cas à réfléchir sur la définition de la périphérie, qui est bien moins « en retard » et par conséquent « passive » – pour reprendre les termes développés dans un tout autre cadre par Enrico Castelnuovo et Carlo Ginzburg, mais qui demeurent opératoires, faute de mieux<sup>5</sup> – qu'il ne pourrait y paraître de prime abord. Le cas helvétique montre que si les architectes se forment pour beaucoup à Paris, il n'y a pas d'aveuglement non plus face

---

5. E. Castelnuovo, C. Ginzburg, « Domination symbolique et géographie artistique », p. 61.

à un modèle professionnel qui ne peut être importé tel quel : le pragmatisme, tant architectural que commercial, prime.

Plutôt que des périphéries, et c'est la deuxième thématique que nous aimerions signaler ici, Strasbourg et la Suisse romande apparaissent de plus en plus comme des zones frontières au statut très spécifique, « double périphérie », toujours selon Castelnovo et Ginzburg, qui « posent la question du choix à travers l'assimilation, la résistance ou la combinaison »<sup>6</sup> et dont on perçoit peu à peu l'originalité face aux centres. Un architecte lausannois ou strasbourgeois a donc peut-être plus de liberté d'action dans un contexte professionnel où les codes en vigueur dans les centres perdent une partie de leur sens, ce qu'il faut en partie compenser par une adaptation aux habitudes locales ou par la mise en place de stratégies nouvelles de placement social et professionnel, qui individualisent fortement les parcours individuels<sup>7</sup>.

Cette approche comparative a le grand avantage de mettre en évidence des caractéristiques topiques ou régionales de la profession d'architecte. Ses contours sont très mobiles selon l'endroit où est établi le constructeur. À un moment donné, un architecte peut connaître plusieurs types de carrière selon son lieu d'établissement : se pose la question du choix du lieu ; pourquoi un architecte suisse passé par Paris rentre-t-il au bercail, alors qu'il est sans doute conscient que sa carrière n'aura rien à voir avec celle de ses confrères français ? Espère-t-il pouvoir faire évoluer la situation, se contente-t-il de ce qu'il connaît déjà, se fait-il une raison – et si oui, quelle raison ? Vaut-il mieux être architecte à Strasbourg qu'à Zurich ou qu'à Stuttgart ? À Tours ou à Périgueux qu'à Paris ?

Les profils ressemblent parfois au cheminement du regard sur une carte ; les yeux s'arrêtent à un endroit précis, et le détail attire l'attention. C'est ainsi que cet ouvrage se présente : comme une succession de détails curieux qui définissent l'entier du portrait.

Dave LÜTHI  
Université de Lausanne

---

6. F. Elsig, « Migrations artistiques », p. 9.

7. Voir à ce propos D. Lüthi (dir.), *Trajectoires d'architectes vaudois*.

## BIBLIOGRAPHIE

- CASSINA, Gaëtan, LÜTHI, Dave (dir.), *La profession d'architecte en Suisse romande (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, *Études de lettres* 2009/1, Université de Lausanne, Faculté des Lettres, Lausanne, 2009.
- CASTELNUOVO, Enrico, GINZBURG, Carlo, « Domination symbolique et géographie artistique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 40 (1981), p. 51-72.
- CURCHOD, Guillaume, *Charles-François Bonjour (1870-1961) : un architecte régionaliste et son bureau lausannois à la Belle Époque*, Université de Lausanne, mémoire de maîtrise, 2016.
- ELSIG, Frédéric, « Migrations artistiques : quelques enjeux méthodologiques », *Art + Architecture en Suisse*, 58.3 (2007), p. 6-12.
- LÜTHI, Dave (dir.), *Le client de l'architecte. Du notable à la société immobilière : les mutations du maître de l'ouvrage en Suisse au XIX<sup>e</sup> siècle*, *Études de lettres* 2010/4, Université de Lausanne, Faculté des Lettres, Lausanne, 2010.
- (dir.), *Trajectoires d'architectes vaudois. Douze carrières de constructeurs des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, numéro spécial de la *Revue de généalogie vaudoise et d'histoire des familles*, 2016.



*Les architectes suisses à l'étranger*



## LES ÉLÈVES SUISSES À L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS DE PARIS 1800-1968

Trois cent quarante Suisses ont été admis à l'École des beaux-arts de Paris entre 1800 et 1968. Ils ont constitué une des populations étrangères les plus significatives de l'École, avec les Américains et les Roumains, mais avec un flux de fréquentation qui se caractérise par sa régularité, avec seulement quelques pics migratoires. De quelle région venaient-ils? Quels autres établissements d'enseignement ont-ils fréquentés, tant en Suisse qu'en France? À quelle catégorie socioprofessionnelle appartenaient-ils? Quel cursus scolaire ont-ils suivi? Quels ateliers ont-ils choisi et quelle place y ont-ils occupée, ainsi qu'au sein de l'École? Quel accueil ont-ils reçu et comment eux-mêmes ont-ils accueilli les Français, notamment dans les concours publics? Une première analyse de ce corpus tente d'apporter une amorce de réponse à toutes ces questions.

Trois cent quarante élèves suisses ont été admis en architecture à l'École des beaux-arts de Paris. Ce chiffre peut paraître modeste devant la masse des élèves français qui ont constitué un contingent de plus de 18'000 élèves sur la totalité de l'histoire de l'École, entre 1800 et 1968<sup>1</sup>. Sachant que celle-ci était d'abord destinée à former les architectes français, ce

---

1. Voir le *Dictionnaire des élèves architectes de l'École des beaux-arts (1800-1968)* que nous avons constitué et mis en ligne sur le site de l'Institut national d'histoire de l'art, plateforme agorha : <<http://www.purl.org/inha/agorha/001/7>>. Il a été constitué par la saisie des neuf registres matricules des élèves en architecture de l'École. Enrichi du dépouillement des dossiers d'élèves, et complété des données biographiques disponibles, il a permis de dresser un corpus exhaustif de tous ceux qui ont effectué une scolarité, même embryonnaire, à l'École des beaux-arts. Il constitue une liste d'autorité à double titre : il permet de séparer ceux qui ont été scolarisés ou non à l'École des beaux-arts, mais aussi, grâce à l'extrait d'acte de naissance que les aspirants devaient fournir pour s'inscrire aux examens d'admission, d'en connaître l'identité avec précision.

chiffre fait néanmoins des Suisses une des populations étrangères les plus représentatives de l'École, avec les Américains et les Roumains. Et, rapporté à la cohorte des quelque 700 Américains qui ont littéralement envahi l'École, essentiellement entre 1890 et 1910, il est notable que la Suisse, pays modeste par son étendue géographique et sa population, ait produit un contingent d'élèves seulement inférieur de moitié à celui des États-Unis d'Amérique.

Ce qui fait aussi la spécificité des Suisses, c'est qu'ils ont formé un flux migratoire continu.

Ils ont même eu au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle un pionnier en la personne du Bernois Niklaus Sprüngli (1725-1802), élève de Lorient, qui non seulement a fréquenté l'Académie royale d'architecture, mais a même été logiste au concours du Grand Prix en 1754. Seul un autre étranger, le Russe Fedor Ivanovitch Volkov, figure dans la liste des élèves de l'Académie.

Le pic de réussite à l'examen d'admission de l'École a été atteint en 1877 avec un total de 13 Suisses sur 74 élèves admis toutes nationalités confondues, dont neuf autres étrangers, ce qui constitue un succès notable.

### *Un enseignement spécifique*

Rappelons brièvement le fonctionnement de l'enseignement à l'École des beaux-arts. Celle-ci s'est toujours posée en héritière directe des Académies royales de peinture, de sculpture et d'architecture. Délivrant un enseignement qui se voulait d'excellence à seulement quelques dizaines d'élèves destinés à se mettre au service du pouvoir, l'Académie royale d'architecture cohabitait nécessairement avec l'apprentissage en agence et les cours privés, comme l'École des Arts de Jacques François Blondel (1708/9-1774), sans oublier le système de transmission traditionnel du savoir auprès d'un maître maçon ou charpentier. La suppression des académies en 1793 n'interrompt pas l'enseignement de l'architecture, porté par une poignée d'hommes regroupés autour de Julien David Leroy (1724-1803), professeur à l'Académie d'architecture depuis 1774, qui poursuit ses cours gratuitement. Deux jeunes architectes l'accompagnent dans cette entreprise. Antoine Laurent Thomas Vaudoyer (1756-1846) passe pour être le premier à créer, fin 1789, un atelier dédié à la

préparation des élèves aux concours de l'Académie royale d'architecture<sup>2</sup>, et Charles Percier (1764-1838) fait de même sitôt revenu de son pensionnat romain fin 1791.

Le rôle de l'École des beaux-arts est d'une part de dispenser un enseignement *ex cathedra*, d'autre part d'organiser un ensemble de concours qui permettent d'évaluer la progression des élèves. Le nombre d'heures d'enseignement est faible, mais celui des concours ne cesse d'augmenter, jusqu'à dépasser le nombre de 70 par an toutes catégories confondues. L'École ne coûte pas très cher à l'État, qui n'a qu'à payer quelques dizaines de fonctionnaires et à aménager et entretenir des locaux adaptés. Il est vrai qu'il n'y a aucune compensation à ces dépenses, l'enseignement y étant gratuit.

Les ateliers pallient sa faiblesse. Ils deviennent des « écoles particulières », comme le note en 1815 Joachim Le Breton, secrétaire perpétuel de la classe des beaux-arts de l'Institut<sup>3</sup>. L'atelier est une structure privée, extérieure à l'École, avec un fonctionnement autonome. Tout architecte peut ouvrir un atelier ; il y admet les élèves qui lui conviennent. Mais son succès est aussi tributaire de ses résultats dans les concours de l'École. Chaque élève doit participer financièrement au fonctionnement de l'atelier, loyer et chauffage du local, gros matériel, ainsi qu'un émolument pour le professeur. La trésorerie de l'atelier s'appelle la masse. Mais la dépense reste faible. De plus, la réforme de l'École initiée par Eugène Viollet-le-Duc en 1863, qui met fin à son système d'autogestion et la place désormais dans les conditions normales du droit public, prévoit la création d'ateliers dits « officiels » dans l'enceinte de l'École, où les patrons sont rémunérés par l'État. Les élèves n'ont plus en charge que l'achat de leur petit matériel (tés, compas, papier, encre...). Il y a trois ateliers officiels pour l'architecture.

C'est le professeur de théorie de l'architecture qui, au-delà des cours qu'il doit dispenser, a la lourde tâche de concevoir les programmes des concours donnés mensuellement à l'École. Mais c'est dans l'atelier que l'élève apprend à dessiner et composer, la base de l'enseignement de l'architecture à l'École. La prédominance de la composition d'architecture sur les connaissances techniques s'est peu à peu imposée. C'est au

---

2. B. Bergdoll, *Les Vaudoyer, une dynastie d'architectes*, p. 19 et 26.

3. J. Lebreton, *Notice des travaux de la classe des Beaux-Arts de l'Institut royal de France depuis le mois d'octobre 1814*, p. 15 sq.

point que Julien Guadet, qui, après avoir tenu un atelier à partir de 1871, devait prendre en charge en 1894 la chaire de professeur de théorie, avance en 1882 avec le plus grand sérieux qu'on peut se passer d'enseigner les matières scientifiques à l'École dans la mesure où on peut aller les acquérir ailleurs, et écrit en toute certitude :

L'atelier, qu'il soit dans l'École ou au dehors, est [...] l'instrument par excellence de l'enseignement artistique. De tout temps, la vraie école a été l'atelier<sup>4</sup>.

*Trois cent quarante élèves et plus*

Trois cent quarante élèves suisses ont été admis à l'École des beaux-arts entre 1809 et 1961. Ils ont été certainement beaucoup plus nombreux. On pouvait suivre les cours de l'École en auditeur libre, à condition d'en obtenir l'autorisation, et on pouvait aussi entrer dans un atelier sans fréquenter l'École.

Une lettre écrite à la demande de la légation suisse à Paris en 1922 donne une idée de la proportion entre élèves scolarisés et éléments extérieurs<sup>5</sup>. Sur un total de 63 Suisses recensés, 19 ont été reçus à l'examen d'admission, 26 inscrits dans les ateliers, 18 acceptés dans les galeries de moulages et les salles de cours, soit un rapport de un à trois entre élèves de l'« École proprement dite », comme on appelait l'établissement de la rue Bonaparte par rapport aux ateliers dits « extérieurs » ou « libres », et les simples auditeurs, dits aussi « aspirants ». Et encore, il est probable que les 26 élèves décomptés dans les ateliers n'étaient que ceux des trois ateliers officiels. Même si cette enquête fait le point sur la reprise des cours après la Grande Guerre, alors que l'École des beaux-arts, décimée et privée de ses forces vives comme la France entière, ne parviendra pas à retrouver le prestige qu'elle avait encore au tournant du siècle, elle donne à penser que les Suisses ont été trois fois plus nombreux à fréquenter l'École que ceux que nous avons recensés.

Pour compléter ces chiffres, il faut aussi se faire une idée de ce que pesait l'École des beaux-arts au sein du monde du bâtiment. Nous

4. J. Guadet, *L'enseignement de l'architecture*.

5. Archives nationales de France (AnF), AJ<sup>52</sup> 909 : École des Beaux-Arts, statistiques, 1876-1966.

disposons pour ce faire du comptage auquel s'est livré en 1899, à partir des annuaires professionnels, un chef d'atelier libre, Gaston Redon (1853-1921), jeune frère du peintre Odilon Redon, alors que les membres du Conseil supérieur d'enseignement de l'École révisaient les conditions d'admission<sup>6</sup>. Sur les 6672 architectes pratiquant alors en France, 1200 seulement sont passés par l'École. Alors que la profession d'architecte n'était pas protégée – l'Ordre des architectes, qui devait imposer d'être architecte diplômé par le gouvernement pour être autorisé à signer des plans, n'a été institué que le 31 décembre 1940 –, les anciens élèves de l'École des beaux-arts représentaient seulement entre un cinquième et un sixième de l'ensemble des praticiens. On peut imaginer une situation assez similaire en Suisse.

Les élèves sont majoritairement originaires de la partie francophone de la Confédération. Deux cent quarante-six viennent de la ville et du canton de Genève, du canton de Vaud et, dans une moindre mesure, de celui de Neuchâtel. Mais la Suisse germanophone n'est pas si mal représentée, avec 93 ressortissants, dont 24 venus du canton de Zurich. La seule exception notable est l'absence quasi totale de la partie italophone du pays, avec un seul élève né au Tessin, Lorenzo Lepori (1789-1853), et, beaucoup plus tard, le Lausannois Louis Brazzola (1875-1948) qui n'en est qu'originaire<sup>7</sup>.

### *Quelques pics de fréquentation*

Le graphique de la fréquentation des élèves en architecture suisses à l'École des beaux-arts laisse entrevoir quelques pics : 1846, 1857, 1862, 1876-1884, autour de 1900... Toutes ces dates ne recouvrent pas forcément des réalités économiques et politiques spécifiques, car on voit

---

6. Conseil supérieur d'enseignement de l'École des beaux-arts, procès-verbal de la séance du 24 avril 1899 (AnF, AJ<sup>52</sup> 20).

7. On y ajoutera une douzaine de natifs d'autres régions dont les noms sont d'origine italienne. Ce chapitre mériterait une étude plus approfondie. On notera seulement qu'il n'est pas toujours évident de définir l'origine exacte de chacun, d'autant que beaucoup sont issus de couples mixtes. D. Lüthi (*La construction de l'architecte*, p. 81 sq.) a remarqué qu'il y avait à La Chaux-de-Fonds une importante communauté de maçons et d'entrepreneurs originaires du Tessin et de l'Italie.

régulièrement des Suisses venir en France pour quelques années ou plus, en quête d'un marché plus porteur et formateur.

Nous nous arrêterons sur l'année des premiers succès, 1846. La Suisse connaît alors une période de crise économique et politique, qui débouche sur la guerre du Sonderbund en 1847, et la constitution fédérale de 1848 qui fonde la Suisse moderne<sup>8</sup>. Quelques architectes s'expatrient alors en France, comme Jean Baptiste Bertolini (1822-1883), venu en 1846 à Paris où il travaille notamment chez Hector Lefuel et participe au chantier du Louvre avant de s'installer à Lausanne, associé à Jules Carrard (1833-1906), élève de Lebas admis à l'École en 1857, ou Jules-Louis Verrey (1822-1896), élève de Labrouste non admis, qui exerce pendant une quinzaine d'années à Melun en Seine-et-Marne, avant de venir se fixer à Lausanne et d'y fonder en 1861 la plus ancienne agence d'architecture du canton de Vaud.

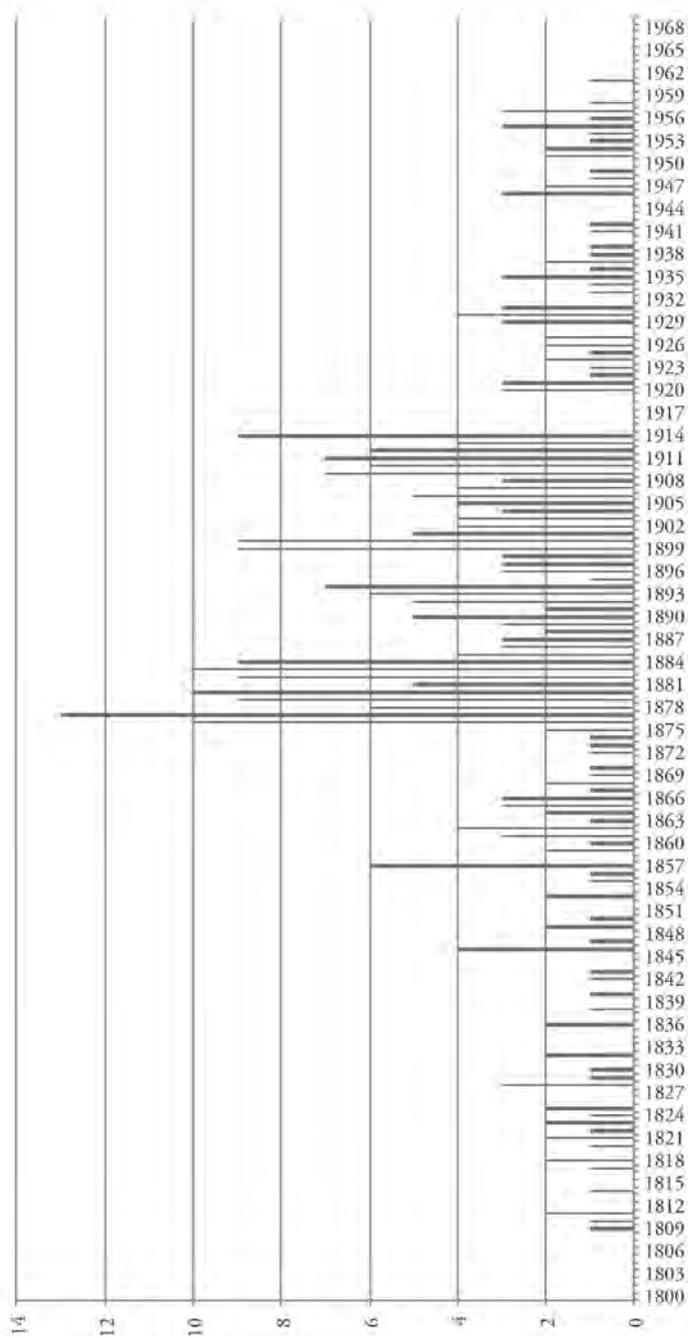
En 1846, cinq étrangers, dont quatre Suisses, David Braillard (1826-1896), Johann Carl Dähler (1823-1890), Jean Jacques Stehlin (1826-1894) et Jean Franel (1824-1885), sont admis à l'École. Le cinquième, Richard Morris Hunt (1827-1895), premier Américain de souche admis à l'École des beaux-arts, n'est pas loin d'être un Suisse!<sup>9</sup> Placé par sa mère dans une pension tenue par Alphonse Briquet (1809-1880), descendant d'une famille réformée de Châlons-sur-Marne émigrée à Genève vers 1724 pour cause de religion<sup>10</sup>, Hunt entre chez l'architecte genevois Samuel Darier (1808-1884), un ancien élève de Huyot à l'École des beaux-arts qui a ouvert son cabinet en 1837 et l'orienté comme un autre

---

8. Je remercie Dave Lüthi pour tous les repères chronologiques et les informations qu'il m'a fournis.

9. Sur ses années de formation: P. R. Baker, *Richard Morris Hunt*, p. 13-44; S. Stein, *The Architecture of Richard Morris Hunt*, p. 13-45.

10. La pension Briquet accueille 250 élèves, parmi lesquels de nombreux étrangers, Français, Anglais, une vingtaine d'Américains. Ernest Burnat (1833-1922) y sera pensionnaire en 1848, avant d'être lui aussi admis à l'École en 1855, comme élève de Guénépin. Le fils de Briquet, Émile (1835-1889), sera pour sa part diplômé de l'École Centrale des arts et manufactures à Paris en 1857, avant de diriger une fabrique d'appareils de chauffage en association avec Jules Weibel (1834-1886), diplômé de Centrale en 1856, et père de l'architecte Charles Weibel (1866-1942), élève de Gerhardt admis à l'École des beaux-arts en 1887.



340 élèves architectes suisses admis à l'École des beaux-arts de Paris

de ses jeunes collaborateurs, Jean Franel (1824-1885), vers un de ses anciens camarades à l'atelier, Hector Lefuel<sup>11</sup>.

Cette année 1846 a-t-elle constitué un phénomène isolé ou marque-t-elle une date pivot dans l'attractivité exercée par l'École de Paris sur les candidats architectes venus de Suisse? Et le rôle joué par cette pension genevoise et par Darier a-t-il été épisodique ou déterminant? Nous ne faisons que lancer quelques pistes de réflexion...

*De l'École centrale des arts et manufactures (Paris, 1829) à l'École spéciale de Lausanne (1853)*

La comparaison avec l'École Centrale des Arts et Manufactures est particulièrement instructive<sup>12</sup>.

Entre 1829, date de la fondation de l'École centrale, et 1878, 4139 élèves sont sortis diplômés, dont 891 étrangers. Parmi eux, 114 Centraliens sont nés en Suisse. Dans la mesure où un quart des élèves sort diplômé, on en conclura que l'hôtel Salé – aujourd'hui musée Picasso –, qui abritait dans le Marais l'École Centrale, a accueilli environ 400 élèves suisses. Deux font partie de la première promotion, Jean-Louis Étienne Du Pan né à Genève et Jacques Veret né à Nyon. Le maximum du contingent suisse est atteint entre 1848 et 1858, avec entre quatre et neuf élèves diplômés par an. La création d'écoles d'ingénieurs en Suisse tarira ce flux migratoire. Les Suisses qui figurent dans l'annuaire de Centrale en 1938 ne sont plus que six.

Dans la même tranche chronologique, ce sont seulement 86 élèves nés en Suisse qui sont admis à l'École des beaux-arts. S'il n'y a aucun diplômé, c'est que le diplôme n'est organisé qu'à partir de 1869, et que le premier diplômé suisse l'est en 1881.

---

11. Franel construira le Conservatoire de musique en 1856-1858 sur les plans de l'architecte français Jean Baptiste Lesueur, en collaboration avec Darier.

12. Le cas des élèves suisses de l'École polytechnique a été étudié par Paul Bissegger («Étudiants suisses à l'École Polytechnique de Paris (1798-1850)»). Mais l'embrigadement de Suisses dans les armées napoléoniennes en fait un cas spécifique. En revanche, celui de l'École Centrale reste à étudier: il n'a fait l'objet que de trois petites pages par Jean-Louis Bordes («La Suisse et l'École Centrale»). Je n'en remercie que plus Jean-François Belhoste, ancien centralien et directeur d'études à l'École Pratique des Hautes Études, de m'avoir fourni les informations qui suivent.

Précisons cependant que, contrairement à Centrale, la sélection aux beaux-arts se fait à l'entrée, et que l'examen d'admission y est très difficile, non que les épreuves soient particulièrement complexes ni le niveau des concurrents excellent, mais parce que l'offre en places d'élèves est mince au regard du nombre d'aspirants. L'écroulement ne fait que s'alourdir au fil des promotions. À la session d'avril 1878, 115 esquisses sont rendues à l'épreuve d'architecture et, à l'issue du concours, 51 concurrents sont admis. Vingt ans plus tard, à la session de printemps 1899, où un *numerus clausus* est fixé pour la première fois à 45 Français et 15 étrangers, 357 concurrents ont rendu une esquisse.

Le système de sélection entre les deux écoles n'explique pas un tel écart de fréquentation. Les Suisses sont plus attirés par le métier d'ingénieur que par celui d'architecte. Désenclaver un pays montagneux en traçant voies carrossables et ferrées nécessite des ingénieurs capables de construire à flanc de montagne des ouvrages d'art qui atteignent souvent une dimension héroïque. En même temps, le marché de l'immobilier reste longtemps amorphe, les architectes se disputent un marché limité à quelques rares propriétaires fortunés et doivent élaborer des stratégies pour approcher cette clientèle<sup>13</sup>.

### *Des origines sociales sensiblement différentes*

Cette dernière considération amène à s'interroger sur l'origine sociale des Suisses venus étudier l'architecture à Paris. Ce sont généralement des jeunes gens de bonne famille, parfois aristocratique, assez aisés pour aller étudier à l'étranger. Ils font plutôt des carrières honorables, plusieurs s'investissent en politique. Les administrations distribuent rarement des bourses, et quand elles le font, c'est tardivement, à partir des années 1890 seulement.

Leurs camarades français, plus jeunes, sortent juste de l'école ou du lycée. Ils sont majoritairement d'origine modeste, fils d'artisans, ouvriers, couturières, et même serviteurs. Le père de Jean-Louis Pascal (1837-1920), un des patrons d'atelier préférés des Suisses, était cuisinier. Rares en France sont les parents de profession libérale, plus rares encore les ascendances nobiliaires. Il n'est pas de bon ton pour un aristocrate

---

13. D. Lüthi, *La construction de l'architecte*.

de gagner sa vie en travaillant. Malgré la gratuité des études, la vie à Paris est chère pour des étudiants pauvres, mais les talents prometteurs sont subventionnés par leur ville ou leur département, et l'école de la République joue bien son rôle d'ascenseur professionnel et social.

Très vite, des familles d'architectes se forment en France sur deux, trois, quatre générations ou plus, et c'est une profession libérale respectée. Des dynasties de maîtres d'œuvre existent aussi en Suisse depuis longtemps. L'aristocratie des architectes se constitue en France avec les Prix de Rome qui ont en charge les palais de l'État et les grands bâtiments civils. Dans un contexte où l'administration est centralisée et puissante, et où le marché de l'immobilier connaît de fortes dynamiques dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle, faire de la politique n'apparaît pas en France comme une nécessité, comme elle l'est en Suisse pour se rapprocher des hommes de pouvoir qui sont aussi des commanditaires potentiels. La profession s'exprime en France beaucoup par la voix des sociétés d'architectes.

Les différences d'origine, de niveau social, de religion ont certainement suscité des chocs culturels entre camarades français et helvètes, mais ces derniers semblent avoir été peu diserts sur leurs expériences parisiennes, au contraire des Américains, dont les journaux et correspondances, collections et archives, nous permettent souvent d'en savoir beaucoup plus sur l'École des beaux-arts que de leurs camarades français qui la vivaient au quotidien.

### *Double formation?*

Les Suisses commencent souvent leurs études dans des écoles et des universités allemandes ou suisses avant de partir compléter leur éducation à Paris. On trouve des cas d'élèves de Lausanne et de Zurich, diplômés dès les années 1850, qui partent ensuite à Paris. Le processus ne se fait pratiquement jamais en sens inverse et les études antérieures à la venue à Paris sont plusieurs fois, dans la lettre produite par la légation suisse à Paris pour la demande d'inscription à l'École, qualifiées d'« études préliminaires ». Les beaux-arts semblent bien être regardés en Suisse comme un établissement d'enseignement supérieur, où on vient se perfectionner par l'acquisition des règles de composition et la maîtrise du dessin, qui restent d'un faible niveau dans les écoles d'ingénieurs.

*Diplôme DPLG, double diplôme?*

Les Suisses sont généralement mieux formés pour l'examen d'admission que les Français, qui sortent à peine de leurs études secondaires. S'ils ne semblent pas réussir mieux que les autres à passer l'admission du premier coup, onze d'entre eux sont classés premiers de leurs promotions.

En revanche, si on considère le déroulement du cursus scolaire, il apparaît que les Suisses poursuivent le plus souvent leurs études a minima, sans chercher à obtenir des résultats spectaculaires. La bibliothèque de l'École ne conserve que quelques dessins de concours d'élèves suisses<sup>14</sup>. Les cursus d'exception, sanctionnés par la Grande Médaille d'émulation qui récompense les meilleurs succès scolaires, ou le prix du meilleur diplôme, se réduisent à cinq cas.

Il y a une génération, entrée à l'École des beaux-arts entre 1876 et 1884, qui fait montre de solides qualités techniques, qui lui permettent de remporter dans la décennie 1880 quatre fois le prix Jaÿ pour le meilleur projet de construction, le concours considéré comme le plus difficile de l'École, et qui, obligatoire pour pouvoir monter en première classe, demande souvent un an de préparation : Eugène Schaltenbrand en 1881, Henri Mauerhofer, diplômé de Lausanne, en 1882, Augustin Rey-Spitzer en 1884, Maurice Vallat fils, ancien élève de l'École d'horlogerie de Neuchâtel, en 1887. Ils poursuivront leurs études jusqu'au diplôme, à l'exception de Vallat. Mais les résultats des Suisses en composition d'architecture semblent moins convaincants, indice d'une formation antérieure plus faible dans ce domaine. Au total, 139 Suisses sont allés jusqu'au diplôme. Mais ils s'y sont mis sur le tard, à partir des années 1900, quand il était devenu inimaginable de ne pas aller au bout de ses études. Et les cas de double diplôme sont rares ; nous n'en avons identifié que cinq.

---

14. Les élèves classés premiers étaient tenus de déposer leurs dessins à la bibliothèque de l'École. Cf. le catalogue en ligne des collections de l'École des beaux-arts : <<http://www.ensba.fr/ow2/catzarts/index.xsp>>. On n'y retrouve guère que les signatures d'Henri Chessex, Alfred Aubert, Eugène Schaltenbrand, Charles Schulé, Eugène Jost, Maurice Vallat et Hermann Neukomm. Les publications consacrées aux concours de l'École élargissent un peu le corpus.

*Les ateliers les plus fréquentés*

Quel atelier choisir? On a beaucoup parlé de préférences particulières des Suisses pour certains ateliers, notamment celui de Pascal. Le dénombrement des élèves admis à l'École, atelier par atelier, et la comparaison, nationalité par nationalité, révèle des choix plus diversifiés. Nous ne pouvons ici qu'évoquer les ateliers les plus importants.

L'atelier Pascal a pris la suite de celui de Charles Questel, de même que Victor Laloux a été l'assistant de Louis Jules André, avant d'être choisi par une majorité de ses élèves comme son successeur. Julien Guadet dirige un atelier officiel, avant d'être nommé professeur de théorie en 1894. L'atelier Henri Deglane et l'atelier collégial de Ginain, Blondel et Scellier de Gisors sont des ateliers libres.

La structure des ateliers est extrêmement variable, tant dans leur durée que dans leur importance numérique. Ils dépendent de leur attractivité auprès des élèves, mais à l'inverse, la présence des étrangers semble dépendre de l'intérêt que les professeurs leur accordent. Guadet se réjouit en 1882 d'avoir dans son atelier un étranger sur quatre ou cinq élèves, dont « des Suisses en grand nombre »<sup>15</sup>. Vingt ans plus tard, Laloux, dont l'atelier attire tout particulièrement les Américains, n'hésite pas à se servir de ses élèves les plus talentueux pour le valoriser, retenant pendant trois ans après son diplôme en 1901 le Californien Arthur J. Brown, Jr. (1874-1957), afin qu'il continue jusqu'à ses trente ans à récolter des récompenses, « négrifie » pour ses camarades candidats au Grand Prix, et même étudie en tête à tête avec lui les programmes supposés devoir être donnés au Concours de Rome<sup>16</sup>. Pascal pour sa part vitupère contre ces mêmes Américains qui viennent fréquenter en touristes son atelier pour six à huit mois<sup>17</sup>.

Il est difficile de faire une comparaison fine entre des ateliers dont les périodes d'activité se chevauchent mal sur le plan chronologique. En se limitant à la période 1870-1914, qui correspond aux années de plus forte fréquentation des Suisses, on constate que l'atelier André-Laloux comptait plus du double des élèves de Pascal, une même proportion

---

15. J. Guadet, *L'enseignement de l'architecture*, p. 7.

16. J. T. Tilman, *Arthur Brown Jr.*, p. 30 sq.

17. Pascal à Paul Cret, 25 octobre 1903 (Archives of the University of Pennsylvania, Paul Philippe Cret collection, carton 8, dossier 340).

d'Américains (et pourtant Pascal parlait anglais), et à peine moins de Suisses. La préférence qu'avaient les Suisses pour Pascal tenait-elle simplement au fait qu'il avait succédé à Questel, atelier où ils avaient déjà leurs habitudes? Il est certain que Questel, puis Pascal ont assez marqué les mémoires pour que les principales revues d'architecture suisses leur consacrent une notice nécrologique à leur décès<sup>18</sup>. Les qualités de grand dessinateur et pédagogue de Pascal, ainsi que sa probité et sa bonté, ont certainement eu leur part dans ces choix. Était aussi appréciée sa vaste connaissance des styles anciens, qui s'est particulièrement manifestée dans le respect qu'il a eu à la Bibliothèque nationale pour les constructions anciennes sur lesquelles il devait se greffer, contrairement à Labrousse. Mais on conviendra que ce type de qualités attire tous les élèves. On avancera que les Suisses étaient peut-être plus sensibles au contenu de l'enseignement qu'aux succès scolaires, motivation majeure des Américains pour intégrer l'atelier Laloux. Il nous manque pour affiner ces appréciations des notes plus personnelles et moins convenues que l'exercice obligé que sont les rubriques nécrologiques.

L'atelier Pascal se situait au 20, rue Mazarine, derrière l'Institut de France, à proximité de la rue Bonaparte. L'esprit de corps y était extrêmement fort, en témoigne un joli petit livre offert à Pascal en 1897 à l'occasion des vingt-cinq ans de son atelier<sup>19</sup>. Ses plus talentueux aquarellistes, parmi lesquels Frédéric de Morsier (1861-1931), ont décoré chacun une page sur laquelle sont portés les noms des élèves de l'atelier. Dix ans après sa mort, le beau profil en médaille de Pascal veillait encore sur l'atelier, alors dirigé par Duquesne, Nénot et Recoura.

### *La présence étrangère contestée*

Il faut aborder un sujet délicat, une présence étrangère jugée de plus en plus pesante. La France de Napoléon III a subi une cuisante défaite contre la Prusse en 1870. Elle ne retrouvera son honneur qu'en 1918, et la population, toute à sa rancœur, ne fait pas toujours la différence entre Allemands et Suisses alémaniques. De plus, l'armée française ayant été

---

18. Pour Pascal : Edgar Schlatter in *Bulletin technique de la Suisse romande*, 47, 26, 1921, p. 311 *sq.*, et *Schweizerische Bauzeitung*, 78, 23, 3 décembre 1921, p. 280 *sq.*

19. Bibliothèque nationale de France, Cabinet des estampes, BNFest Pd122 rés.

jugée mal préparée, une loi de 1872 rend le service militaire obligatoire. Quand l'âge limite des études est de trente ans, c'est une décision qui pèse lourd : les Français ne luttent pas à armes égales avec les étrangers, qui bénéficient de l'exemption. Venus à Paris en nombre, ceux-ci participent de plus de manière notable à l'encombrement des ateliers, qui ne peuvent accueillir les élèves de première et de seconde classe qu'en alternance.

Une brochure publiée par un journaliste vers 1886 témoigne du malaise des élèves, qui pétitionnent pour « limiter le nombre des places accordées aux Anglais, aux Américains et surtout aux Suisses allemands, dont ces ateliers regorgent »<sup>20</sup>. Ils voient les prix de fondations, rémunérés en argent, leur échapper au profit de concurrents plus mûrs et mieux préparés qu'eux. Le prix Jaÿ de construction est particulièrement pointé, qui « paraît tomber régulièrement aux mains de quelque étranger, de tel Suisse par exemple, élève-ingénieur de l'École de Zurich, venu à Paris pour ajouter à son diplôme celui d'architecte de l'École des beaux-arts de France. Toute la partie technique de la construction étant comprise dans ce qui constitue la science de l'ingénieur, ces Suisses, qui sont des hommes faits, ont un premier avantage sur les jeunes Français de seconde classe [...] ; et cette avance, jointe à cet autre avantage de l'exemption militaire, leur procure dans les années de l'École des facilités tout exceptionnelles pour obtenir ces prix tant recherchés par les jeunes gens sans fortune »<sup>21</sup>. Voilà qui montre au moins que l'École de Zurich est, en une vingtaine d'années, arrivée à maturité et s'avère une concurrente redoutable.

Les jeunes Français savent aussi qu'ils ne peuvent pas trop compter sur l'appui des anciens, qui sont installés, ni de leurs professeurs, flattés d'attirer à eux des étrangers – on l'a vu avec Guadet –, et ils constatent que les jurys font facilement preuve de mansuétude envers eux, pensant qu'ils leur feront une bonne réputation hors des frontières. Or, la Suisse a connu dans les années 1870-1880, avec la Grande dépression, un ralentissement des chantiers. Ses concitoyens viennent aussi en France pour chercher du travail, un phénomène qui semble se reproduire au tournant du siècle. Ils se font naturaliser, mais pas trop tôt, afin d'échapper à la conscription, et peuvent ainsi s'insérer plus tôt dans le marché du travail.

---

20. L. Verax, *De l'envahissement de l'École des beaux-arts par les étrangers*, p. 6.

21. *Id.*, p. 7.

Enfin, la France, fière d'attirer à elle toutes les nations du monde, est un pays ouvert, et Paris est la seule capitale européenne à avoir connu récemment un accroissement de sa population étrangère de 5 %.

Elle est pourtant en butte au protectionnisme ambiant : les Américains taxent à 33 % les importations d'œuvres d'art, les Italiens ont privé, du fait qu'il était français, Henri-Paul Nénot de l'exécution du monument à Victor Emmanuel à Rome, dont il avait été le lauréat en 1882, les Suisses font payer aux étrangers une taxe de séjour. On peut s'interroger sur le retour d'investissement pour la France d'une politique d'accueil qui se révèle plus coûteuse que rentable.

Il semble aussi que sitôt rentrés chez eux, les Suisses se soient très vite mis aux affaires et n'aient gardé de leur passé scolaire qu'un vague esprit de corps et certaines tournures d'esprit, dont témoignent quelques notices nécrologiques. L'Association des anciens élèves de l'École des Beaux-Arts de Paris, Architectes suisses ou résidant en Suisse, ne semble pas avoir eu une durée de vie bien pérenne.

Quant aux concours publics organisés en Suisse, ils étaient le plus souvent verrouillés, réservés aux ressortissants du canton ou du district où ils étaient organisés, comme en témoignent les règlements publiés dans la revue française, *Les Concours publics d'architecture*, par l'architecte Laurent Farge, entre 1895 et 1914<sup>22</sup>.

Autant la France semble avoir été une terre d'accueil pour les architectes et ingénieurs suisses, autant la Suisse semble s'être cloisonnée à l'intérieur de ses frontières...

Marie-Laure CROSNIER LECONTE  
Institut national d'histoire de l'art, Paris

---

22. Cf. M.-L. Crosnier Leconte, « Les grands concours internationaux (1895-1914) ».

## BIBLIOGRAPHIE

- BAKER, Paul R., *Richard Morris Hunt*, Cambridge, Mass., M.I.T., 1980.
- BERGDOLL, Barry, *Les Vaudoyer, une dynastie d'architectes*, catalogue d'exposition, Paris, Musée d'Orsay, 1991.
- BISSEGGER, Paul, « Étudiants suisses à l'École Polytechnique de Paris (1798-1850) », *Revue suisse d'histoire*, 39 (1989), p. 115-151.
- BORDES, Jean-Louis, « La Suisse et l'École Centrale », *Centraliens*, 568 (2006), p. 56-60 (en ligne : <<http://centrale-histoire.centraliens.net/pdfs/revues/rev568.pdf>>).
- CROSNIER LECONTE, Marie-Laure, « Les grands concours internationaux (1895-1914) : vecteurs parallèles de diffusion de l'architecture française? », in *Repenser les limites : l'architecture à travers l'espace, le temps et les disciplines*, Paris, INHA, 2005, en ligne sur <<http://inha.revues.org/454>>.
- GUADET, Julien, *L'enseignement de l'architecture. Conférence faite à la Société centrale des architectes le 24 mars 1882*, Paris, Ducher et C<sup>ie</sup>, 1882.
- LEBRETON, Joachim, *Notice des travaux de la classe des Beaux-Arts de l'Institut royal de France depuis le mois d'octobre 1814*, Paris, Firmin-Didot, 1815.
- LÜTHI, Dave, *La construction de l'architecte. Histoire d'une profession en Suisse romande 1800-1940*, Neuchâtel, Alphil, 2010.
- STEIN, Susan, *The Architecture of Richard Morris Hunt*, Chicago/London, The University of Chicago Press, 1986.
- TILMAN, Jeffrey T., *Arthur Brown Jr. : Progressive Classicist*, New York, W. W. Norton & Cy, 2006.
- VERAX, L., *De l'envahissement de l'École des beaux-arts par les étrangers, réclamations des élèves français*, Paris, Librairie des Imprimeries réunies, s.d. [1886].

## ARCHITECTES SUISSES À STRASBOURG, ÉVOLUTION D'UN « PROFIL » (1870-1939)

Strasbourg connaît un développement urbain spectaculaire au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Parmi les acteurs de ce chantier, les architectes suisses occupent la troisième place après les Alsaciens et les Allemands. À travers des analyses chronologique et socioculturelle, cet article montre que cette « immigration » s'inscrit dans la tradition de circulation des travailleurs dans l'espace rhénan, intensifiée cependant par la réalisation de l'extension de la ville (1880-1900) et l'urbanisation des faubourgs (1920-1930). L'étude de deux figures emblématiques de ces praticiens révèle ensuite que, malgré un contexte mouvementé de transition politique et disciplinaire, les Suisses s'intègrent aisément dans le milieu professionnel, établissant des échanges avec leur société d'adoption.

Au lendemain de l'annexion de Strasbourg à l'Empire allemand en 1871, une importante extension est décidée pour tripler à peu près la superficie de la ville intra muros. Après le rattachement à la France à l'issue de la Première Guerre mondiale, son enceinte est supprimée et le territoire communal unifié pour agglomérer une population qui, depuis l'Annexion, a presque doublé<sup>1</sup>. C'est dire qu'un demi-siècle durant (1880-1930), Strasbourg a été un immense chantier d'architecture et d'urbanisme, sur lequel sont intervenus plus de 1500 professionnels, architectes et entrepreneurs<sup>2</sup>. Le besoin en cadres qualifiés pour concevoir les projets et mener à bien les travaux n'a pu être assouvi que par des vagues successives d'immigration de praticiens depuis les autres villes

---

1. OMSS, *Compte rendu de l'administration de la ville de Strasbourg 1919-1935*, p. 178 et 200.

2. Cf. S. Hosseinabadi, « Un dictionnaire des architectes et des entrepreneurs de Strasbourg (1824-1942) ».

d'Allemagne et de France, voire d'autres pays d'Europe. Parmi ces derniers, la Suisse occupe la place d'honneur. Petite minorité par rapport aux Alsaciens et aux *Altdeutschen* – les Allemands originaires d'autres *Länder* qu'*Elsass-Lothringen* –, les architectes suisses ont été, néanmoins, plus nombreux et plus actifs à Strasbourg que les « Français de l'intérieur ». Cet article s'appuie sur la base de données biographiques constituée dans le cadre du programme franco-allemand Metacult<sup>3</sup> pour offrir, d'abord, une typologie de ces praticiens d'origine helvétique à partir des critères socioculturels tels que les liens familiaux et corporatifs, le contexte et la durée d'activité à Strasbourg. Puis, à travers l'étude de deux cas précis, il examine l'intégration de ces architectes dans le milieu professionnel strasbourgeois.

### 1. *Le milieu des professionnels d'architecture*

La profession d'architecte émerge et s'affirme progressivement au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, en France par la revendication d'un statut libéral et artistique, essentiellement en opposition à celui d'entrepreneur<sup>4</sup>, en Allemagne par une hiérarchisation des études nécessaires pour accéder aux différents postes dans les administrations locales et impériales<sup>5</sup>. Cependant, jusque dans l'entre-deux-guerres, le titre n'étant légalement protégé presque nulle part en Europe<sup>6</sup>, les frontières entre les architectes et les autres praticiens restent floues et poreuses. Ainsi, avant l'annexion à l'empire allemand, la capitale alsacienne compte une cinquantaine de praticiens dont une quinzaine se revendiquent « architecte »<sup>7</sup>. Les conflits franco-prussiens de 1870 n'entraînent aucune baisse significative dans

---

3. MÉTissage – Architecture – CULTure. Transferts culturels dans l'architecture et l'urbanisme de Strasbourg, 1830-1940 ; projet cofinancé par l'Agence nationale de la recherche et la *Deutsche Forschungsgemeinschaft*, pour plus d'information voir <<http://ea3400.unistra.fr/travaux-de-larche/contrats-de-recherche/metacult-metissages-architecture-culture/>>.

4. F. Loyer, A. Picon, « L'architecte au XIX<sup>e</sup> siècle », p. 153.

5. Voir G. Grüner, *Die Entwicklung der höheren technischen Fachschulen im deutschen Sprachgebiet*, p. 25 et 84.

6. Cf. J.-F. Hoeben, « La protection du titre et de la profession d'architecte » ; en France, cela n'arrivera qu'avec la loi du 31 décembre 1940 créant l'ordre des architectes.

7. D. Kieffer (éd.), *Manuel des adresses du commerce, de l'industrie, des professions et des administrations du Bas-Rhin*, p. 451-453.

l'effectif du corps professionnel, ce qui voudrait dire, eu égard au départ des Alsaciens optant pour la France<sup>8</sup>, que le vide est immédiatement comblé par les immigrants « allemands de souche » et/ou d'autres origines. Durant les trois décennies qui suivent le démarrage de l'extension de la ville (1884-1914), le nombre des architectes et des entrepreneurs connaît une hausse constante et spectaculaire pour atteindre et puis se stabiliser respectivement autour de 150 et 110 (fig. 1). Cette tendance ne change guère après le rattachement de l'Alsace à la France malgré « l'épuration » de la population<sup>9</sup>, révélant encore une fois l'importance de l'apport de l'immigration au corps professionnel strasbourgeois. Cela dit, il faut également préciser que tous les praticiens attirés par cet Eldorado ne connaissent pas la fortune ; de plus de mille architectes et entrepreneurs que recensent les annuaires entre 1870 et 1940, seule la moitié figure plus de trois années d'affilée dans ces publications, ce qui s'explique, entre autres, par le départ relativement rapide d'une partie des nouveaux arrivants. Parmi les 500 professionnels dont on a la preuve d'une présence plus ou moins durable à Strasbourg grâce aux annuaires, moins de 200 sont natifs de la capitale alsacienne, environ 130 viennent des autres villes d'Alsace-Lorraine et 140 des autres états de l'Empire. Ces *Altdeutschen* sont majoritairement originaires des régions de Bade-Wurtemberg, de Rhénanie-Palatinat et de Westphalie (97 sur les 140). Cela révèle l'importance des mobilités dans l'espace rhénan, certes intensifiées par l'intégration de l'Alsace dans le territoire du Reich, mais s'appuyant néanmoins sur des racines historiques lointaines<sup>10</sup>. De la « France de l'intérieur », en revanche, à peine une douzaine d'architectes viennent s'installer à Strasbourg pendant le siècle qui précède la Seconde Guerre mondiale, dont la moitié en provenance de la région parisienne. Le Rhin paraît ainsi plus facile à franchir que la barrière linguistique ! C'est probablement pour cette même raison que les Suisses, au nombre de 14, occupent la première place parmi les « étrangers », loin devant les cinq Italiens, les trois Roumains et la quinzaine d'autres immigrants

---

8. Cf. A. Wahl, *L'option et l'émigration des Alsaciens-Lorrains (1871-1872)*.

9. Pour constater l'importance des expulsions dans le milieu des architectes, voir F. Uberfill, *La société strasbourgeoise entre France et Allemagne (1871-1924)*, p. 265-288.

10. F. Uberfill, *La société strasbourgeoise entre France et Allemagne (1871-1924)*, p. 79 et suivantes.

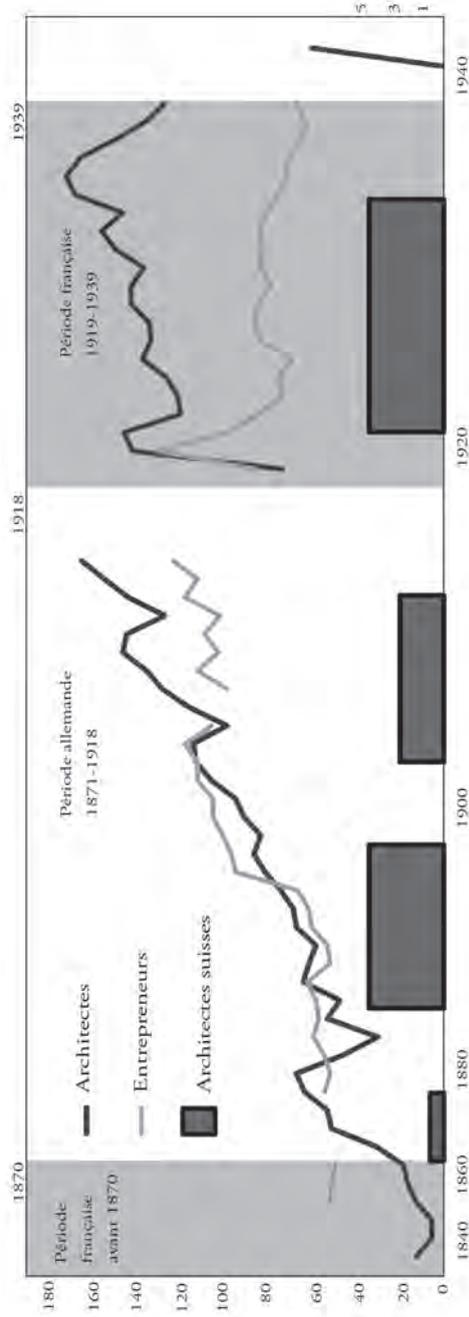


Fig. 1 — Évolution du nombre des architectes, des entrepreneurs et des architectes suisses à Strasbourg (1824-1942).

originaires de pays différents<sup>11</sup>. Une quinzaine de Suisses au milieu des 500 professionnels, sur une période de 70 ans, pourrait paraître insignifiante ; or, relativement aux autres étrangers, ils représentent la minorité quantitativement la plus importante et, comme nous le verrons, leur contribution à l'architecture strasbourgeoise est loin d'être négligeable.

## 2. Immigration des architectes suisses

De prime abord, l'immigration suisse en Alsace paraît plus importante avant la Grande Guerre, autrement dit pendant la période allemande, avec 9 immigrants contre 5 durant l'ère française (fig. 1), mais reportée à la durée respective des deux périodes (50 ans contre 20), la répartition s'avère presque égale. Cela révèle qu'à priori, le changement de souveraineté en Alsace n'entrave ni n'encourage la venue des praticiens suisses à Strasbourg. Cette relative indépendance des circonstances politiques est corroborée par le constat qu'après le retour de l'Alsace à la France, les Suisses arrivés à Strasbourg pendant la période allemande ne quittent pas – et ne sont pas non plus expulsés de – leur ville d'adoption, continuant leur activité au-delà des années 1930 et jusqu'au départ à la retraite (fig. 2). Cela ne veut pas dire, pour autant, qu'il s'agit d'un « flux migratoire » régulier sur l'ensemble de la période. On distingue notamment deux « vagues » d'arrivées de professionnels suisses à Strasbourg. La première couvre les années 1890 qui correspondent, en fait, à la mise en œuvre du plan d'extension de la nouvelle ville allemande. Les chantiers de la *Neustadt*, à la fois le nouveau quartier bourgeois et la vitrine souhaitée par les autorités allemandes du développement de Strasbourg depuis son intégration dans l'empire<sup>12</sup>, dépassent les capacités des praticiens locaux, créant un effet d'appel qui retentit même au-delà des frontières du Reich. C'est en réponse à cette demande que le jeune architecte suisse Albert Nadler prend, en 1889, le chemin de la capitale alsacienne, suivi trois ans plus tard, par l'entrepreneur Carl Nadler, vraisemblablement son frère cadet. La seconde « vague », déferlant à une vingtaine d'années d'écart, est provoquée par des circonstances

---

11. Entre autres Autriche, Belgique, Luxembourg, Tchécoslovaquie, Pologne, Serbie, Espagne, Suède et Danemark, Russie, États-Unis, Mexique et Algérie.

12. Cf. K. Nohlen, *Construire une capitale*.

	Prénom et Nom	Date de naissance	Date de décès	Lieu de naissance	Âge d'arrivée à Strasbourg	Arrive de	Actif à Strasbourg	Durée d'activité
1	Friedrich Jaggi	1845	1917	Berne	33	Arwangen	1878-1917	39
2	Albert Nadler	1863	?	Frauenfeld	26	Zurich	1889-1938	49
3	Carl Nadler	1870	1938	Frauenfeld	22	Zurich	1892-1938	46
4	Emile Rauschert	1862	?	Berne	31	Francfort	1893-1914	21
5	Edouard Ess	1869	1938	Bâle	28	Bischheim	1897-1931	34
6	Wilhelm Vollmar	1877	?	Bâle	24	Berlin	1901-1921	20
7	Ernest Weth	1879	?	Bâle	27	Bâle	1906-1938	32
8	Albert Kroepfli	1884	?	Bâle	28	Bâle	1912-1931	19
9	Alfred Erdmann	1892	?	Bâle	22	Bâle	1914-1927	13
10	Edmond Bovet	1874	1949	Neuchâtel	47	Neuchâtel	1921-1932	11
11	Auguste Pérua	1880	?	Winterthur	40	Zurich	1920-1935	15
12	Eugène Brast	1884	(apr. 1953)	Zurich	39	Colmar	1923-1939	16
13	Auguste Eigenmann	1882	?	Berne	42	Kehl	1924-1931	7
14	Edmond Picard	1893	?	Bienne	31	Zurich	1924-1939	15

Fig. 2 — Tableau récapitulatif des informations biographiques des architectes suisses immigrant à Strasbourg (1878-1924). En grisé, architectes immigrés à Strasbourg lors de la période allemande.

comparables. Le démantèlement de l'enceinte après la Grande Guerre et l'urbanisation accélérée des faubourgs, accentuée par le développement du port autonome du Rhin, la pénurie du logement et le départ ou l'expulsion de nombreux professionnels d'origine allemande, offrent de nouveau une perspective de prospérité à Strasbourg aux architectes candidats à l'expatriation, parmi lesquels comptent les Suisses Eugène Brast et Edmond Picard. Ces deux « vagues » représentent néanmoins des différences notables. D'une part, dans les années 1890, et plus généralement pendant toute la période allemande, les immigrants sont des jeunes de moins de 30 ans qui s'installent durablement, voire définitivement à Strasbourg, tandis qu'au début des années 1920, on a affaire à des quadragénaires qui, excepté Brast et Picard, quittent l'Alsace bien avant que la Seconde Guerre n'éclate, au moment où la crise économique commence à sévir. D'autre part, sous le *Reichsland*, on rencontre aussi bien des architectes que des entrepreneurs ; après la guerre, seuls les architectes s'expatrient en Alsace. L'absence d'entrepreneurs parmi les immigrants suisses remonte cependant aux années 1900 ; peut-être en raison de la concurrence impétueuse des entreprises locales qui avaient beaucoup prospéré sur les chantiers de la *Neustadt*. Par ailleurs, l'intervalle entre les deux « vagues », sous la souveraineté allemande, est marqué par une immigration exclusivement en provenance de la ville de Bâle. Ce phénomène révélerait-il la saturation du marché strasbourgeois qui, désormais, n'attirait plus les professionnels d'aussi loin que les confins de l'Europe rhénane, de Zurich et de Berne ? L'évolution de l'effectif des praticiens semble appuyer cette hypothèse : le nombre des entrepreneurs reste presque stable dans les années 1900, après deux décennies de croissance, il connaît même une légère baisse en 1904, tout comme celui des architectes. Repartant immédiatement à la hausse, ce dernier enregistre encore de nouvelles chutes au début des années 1910 (revoir fig. 1), ce qui évoque un contexte de travail moins florissant, malgré le lancement d'un nouveau grand chantier à compter de 1907, « la Grande percée », ou l'ouverture d'une nouvelle voie à travers la vieille ville<sup>13</sup>. La difficulté de se faire une place dans le milieu professionnel strasbourgeois dans les années 1900 se reflète également dans les séjours nettement moins longs des immigrants de cette période par rapport à leurs prédécesseurs ;

---

13. Voir M. Darin, « La Grande percée ».

arrivés plus jeunes que leurs aînés, ils repartent généralement au cours des années 1920.

### *3. Analyse socioculturelle des immigrants*

En plus du contexte d'accueil, les origines, les liens matrimoniaux et l'appartenance confessionnelle des architectes ont pu jouer un rôle dans leur établissement plus ou moins durable à Strasbourg. Concernant l'origine des immigrants, le constat est vite fait : à une seule exception près, ils sont tous natifs de la Suisse alémanique, un tiers venant de Bâle, un tiers de Berne et de Bienne, les autres de Zurich et de Frauenfeld<sup>14</sup>. Parmi les cinq Bâlois, qui arrivent à Strasbourg âgés entre 22 et 28 ans, trois épousent une Strasbourgeoise ou une Alsacienne. Or, le mariage n'aboutit pas toujours à une installation définitive dans la patrie de la mariée : alors que l'entrepreneur Wilhelm Vollmar, épousant Émilie Hertzog en 1908, quitte l'Alsace au déclenchement de la Grande Guerre, l'architecte Édouard Ess marié en 1897 à Eugénie Hermann également strasbourgeoise, est naturalisé (allemand) en 1907 et demeure jusqu'à la fin de ses jours dans la capitale alsacienne, ou encore l'architecte Ernst Weth, installé à Strasbourg dès 1906, va chercher son âme sœur dans le pays natal, à la fin des années 1920, mais l'emmènera vivre à Strasbourg jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Les architectes originaires d'autres cantons, en revanche, n'ont qu'exceptionnellement épousé une autochtone. Arrivés à un âge plus avancé, ils sont généralement mariés à des Suissesses. Les unions bâlo-strasbourgeoises sont donc facilitées par la proximité géographique et culturelle, et les liens matrimoniaux ne semblent guère avoir servi de moyen d'intégration dans le milieu professionnel. Carl Nadler fait, à cet égard, figure d'exception. Épousant Mélanie Menges, la fille de son patron, il finit par exploiter, à son propre nom, l'entreprise des travaux publics de son beau-père. Quant aux autres, Emil Rauschert, natif de Berne, épouse une Allemande lors

---

14. Sauf mention du contraire, toutes les informations biographiques proviennent du fichier domiciliaire (registre des adresses des foyers habitant à Strasbourg, établi par la Police depuis 1871), conservé aux Archives de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg (AVES) sous les cotes 601MW (pour la période 1870-1900), 602MW (1900-1920) et 603MW (1920-1940).

de son séjour à Francfort avant d'arriver en Alsace ; Eugène Brast, originaire de Zurich, se marie avec une Polonaise rencontrée vraisemblablement à Bâle, dans l'un de ses allers-retours entre cette ville et Strasbourg, et Edmond Picard demande la main d'une Alsacienne juive, Andrée Dreyfus, à Marmoutier, sans doute principalement par affinité confessionnelle. À propos de la religion, il est aussi intéressant de noter que la majorité des immigrants suisses sont d'obédience catholique (8 sur 14) et que tous les protestants ont pris le chemin de Strasbourg à l'époque allemande. L'« intrus » est l'architecte Edmond Bovet, d'ailleurs l'unique représentant de la Suisse romande, originaire de Neuchâtel, et le seul à avoir fait ses études à l'École des beaux-arts de Paris, dont il sort diplômé en 1904<sup>15</sup>. Bovet épouse une Française de Montbéliard et vient, en 1921, s'installer à Strasbourg pour une dizaine d'années avant de remonter s'établir définitivement à Paris à compter de 1932, accomplissant ainsi un parcours cohérent de « francophile ».

Le lieu de résidence est un autre critère qui permet d'examiner la place des architectes suisses dans la société strasbourgeoise. Tant à l'époque allemande que française, la moitié des architectes suisses s'installent dans la *Neustadt*, ou les nouveaux quartiers réputés « allemands », car construits sous le *Reichsland* et habités par les hauts fonctionnaires de l'Empire avant la Grande Guerre<sup>16</sup>. Outre l'origine et la fortune des habitants, la proximité des chantiers, la qualité et la variété de l'offre de logement dans ce secteur en cours d'urbanisation sont autant de motifs pour attirer les nouveaux arrivants. D'un autre côté, force est de constater que les faubourgs de Strasbourg, en particulier le *Neudorf*, également en plein développement à partir des années 1900, mais essentiellement peuplé de familles ouvrières contrairement à la *Neustadt*<sup>17</sup>, n'accueille qu'un seul entrepreneur suisse. Le centre ancien de la ville, l'actuelle « ellipse insulaire », quartier de la petite bourgeoisie et des Alsaciens de souche, est choisi, malgré sa grande densité, par un tiers des architectes suisses, notamment par Friedrich Jaggi, le « doyen », installé et actif à Strasbourg dès 1878 et jusqu'à son décès, quarante ans plus tard. Enfin, sans doute est-ce par hasard que deux des praticiens helvétiques, Carl

---

15. Voir INHA, *Dictionnaire des architectes élèves de l'École des beaux-arts (1800-1968)*.

16. Cf. M. Pottecher, « Le chantier de la Neustadt », p. 63.

17. C. Kunze, É. Wassenberg, « La démographie au Neudorf », p. 13 et 15.

Nadler et Eugène Brast, s'établissent, à 20 ans d'écart, au sein du quartier dit « suisse » en raison de ses nombreuses rues portant le nom des villes de la Confédération : Zurich, Lucerne, Berne, Soleure, Genève, Lausanne, etc. Cette analyse montre que les architectes suisses élisent domicile majoritairement dans les secteurs en cours d'urbanisation destinés le plus souvent à des classes moyennes voire favorisées. C'est parmi ces dernières qu'ils cherchent leur clientèle, comme nous allons le voir à travers les deux études de cas suivantes.

4. *Albert Nadler, « un architecte "alsacien" doué » et Eugène Brast, architecte du quartier suisse*

L'évolution du profil des architectes suisses à Strasbourg peut s'illustrer par la comparaison de deux figures : Albert Nadler et Eugène Brast, le premier ayant œuvré pendant la période allemande, le deuxième durant l'entre-deux-guerres dans une Alsace redevenue française. Albert Nadler est né le 31 décembre 1863 à Frauenfeld dans le canton de Thurgovie. Fils d'un pharmacien, il s'engage dans des études supérieures loin de chez lui, à la *Kaiserliche Technische Schule* de Stuttgart, l'un des établissements allemands qui montent alors en puissance. Complétant ensuite sa formation par un stage d'un an à Budapest, il rentre en Suisse, épouse Émilie Döpfner, originaire de Lucerne, avant de quitter Zurich pour Strasbourg en octobre 1889. Dès son arrivée, il est employé par son confrère et compatriote bernois Frédéric Louis de Rutté (1829-1903)<sup>18</sup>, alors très actif en Alsace, ayant réalisé peu auparavant la villa du brasseur Schneider à Koenigshoffen. Sous la direction de Rutté, Nadler aménage la grande salle du débit de boisson du même industriel dans le style Renaissance<sup>19</sup>. Ce premier contact avec la bourgeoisie locale lui apporte, progressivement, de nombreuses commandes : en 1896, un immeuble pour le pharmacien Schlesinger dans la proximité de la prestigieuse place impériale récemment achevée, puis en 1899, une série de trois villas extra-muros pour Gruber & Cie, figure influente et précurseur de l'industrialisation de la brasserie strasbourgeoise<sup>20</sup>, ainsi qu'une maison également hors

18. Cf. R. Oberlé, in *NDBA*, vol. 32, p. 3327 sq.

19. AIVEL, *Strassburg und seine Bauten*, p. 548.

20. Voir R. Lutz, in *NDBA*, vol. 14, p. 1301.

les murs pour le comptable et le poète dialectal amoureux de l'Alsace, mais d'origine allemande, Johann Carl Knapp<sup>21</sup>. En raison des restrictions imposées aux constructions dans les zones de servitudes militaires, ces villas ne pouvaient être réalisées qu'en matériaux légers, donc essentiellement en bois<sup>22</sup>, ce qui a conforté le choix d'un style régionaliste marqué par des colombages aux étages supérieurs et dans les oriels, par ailleurs, conforme aux sensibilités des commanditaires. Bientôt l'architecte suisse excelle dans l'art de composer des bâtiments pittoresques, de style « Renaissance allemande », voire « alsacien ». En 1901, il construit pour l'entrepreneur Otto Gunderloch une imposante villa dans le même style, en plein cœur de la *Neustadt*. Son acculturation et l'aura de ses œuvres régionalistes sont alors telles que lorsqu'un professeur d'histoire, allemand de souche, Heinrich Meinecke<sup>23</sup> est affecté à Strasbourg et décide, séduit par le discours du *Heimatschutz*<sup>24</sup>, de se construire une maison à l'alsacienne, c'est à Albert Nadler qu'il fait appel :

Nous trouvâmes un architecte alsacien doué qui conçut d'abord pour notre petite maison [...] une façade d'un baroque typiquement strasbourgeois. Mais nous avons envie de l'un de ces oriels gothiques charmants que nous avons vus en ville. C'était symbolique de cette ambivalence des Alsaciens que notre architecte Nadler ait été aussitôt capable de changer...<sup>25</sup>

En réalité, le succès de l'architecte ne repose pas uniquement sur la méprise des commanditaires quant à son origine, pas plus que sur son esthétique pittoresque, ni même sa maîtrise d'un vocabulaire régionaliste, mais davantage sur son habileté à s'adapter ingénieusement au goût du maître d'ouvrage fût-il du néo-Louis XIII, du néobaroque, du néo-Renaissance ou du *Heimatstil*. C'est probablement en raison de cette même capacité qu'il est choisi, en 1903, par la Société coopérative de logements populaires pour édifier le pendant de la Cité Spach, un groupe de logements sociaux construit, dix ans auparavant, par l'architecte

21. R. Matzen, in *NDBA*, vol. 21, p. 2019.

22. À ce sujet voir H. Antoni, « Servitudes militaires et développement urbain », p. 25 *sq.*

23. Voir F.-J. Fuchs, in *NDBA*, vol. 26, p. 2586 *sq.*

24. Sur ce mouvement dont les idées sont diffusées entre autre par Paul Schultze Naumburg, voir W. Voigt, « Régionalisme et Heimatschutz en Alsace ».

25. Cité dans A.-M. Châtelet, « Le programme ANR-DFG Metacult », p. 172 *sq.*

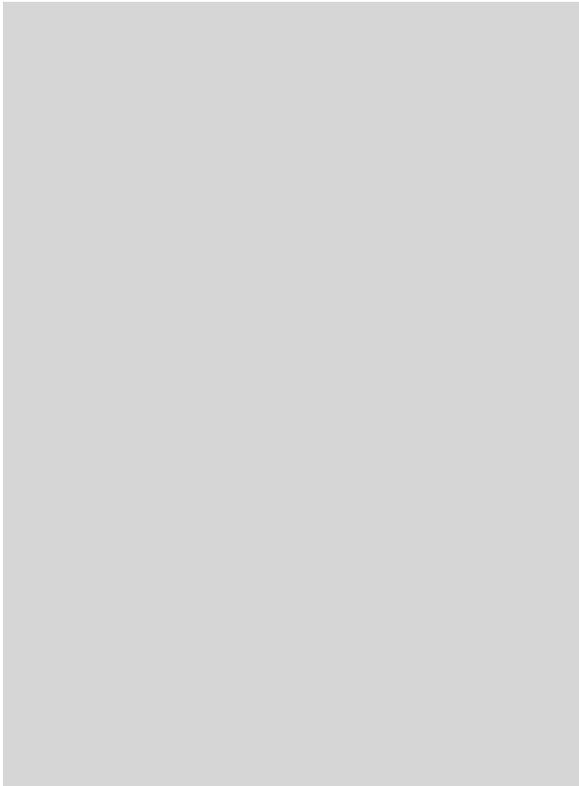


Fig. 3 — Face à face de la Cité Spach construite par l'architecte municipal J. K. Ott en 1899 (à droite) et son pendant réalisé par Albert Nadler en 1903 (à gauche).

municipal Johann Karl Ott<sup>26</sup>. Alors qu'il vient d'achever un ensemble comparable, le *Katholischer Bahnhof*, dans un style plus épuré, Nadler n'hésite pas à reprendre les plans de son prédécesseur pour réaliser un ensemble symétrique et cohérent (fig. 3). Outre la variété de ses clients et la diversité stylistique et typologique de son œuvre, le caractère conciliant de cet architecte suisse transparait dans sa notice nécrologique faisant son éloge pour avoir présidé « pendant de longues années l'association des architectes de notre région »<sup>27</sup>, autrement dit de sa région d'adoption.

---

26. Cf. M. Pottecher, « Une cité dans la Neustadt », p. 14.

27. *Dernières nouvelles d'Alsace*, 10 novembre 1952.

À Albert Nadler, figure emblématique des Suisses de la période allemande, fait pendant Eugène Brast dans l'ère française. Né le 4 mars 1884 à Baden dans le canton d'Argovie, au sein d'une famille catholique, il débarque à Strasbourg en 1923, arrivant de Colmar. Comme pour la plupart de ses confrères immigrants à Strasbourg, nous ne connaissons pas de source sûre son lieu de formation, mais vu la proximité de sa ville natale de Zurich, peut-être a-t-il fréquenté l'École polytechnique fédérale. Son séjour à Strasbourg, les deux premières années, est entrecoupé par des voyages à Mulhouse, à Bâle et même dans sa patrie, probablement signe d'hésitation à s'établir dans la capitale alsacienne. C'est après son mariage en 1925, avec Martha Branislav Uminski, et son premier projet strasbourgeois, l'agrandissement d'une maison existante, l'année suivante, qu'il s'installe dans le Quartier suisse de Strasbourg pour se faire connaître comme un spécialiste de petits immeubles collectifs, puis de grands immeubles de rapport. La première phase de sa carrière se caractérise par des villas à appartements construits en 1928 et 1929, notamment sur l'avenue Jean-Jaurès à *Neudorf*, pour la petite bourgeoisie alsacienne : comptable, directeur commercial, négociant et même médecin. Ces premières réalisations témoignent d'une expérimentation de différents registres du langage architectural : d'un régionalisme tempéré au néoclassicisme et puis à un modernisme de plus en plus affirmé. Aussi voit-on apparaître et mûrir progressivement des traits d'un style personnel, réinterprétations d'éléments puisés souvent dans le répertoire des formes locales : tourelles d'angle polygonales, arcs brisés et angulaires pour les portails d'entrée, bow-windows ou « oriels » à deux pans, etc. Dans les années 1930 commence une deuxième phase de sa carrière, marquée par la réalisation d'immeubles d'habitation, d'abord sur commande de commerçants strasbourgeois dans le Quartier suisse, ensuite pour le compte d'une société immobilière dont il est le fondateur et le gérant, dans le quartier du faubourg de Pierre. Le glissement vers une activité de promoteur ne nuit pas, cependant, à la qualité de son architecture. Ses immeubles de 5 ou 6 étages, de compositions modernes et dynamiques, agrémentés d'éléments stylisés, se caractérisent en plus d'une horizontalité marquée en façade, engendrée par la superposition des balcons encastrés, des corniches et des lignes d'allège, et parfois d'un toit-terrasse. Même si l'architecte suisse s'est ainsi forgé un style propre, quasi reconnaissable, il n'a pas été insensible aux réalisations de ses confrères alsaciens. La grande maison d'habitation qu'il édifie en 1931,

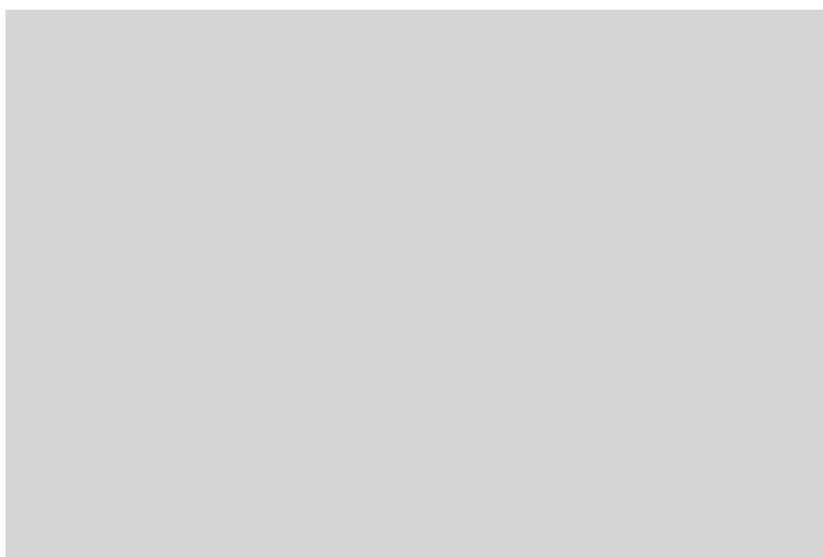
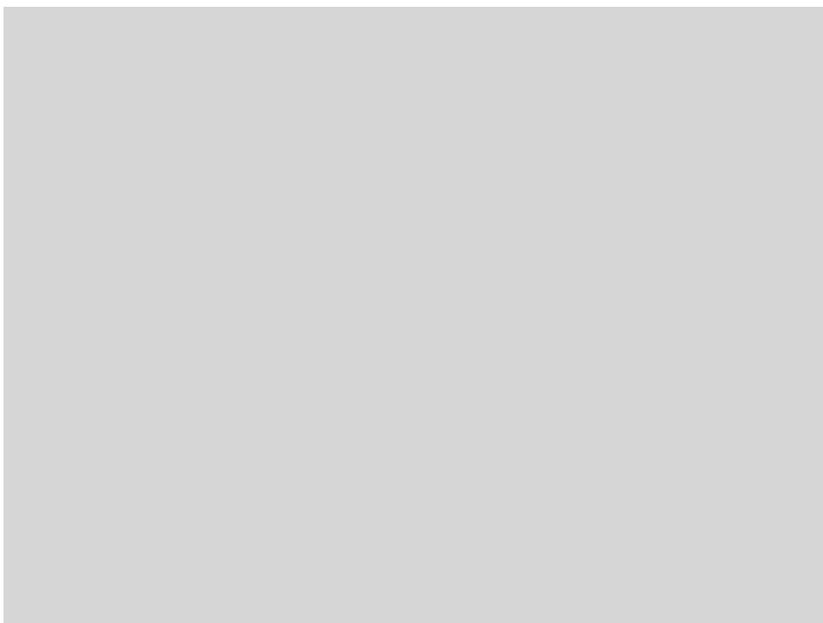


Fig. 4a-b — Maison construite par Eugène Brast, 12 rue Humann, en 1931 (en haut) réinterprétation modernisée et personnalisée du foyer pour les jeunes filles juives réalisé par Lucien Cromback, 11 rue Sélénick, en 1928 (en bas).

rue Humann, pour Jules Bernard, professeur au séminaire de Strasbourg (fig. 4a), est en réalité une réplique modernisée et réinterprétée dans son style personnel du foyer des jeunes filles juives, réalisé trois ans auparavant par l'architecte en chef des bâtiments civils Lucien Cromback (fig. 4b).

Ainsi, l'histoire des architectes suisses à Strasbourg, d'Albert Nadler à Eugène Brast, est-elle le reflet de la métamorphose du « profil » de l'architecte de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au milieu du XX<sup>e</sup>, une transition de l'éclectisme – la liberté du choix<sup>28</sup> – à la recherche d'un style personnel, mais elle révèle également l'effort d'acculturation de ces praticiens, ainsi que leurs échanges avec le milieu d'accueil.

Shahram ABADIE

École nationale supérieure d'architecture, Clermont-Ferrand

---

28. J.-P. Epron, *Comprendre l'éclectisme*.

## BIBLIOGRAPHIE

- AIVEL = Architekten- und Ingenieur-Verein für Elsass-Lothringen (éd.), *Strassburg und seine Bauten*, Strasbourg, Karl J. Trübner, 1894.
- ANTONI, Hélène, « Servitudes militaires et développement urbain : quelles continuités entre les régimes français et allemand ? », *Metacult*, 1 (2014), p. 23-29.
- CHÂTELET, Anne-Marie, « Le programme ANR-DFG Metacult : Métissage, architecture, culture. Transferts culturels dans l'architecture et l'urbanisme, Strasbourg, 1830-1940 », *Source(s)*, 2 (2013), p. 169-176.
- DARIN, Michaël, « La Grande percée », in *Strasbourg: de la Grande-Île à la Neustadt. Un patrimoine urbain exceptionnel*, éd. par Dominique Cassaz, Sophie Eberhardt, Lyon, Lieux-dits, 2013, p. 104-111.
- EPRON, Jean-Pierre, *Comprendre l'éclectisme*, Paris, Norma, 1997.
- GRÜNER, Gustav, *Die Entwicklung der höheren technischen Fachschulen im deutschen Sprachgebiet: Ein Beitrag zur historischen und zur angewandten Berufspädagogik*, Brunswick, Westermann, 1967.
- HOEBEN, Jean-François, « La protection du titre et de la profession d'architecte. Rapport présenté par le président de la SBUAM (Société belge des urbanistes et architectes modernistes) », *La Cité: revue d'architecture et d'urbanisme*, 13/4 (1935), p. 64-66.
- HOSSEINABADI, Shahram, « Un dictionnaire des architectes et des entrepreneurs de Strasbourg (1824-1942) », *Metacult*, 5 (2016), p. 4-19.
- INHA = Institut national d'histoire de l'art, *Dictionnaire des architectes élèves de l'École des beaux-arts (1800-1968)*, en ligne: <<http://agorha.inha.fr>>.
- KIEFFER, D. (éd.), *Manuel des adresses du commerce, de l'industrie, des professions et des administrations du Bas-Rhin*, Strasbourg, Librairie de Frédéric Bull, 1868.

- KUNZE, Claude, WASSENBERG, Élise, « La démographie au Neudorf », in *Neudorf: nouveau village, nouvelle ville*, Strasbourg, Archives de la ville et de la communauté urbaine de Strasbourg, 2007, p. 12-17.
- LOYER, François, PICON, Antoine, « L'architecte au XIX<sup>e</sup> siècle », in *Histoire de l'architecte*, éd. par Louis Callebat, Paris, Flammarion, 1998, p. 153-172.
- NDBA = *Nouveau Dictionnaire de biographie alsacienne*, Strasbourg, Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace, 2007.
- NOHLEN, Klaus, *Construire une capitale, Strasbourg impérial 1870-1918: les bâtiments officiels de la place impériale*, Strasbourg, Société savante d'Alsace, 1997.
- OMSS = Office municipal de statistiques de Strasbourg, *Compte rendu de l'administration de la ville de Strasbourg 1919-1935*, Strasbourg, Imprimerie alsacienne, 1935.
- POTTECHER, Marie, « Une cité dans la Neustadt: la cité Spach », *L'urbanisme à Strasbourg au XX<sup>e</sup> siècle*, Strasbourg, Ville de Strasbourg, 2011, p. 6-15.
- , « Le chantier de la Neustadt », in *Strasbourg: de la Grande-Île à la Neustadt. Un patrimoine urbain exceptionnel*, éd. par Dominique Cassaz, Sophie Eberhardt, Lyon, Lieux-dits, 2013, p. 59-64.
- UBERFILL, François, *La société strasbourgeoise entre France et Allemagne (1871-1924)*, Strasbourg, Société savante d'Alsace, 2001.
- VOIGT, Wolfgang, « Régionalisme et Heimatschutz en Alsace », in *Interférences: architecture Allemagne-France (1800-2000)*, éd. par Jean-Louis Cohen, Hartmut Frank, Strasbourg, Musées de la ville de Strasbourg, 2013, p. 42-51.
- WAHL, Alfred, *L'option et l'émigration des Alsaciens-Lorrains (1871-1872)*, Paris/Strasbourg, Ophrys/Association des publications près les universités de Strasbourg, 1974.

*Crédits iconographiques :*

- Fig. 1 : Graphiques réalisés par S. Abadie d'après la base de données *Metabio*.
- Fig. 2 : Tableau dressé par S. Abadie d'après la base de données *Metabio*.
- Fig. 3 : Photo Fabien Romary, 2004.
- Fig. 4a : Photo Fabien Romary, 2004.
- Fig. 4b : Photo Fabien Romary, 2008.

*Revue d'architecture et promotion de la profession*



LES PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES  
EN FRANCE AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE :  
CONSTRUIRE UNE CULTURE DE MÉTIER,  
PROMOUVOIR UNE IDENTITÉ DE LA PROFESSION

Parmi les moyens qu'emploient au XIX<sup>e</sup> siècle les sociétés professionnelles d'architectes pour revendiquer l'honorabilité de leur métier, défendre le titre et construire une confraternité corporative, les publications tiennent une place dont l'apparente importance mérite d'être analysée. Dans cette perspective, il s'agit ici d'examiner les liens entre le projet institutionnel de ces sociétés et le lectorat escompté de leurs multiples publications. Dans quelle mesure, la volonté – explicite ou implicite – de toucher un public élargi dépassant leurs membres et même les seuls architectes contribue-t-elle à construire l'identité de la profession non seulement à l'intérieur de la corporation, mais aussi au-delà ?

La place qu'ont tenue en France les sociétés professionnelles d'architectes dans la définition libérale de la profession et dans son organisation au XIX<sup>e</sup> siècle n'est aujourd'hui plus à démontrer<sup>1</sup>. Les plus emblématiques d'entre elles, en raison de leur statut institutionnel, de leur envergure nationale, de l'ambition de leur programme et du nombre de leurs membres, ont aussi été les mieux considérées par les historiens : la Société centrale des architectes français (créée en 1840), la Société des architectes diplômés par le gouvernement (SADG, créée en 1877 tout d'abord sous la forme d'une amicale des diplômés de l'École des beaux-arts de Paris) et l'Union syndicale des architectes français, association « de tendance » soudée autour d'Anatole de Baudot et de la leçon Viollet-

---

1. Parmi les synthèses sur le sujet, cf. J.-P. Epron, *Comprendre l'éclectisme* ; D. Rodriguez Tomé, *Les architectes en République*.

le-ducienne (US, 1890). Il ne faut toutefois pas sous-estimer leurs homologues à l'échelle départementale ou régionale, parfois créées très tôt telle la société académique des architectes de Lyon (en 1829), fédérées pour la majorité d'entre elles au sein de l'Association provinciale (née en 1889). À une période où ni le titre d'architecte, ni son exercice ne sont protégés et tandis qu'il n'existe pas non plus d'instance propre à représenter collectivement la corporation<sup>2</sup>, ces sociétés aspirent chacune à jouer ce rôle de manière plus ou moins étendue, non sans antagonismes entre elles parfois. À leur échelle, elles peuvent prétendre témoigner de l'honorabilité du métier d'architecte, œuvrer pour construire une confraternité corporative et même contrôler l'accès à la profession, en faisant preuve d'un « protectionnisme » contre des catégories professionnelles « concurrentes » – depuis les entrepreneurs jusqu'aux agents de la fonction publique comme les agents voyers ou les ingénieurs des Ponts et chaussées – et plus généralement ceux qui « usurpent » le titre d'architecte.

Dans cette perspective, il s'agit ici de s'intéresser aux publications de ces sociétés d'architectes pour comprendre leur rôle dans l'accomplissement du programme que ces dernières se sont fixé. Sans prétendre à l'exhaustivité<sup>3</sup>, cette contribution entend examiner des hypothèses tenant aux liens entre le projet éditorial et institutionnel de ces sociétés et le lectorat visé par leurs publications. Dans quelle mesure leur volonté de s'adresser à un public dépassant les seuls architectes – ainsi qu'elles le revendiquent – contribue-t-elle à construire l'identité de la profession non seulement à l'intérieur de la corporation, mais aussi au-delà? Pour explicite que puisse être la recherche déclarée d'ouverture dans les colonnes des revues notamment, dans quelle mesure cet objectif est-il implicite dans d'autres types de publications, depuis les plus « administratives » jusqu'aux plus « pratiques »?

---

2. La création de l'Ordre des architectes en décembre 1940 met fin à ces multiples flottements.

3. Un panorama de ces publications est aujourd'hui d'autant plus malaisé à établir que les sociétés d'architectes elles-mêmes sont inégalement étudiées. Cf. M.-J. Dumont, *La S.A.D.G., histoire d'une société d'architectes*; G. Olivry, *L'Union syndicale des architectes français*; G. Maury, « Confraternité et agapes ». L'Académie d'architecture entreprend actuellement un programme de recherche sur l'histoire de la Société centrale.

1. *Des projets éditoriaux convergents dans un paysage corporatif fragmenté?*

La production des sociétés d'architectes fournit bien des témoignages permettant d'éclairer leur philosophie en matière de politique éditoriale, depuis les opinions échangées dans les discussions entre membres jusqu'à l'affirmation plus formelle d'un véritable programme. L'éditorial du premier numéro de *L'Architecture* en janvier 1888 – doublement emblématique s'agissant de la revue éditée par la Société centrale des architectes jusqu'en 1939 – figure parmi les plus explicites de ces déclarations d'intention :

Depuis longtemps la Société désirait avoir un organe de publicité la mettant plus directement, plus intimement, en communication, non seulement avec ses membres, mais avec tous ceux qui s'intéressent aux questions relatives à l'art de bâtir<sup>4</sup>.

Une telle profession de foi illustre notre principale hypothèse. Dans quelle mesure les publications des sociétés d'architectes dans leur ensemble – et pas seulement les revues – répondent-elles à une mixité d'objectifs, en visant potentiellement des destinataires multiples, comprenant en premier lieu leurs membres bien sûr, mais aussi les autres architectes, les professionnels du bâtiment, voire un public plus diffus allant des clients jusqu'à la sphère juridique, administrative et politique?

Si la revue *L'Architecture* peut prétendre porter un tel projet, sans doute est-ce en raison de la maturité de la Société centrale et du rôle fédérateur que celle-ci a très tôt ambitionné de tenir. Sans être la plus ancienne des sociétés d'architectes, elle a été l'une des plus promptes à défendre la profession et à développer une confraternité dépassant le cercle de ses seuls adhérents. On lui doit l'instauration des congrès internationaux des architectes – le premier étant organisé à l'occasion de l'Exposition universelle de 1867 –, mais aussi de congrès nationaux à partir de 1873. Cette activité s'accompagne d'une production éditoriale précoce, abondante et variée – sans équivalent chez les autres sociétés – qui illustre différents versants de ses actions. Outre son *Bulletin* (dès 1843), des *Annales* plus éphémères (1874-1875) et les actes des congrès des architectes, la société centrale édite un *Manuel des lois du bâtiment* et une *Série de Prix*

---

4. Le Bureau, « La Société centrale des architectes et le journal *L'Architecture* », p. 2.

– qu'elle met régulièrement à jour – et enfin, à partir de 1888, la revue *L'Architecture* déjà citée. Si cette longue série de publications reflète le statut de la Société centrale, dans quelle mesure contribue-t-elle en même temps à asseoir son autorité, notamment comme épigone voire comme interlocuteur majeur de la corporation en devenir? Une telle stratégie est d'autant plus cruciale que cette situation hégémonique est contestée dans le dernier tiers du siècle, à la fois par les nouvelles sociétés d'architectes d'ambition nationale implantées à Paris – dont certaines proposent un autre modèle pour la profession, telles la Société nationale des architectes et l'Union syndicale – et par les sociétés d'architectes en Province dont les réalités d'exercice diffèrent tellement de celles de leurs confrères parisiens, qu'elles s'estiment imparfaitement représentées par la Société centrale.

Le rôle de coordination que cette dernière aspire à jouer au milieu du siècle ne se comprend pourtant qu'en confrontation avec les travaux de ces autres sociétés d'architectes. Leur multiplication dans la deuxième moitié du siècle dessine progressivement un véritable réseau qui se concrétise par l'habitude rapidement prise de se reconnaître mutuellement pour correspondantes et d'échanger informations et publications. Bien que ces sociétés d'architectes soient peu nombreuses et inégalement réparties<sup>5</sup>, plusieurs d'entre elles sont assez anciennes, d'autres très productives (fig. 1). Appréhender leur activité au filtre de leur production imprimée confronte à plusieurs formes de disparités, tenant par exemple aux différentes manières dont elles se représentent leurs missions et envisagent la profession d'architecte. Mais cette hétérogénéité s'observe également dans les publications elles-mêmes. Si, selon Jean-Pierre Epron, le débat professionnel peut se rapporter à « un inextricable réseau de positions contradictoires qui forme le tissu dans lequel vont s'inscrire les sociétés professionnelles »<sup>6</sup>, dans quelle mesure la construction de cet « inextricable réseau » ne tient-il pas seulement aux idées elles-mêmes, mais aussi aux différentes formes éditoriales élaborées par ces sociétés?

Statuts et annuaires constituent à première vue l'expression la plus élémentaire des publications d'une société. Pour autant, comme en

---

5. À la veille de l'exposition de 1889, qui voit naître l'Association provinciale des architectes français, bien des territoires sont dépourvus d'associations de cet ordre, qu'elles soient régionales ou départementales.

6. J.-P. Epron, « La société d'architecture, 1811-1816 », p. 6.

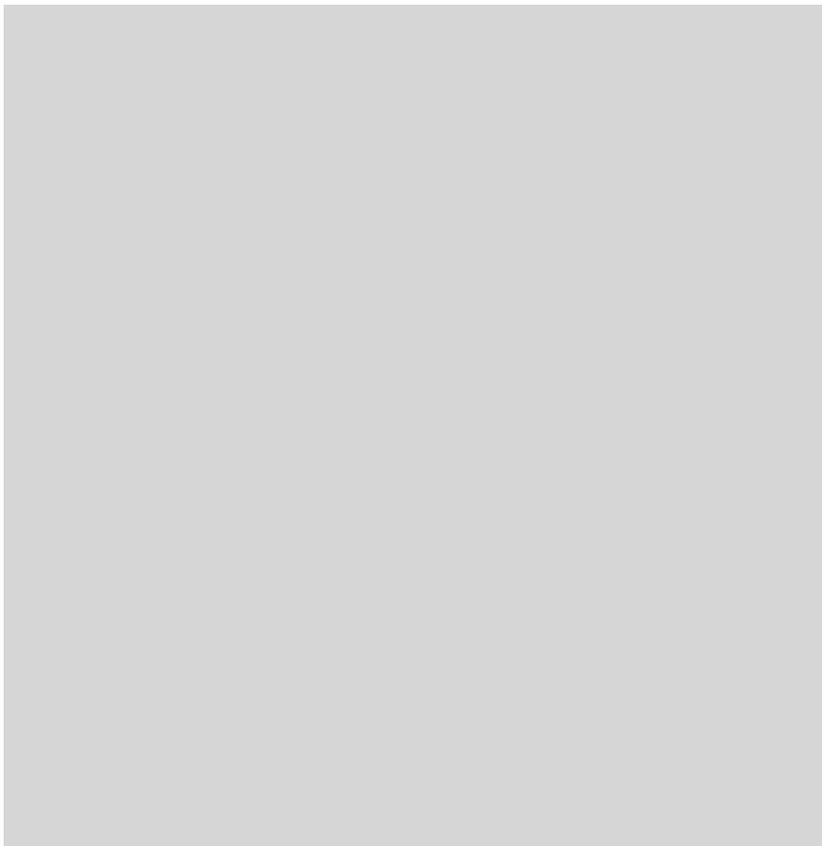


Fig. 1 — Cartographie des sociétés d'architectes en France.

témoigne l'exemple précoce de la Société académique des architectes de Lyon, l'édition des statuts peut – au-delà de sa fonction administrative première – prendre une valeur programmatique :

Dans l'impossibilité de distinguer le mérite de tous ceux qui prennent des patentes d'architectes, expose l'article premier, la société se croit obligée de ne reconnaître pour architectes exerçant à Lyon que ceux qui sont portés sur le tableau de ses membres<sup>7</sup>.

Explicitée dans les statuts, l'action de la société tend à gagner en légitimité, une fois exposée dans un fascicule s'ouvrant par une lettre du maire de Lyon au préfet du Rhône, soutenant l'initiative comme « un

---

7. Art. 1 des statuts, *Statuts de la Société académique d'architecture de Lyon*, p. vi.

très grand bienfait»<sup>8</sup>. De même, à la Société centrale, alors que les critères requis pour pouvoir adhérer renvoient à une définition « idéale » de la profession, la publication d'un annuaire ou d'une liste des membres – annuellement selon l'art. 2 de ses statuts – témoigne dans les années 1840 d'une volonté de délimiter strictement la communauté professionnelle aux architectes qui posséderaient « l'ensemble des connaissances comprises dans l'enseignement de la section d'architecture à l'École royale des beaux-arts », auraient « fait preuve de capacité et d'expérience par des travaux théoriques et pratiques »<sup>9</sup> et dont la moralité pourrait être attestée. La diffusion de ces documents – statuts et annuaires – auprès des tribunaux et des pouvoirs publics témoigne de la portée concrète que leur prêtent les sociétés d'architectes.

## 2. Du bulletin à la revue, une ouverture plus ou moins grande

Les *Bulletins* des sociétés d'architectes ou les *Comptes rendus* de leurs travaux constituent souvent l'épine dorsale de leurs publications voire, pour la majorité des sociétés départementales et régionales, la seule activité éditoriale de cet ordre. Les bulletins de ces dernières, moins connus que ceux de leurs consœurs parisiennes, n'ont pas échappé à l'attention des chercheurs ayant inventorié les périodiques d'architecture<sup>10</sup>, mais demeurent peu étudiés. Ayant vocation à représenter les activités de ces sociétés, tous ne constituent pas une publication périodique à proprement parler, mais prennent souvent la forme d'un volume rétrospectif compilant les travaux d'une année, voire d'une période plus longue comme c'est le cas de la société des architectes de Bordeaux (*Comptes rendus 1863-1872*, volume paru en 1877) et de celle des architectes du département de l'Aube (*1866-1874*, volume paru en 1874). Production

8. « À monsieur le comte de Brosse, préfet du département du Rhône », in *Statuts de la Société académique d'architecture de Lyon*, p. iii v<sup>o</sup>.

9. Art. 8 des statuts, *Société centrale des architectes, autorisée par décision de M. le Ministre de l'intérieur*, p. 5. Bien plus tard, dans la deuxième moitié du siècle, la communauté des membres de la Société centrale est assimilée à une élite de la profession.

10. B. Lemoine, H. Lipstadt-Mendelsohn, « Revues d'architecture et de construction publiées en France entre 1800 et 1914 » ; B. Bouvier, « Répertoire des périodiques d'architecture de langue française publiés entre 1800 et 1970 en France et dans ses anciennes colonies, en Suisse et en Belgique ».

parfois modeste, mais foisonnante, ces bulletins témoignent de l'intérêt que ces sociétés accordent à la médiatisation de leurs actions. « Les sociétés ne vivent extérieurement que par l'émission de bulletins », estime assez tôt le président de la Société des architectes de Haute-Saône, « nous devons tenir à honneur de produire devant les sociétés analogues, avec lesquelles il nous importe de nouer des relations d'une confraternité utile et efficace, des travaux suivis, et qui traiteront des questions théoriques et pratiques de l'art que nous avons pour mission de représenter dans le département »<sup>11</sup>.

La confrontation de ces bulletins fait apparaître chez les sociétés d'architectes différentes manières d'apprécier l'importance relative de leurs activités et de faire connaître le fruit de leurs travaux. La forme la plus élémentaire est celle du compte rendu, rédigé par le président ou le secrétaire, résumant globalement et de manière synthétique les actions de l'année écoulée – comme l'illustre la Société des architectes de Lyon pendant les années 1850 et 1860 – et s'apparentant au bilan moral communiqué en Assemblée générale. À l'opposé, il arrive que les réunions et les discussions fassent l'objet d'une restitution bien plus détaillée et plus formelle. Comme l'explique la Société des architectes du département du Nord, s'« il importait peu à [ses] correspondants de pouvoir lire les procès-verbaux des séances *in extenso* », elle estime profitable d'en extraire « ce qui peut intéresser, soit à titre de renseignement technique, soit en faisant connaître dans quelle direction agit la Société pour arriver à remplir le but défini par ses statuts ; elle espère ainsi recueillir d'utiles avis qu'elle s'empressera de mettre à profit »<sup>12</sup>. Les sociétés accordent souvent une place prépondérante aux rapports produits par ses membres, dont la publication dans le bulletin ou sous forme de fascicules est d'ordinaire décidée collectivement après lecture en séance. Ces textes reflètent au plus haut point les sujets qui occupent les sociétés : organisation de la profession, enseignement et diplôme, rapports de l'architecte avec ses interlocuteurs, pratique professionnelle (responsabilité, propriété artistique), droit du bâtiment, doctrine architecturale et questions d'art. Le fonctionnement collégial de ces sociétés s'exprime nettement dans la

---

11. Dodelier, « Compte-rendu des travaux de la Société des architectes de la Haute-Saône ».

12. [Société des architectes du département du Nord], « Extraits des Archives et des Procès-verbaux des Assemblées générales ».

manière d'aborder ces questions – certaines en appelant à l'expérience des architectes, d'autres à la confrontation de leurs savoirs –, consacrant leur vocation de lieu de débat voire d'assemblée savante, notamment lorsqu'une municipalité ou un préfet les consulte sur un point de réglementation urbaine par exemple (hauteur des immeubles à Paris, ou uniformité des façades à Bordeaux). Bien peu d'aspects restent en dehors des préoccupations de ces sociétés d'architectes, même si l'examen des matériaux de construction et des produits du bâtiment soumis par des entrepreneurs – sollicitation durable et permanente – les place dans une situation épineuse<sup>13</sup>. En toute conscience de l'intérêt de ce travail pour les architectes, mais soucieuses de ne pas engager leur responsabilité vis-à-vis du public, elles peuvent choisir de réserver ces informations à leurs seuls membres, «à l'exclusion de toute autre personne»<sup>14</sup>.

Si la place accordée à ces différents types de contenus diffère d'une société à l'autre, il n'est pas rare qu'un bulletin ou même une revue présente au fil du temps une instabilité de diverses natures – de périodicité et de format par exemple – reflétant une forme de compromis entre les objectifs que leur assignent les sociétés d'architectes et les moyens humains et financiers dont celles-ci disposent. Tendre vers une parution trimestrielle, voire mensuelle, en escomptant ainsi améliorer la fluidité de la transmission requiert de fait une organisation éditoriale opérante, qui en réserve la faisabilité aux seules communautés les plus actives et aux ressources les plus conséquentes. Dès lors que les sociétés d'architectes poursuivent une logique de médiatisation aussi volontariste, la frontière entre bulletin et revue paraît quelquefois bien ténue, voire brouillée, tant au point de vue des objectifs intellectuels et programmatiques qu'à celui des réalités pratiques de la production. Si, en termes de statut, la revue s'affirme de fait par des caractères physiques – format et place de l'iconographie en particulier, voire qualité de l'impression – et par une aspiration critique du propos qui se détache des seules activités de ces sociétés, elle reflète aussi parfois la maturation d'une politique éditoriale visant à dépasser l'entre-soi des architectes, qui n'est pas pour autant réservée à ce seul type de périodique. La création en 1891 de la revue *L'architecture et la construction dans le Nord* par la Société des

---

13. Cf. G. Lambert, «De l'expertise à la spécification».

14. [Société des architectes du département du Nord], «Séance du 11 janvier 1869», p. 24.

architectes du Nord – quelques années seulement après la naissance, non sans débats, de *L'Architecture* de la Société centrale<sup>15</sup> – tend à l'illustrer, tout comme elle démontre qu'une telle entreprise n'est pas l'apanage d'une grande société d'envergure nationale. Si cette nouvelle revue vient relayer le bulletin que publiait la société lilloise depuis son origine pour porter ses travaux « à la connaissance non seulement de ses membres, mais aussi de ses correspondants et du public en général »<sup>16</sup>, le changement de format et de statut avait déjà été précédé par une évolution de la périodicité – d'annuelle à mensuelle –, certes moins spectaculaire, mais non moins significative en termes d'organisation. Toutefois, pour démonstratif que puisse paraître le passage à une véritable revue illustrée, dans quelle mesure traduit-il l'ambition réaffirmée d'ouverture, tant « la base éditoriale reste axée sur les comptes rendus des séances mensuelles, les visites et les excursions » ?<sup>17</sup>

Les espoirs placés dans l'édition d'une revue ou d'un journal pour toucher un public élargi sont plus vifs encore lorsqu'ils émanent de sociétés se caractérisant par un discours discordant et un positionnement distancié vis-à-vis de leurs consœurs. Ainsi, l'organe de presse dont se dote la Société nationale des architectes dès sa création joue-t-il un rôle clé pour l'accomplissement de son programme. *L'architecte* (1873-1897) puis le *Moniteur des beaux-arts et de la construction* (1899-1926) prèchent en effet pour une liberté de la profession d'architecte, telle que la défend la société, à l'encontre de l'idéal prôné et incarné par la Société centrale et ses correspondantes<sup>18</sup>. Tantôt implicite, tantôt explicite, la contestation prend à l'occasion un tour plus polémique contre ces dernières, « petites églises, froides jalouses, exclusives, hors desquelles se trouvent naturellement parce qu'on les éloigne, ou qu'ils refusent d'y entrer, les esprits libres, les caractères indépendants »<sup>19</sup> comme les qualifie le secrétaire général. Dans une optique comparable, l'Union syndicale des architectes français, née des rivalités entre courants de pensée et entre cercles professionnels

15. Cf. A. Bruccleri, « "Le Journal de la Société" ».

16. [Société régionale des architectes du Nord], « Assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 1890 », p. 41.

17. G. Maury, « Confraternité et agapes », p. 136.

18. Bien que les sous-titres de ces deux périodiques et leur évolution témoignent d'une forme d'indétermination quant à son statut (« bulletin », « journal », « organe »), le format in-4 et la périodicité bimensuelle puis hebdomadaire les apparentent à un journal.

19. H. Sabine, « Société nationale des architectes de France », p. 73.

exprimées notamment au cours du congrès international des architectes de 1889, mise également sur ses publications pour accroître l'audience d'une posture marquée à la fois par l'héritage de Labrousse et surtout de Viollet-le-Duc, par la contestation de l'École des beaux-arts, mais aussi par un antagonisme avec le réseau des autres sociétés. L'alternance entre bulletin et revue et la discontinuité dont témoigne leur parution au début du XX<sup>e</sup> siècle traduit autant l'activisme de l'Union que son pragmatisme, ainsi que l'expose rétrospectivement le Comité de l'Union syndicale en 1907, au moment où reparait un modeste bulletin de l'Union après les échecs commerciaux de ses projets de revue :

En donnant au nouveau bulletin, le format des publications architecturales telles que *L'Architecture* et *La Construction moderne*, il [le comité] espéra que le public s'y intéresserait et que les idées de l'Union, au lieu de se confiner dans un milieu de convertis, pourrait se répandre au dehors, former des prosélytes et porter les fruits de nos efforts<sup>20</sup>.

### *3. Des outils pour la pratique, une promotion de l'impartialité de l'architecte*

Sans doute est-ce par la production de publications pratiques – ouvrages d'ordre juridique et économique notamment, mais aussi modèles types de documents contractuels –, utiles aux architectes comme aux autres professionnels du bâtiment, que les sociétés concrétisent leur programme de la manière la plus subtile. Très tôt discutée au sein des sociétés d'architectes, l'édition de séries de prix l'illustre parfaitement. Constituant une forme de normalisation des opérations économiques du bâtiment, elles servent de base à l'établissement des mémoires. Plusieurs séries de prix coexistent au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, produites par les services publics, les municipalités, mais aussi des chambres syndicales voire des vérificateurs exerçant à titre individuel<sup>21</sup>. Sollicitées par les entrepreneurs pour contribuer à la révision de ces séries de prix, les sociétés y sont pendant longtemps réticentes. Outre le souci compréhensible de ne pas apporter leur légitimité à des documents élaborés avec les entrepreneurs,

---

20. Le Comité, « Lettre-circulaire aux membres de la Société », p. 2.

21. Cf. E. Château, « L'édition du métré et des séries de prix du Conseil des bâtiments civils, 1795-1848 ».

leurs réserves tiennent aussi parfois au principe même de tels outils. À Bordeaux par exemple, « ces vérificateurs n'existant pas et les architectes réglant eux-mêmes leurs mémoires », rappelle un membre, « les séries n'ont pas de raison d'être, et [...] par suite il ne voit pas pourquoi la société s'occuperait d'en créer ou du moins de les étudier »<sup>22</sup>. En débat également depuis le milieu du siècle dans les rangs de la Société centrale, un tel projet se concrétise à la fin des années 1870, afin de pallier l'inadaptation des séries officielles – celle de Paris notamment – pour le règlement des travaux particuliers. Publiée pour la première fois en 1883, la *Série de prix de la Société centrale* est saluée par ses promoteurs comme « l'œuvre d'une société qui sait se placer au-dessus des questions irritantes, et n'obéira pas plus aux pressions d'en bas qu'aux demandes ou aux désirs d'en haut »<sup>23</sup>. Plus qu'un changement d'optique de la Société, la naissance de cette publication accompagne plutôt l'évolution de son statut institutionnel dans le paysage des professions du bâtiment, en contribuant à asseoir son rôle d'« intermédiaire impartial »<sup>24</sup> entre les intérêts des clients et des entreprises. Si sa révision régulière induit pour la Société un lourd travail, cette *Série de prix* constitue aussi la promesse durable de revenus provenant de la vente de ces volumes.

Bien moins problématique, l'élaboration du *Manuel des lois du bâtiment* par la Société centrale a quant à elle rencontré un tout autre consensus, propice à une genèse plus rapide. Conçu dans une visée très utilitaire par une commission d'architectes de la Société et révisé par le conseil judiciaire de cette dernière, l'ouvrage qui paraît pour la première fois en 1863 s'apparente à un *vade-mecum* réunissant les textes juridiques utiles à l'homme de l'art (propriété, mitoyenneté, construction, voirie, etc.), illustrés par des figures explicatives. Comme le précise la préface, la Société se défend d'avoir « eu la prétention de faire un code, mais simplement de composer un manuel pratique pour l'usage de ses membres »<sup>25</sup>. De quel ordre de précaution cette précision relève-t-elle ? S'inscrivant dans un secteur éditorial

22. [Société des architectes de Bordeaux], « XLII<sup>e</sup> séance. 7 janvier 1868 », p. 109.

23. L. Étienne, « [Troisième assemblée générale réglementaire de l'exercice 1882 tenue le 18 janvier 1883] Compte-rendu du secrétaire principal », p. 27.

24. E. Château, « L'édition du métré et des séries de prix du Conseil des bâtiments civils, 1795-1848 », p. 112.

25. [Société centrale des architectes], *Manuel des lois du bâtiment*, « introduction », p. VI.

spécifique, mais florissant et bientôt concurrentiel<sup>26</sup>, l'ouvrage participe d'une forme d'appropriation du savoir juridique à l'usage d'une catégorie professionnelle. Construit à la fois à partir de livres de référence en matière de droit et de l'expérience croisée et cumulée de praticiens, le propos du *Manuel* n'en répond pas moins à une visée programmatique implicite. Bien que ses auteurs se soient « abstenus de toute discussion qui eût changé [le] manuel en un traité sur la matière », les préceptes qui y sont donnés sont « conformes à la jurisprudence actuelle, et, dans le cas de doute, résument l'opinion de la Société »<sup>27</sup>. Sans rien présumer du lectorat réel du livre, il y a néanmoins tout lieu de douter qu'il ait été réservé aux seuls membres de cette dernière. D'abord modeste (un volume in-8), le contenu fait l'objet d'un important développement qui se manifeste dès sa deuxième édition en 1879 (cinq volumes in-8). Outre l'augmentation du nombre de textes juridiques reproduits, il accorde désormais une place à des modèles types d'actes, à la jurisprudence et surtout aux principales coutumes locales, « de telle sorte qu'il n'est pas un point de la France où le *Manuel* ne puisse être utilement consulté »<sup>28</sup>. Si cette évolution relève évidemment de la poursuite logique du projet éditorial d'un tel ouvrage, elle reflète aussi la délimitation progressive des tâches de l'architecte, du moins au sens où l'entendent la Société centrale et ses correspondantes, mais aussi le positionnement de cette dernière dans le paysage des acteurs du cadre bâti.

La diffusion de ces différentes catégories de publications utilitaires contribue dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle à construire concrètement le statut professionnel de l'architecte que les sociétés s'attachent à promouvoir. Traduction concrète des missions de conseil et d'arbitrage professionnel que les architectes revendiquent collectivement, ces livres concourent dans les faits, et par une utilité tendant à leur « banalisation » progressive, à accréditer la réputation d'impartialité d'une profession dont les instances de représentation corporative – du moins la majorité d'entre elles – se veulent les garantes. En cela, ils précèdent dans le registre de la pratique courante la promulgation quelques années plus tard d'un code des « devoirs professionnels de l'architecte », conçu pour que « le public, les clients et les administrations puissent avoir

26. R. Carvais, « La littérature juridique du bâtiment ».

27. [Société centrale des architectes], *Manuel des lois du bâtiment*, p. VII.

28. Société centrale des architectes, *Manuel des lois du bâtiment*, 2<sup>e</sup> édition, 1<sup>er</sup> volume, 1<sup>re</sup> partie: « Préface des éditeurs », p. XII.

connaissance des garanties qu'on est en droit d'attendre d'architectes exerçant honorablement leur profession»<sup>29</sup>. Élaboré par une commission de la Société centrale, ce texte est approuvé par toutes les sociétés d'architectes représentées au Congrès des architectes français de 1895 et progressivement adopté par ces dernières comme code de déontologie – familièrement désigné comme le « code Guadet » – à défaut de pouvoir prétendre strictement au statut de « règlement professionnel », ainsi que l'auraient souhaité bien des sociétés d'architectes. Répondant directement à la volonté d'affirmer l'honorabilité professionnelle de l'architecte, qui avait motivé la création d'une grande partie d'entre elles à Paris et en Province, la raison d'être de ce code tient surtout à la diffusion maximale que ses promoteurs entendent lui donner, auprès des cours et des tribunaux, des préfets et des maires, des administrations publiques, sans oublier bien évidemment son insertion dans toutes les publications de ces sociétés. À en croire le secrétaire général de la Société centrale une trentaine d'années plus tôt, c'est par ses actes que l'architecte inspirait d'ores et déjà confiance, comme il le faisait remarquer à ses confrères :

Les particuliers font aussi de fréquents appels à vos lumières, en se soumettant généralement à l'avance et sans réserves aux résultats de vos appréciations. [...] Cette situation n'est peut-être pas étrangère à l'influence qu'exerce l'ouvrage que vous avez publié sur la jurisprudence du bâtiment; car ce Manuel, très apprécié, doit nécessairement, à mesure qu'il se répand attirer davantage sur la société centrale des architectes, l'attention de ceux qui, à quelque point de vue que ce soit, s'intéressent à l'art de bâtir<sup>30</sup>.

### *Représenter la profession*

Si, parmi les publications des sociétés d'architectes, les revues et bulletins représentent les plus éloquents d'entre elles en matière de revendications professionnelles, les logiques d'autoreprésentation qui les sous-tendent n'en sont pas moins présentes – implicitement – dans toutes leurs productions éditoriales, jusqu'aux plus modestes et aux moins « intellectuelles » d'entre elles. Il est permis de se demander si les

---

29. J. Guadet, « Société centrale des architectes français », p. 127.

30. Uchard, « Compte-rendu du secrétaire principal. Exercice 1864 », p. 185.

stratégies de communication orientées vers un public élargi, revendiquées dans le programme de ces revues, ne sont pas plus effectives dans des publications qui pourtant n'affichent pas d'emblée de telles intentions, tels les ouvrages pratiques, très lus en raison de leur nature et de leur diffusion. À en juger par les propos déjà cités du secrétaire général de la Société centrale, sans doute peut-on reconnaître là une concrétisation de ce qu'entrevoient ces sociétés au moment même de leur naissance, à l'instar de celle de Lyon : « nul doute que, de tous les sentiments d'égard et d'estime imposés, pour ainsi dire, au public par un corps qui se respecte, il ne revienne une riche part à chacun des membres qui le composeront »<sup>31</sup>. En marge des déclarations contribuant à dresser le profil « idéal » de l'architecte, dans quelle mesure ces publications pratiques en livrent-elles un témoignage effectif ?

Sans présumer ici la diffusion de ces publications – pour ne rien dire de leur réception –, il y a lieu toutefois de s'interroger sur les ressorts de leur potentiel de représentation. Si ces livres et ces revues ont bien vocation à illustrer les valeurs de la corporation – dans une acception plus ou moins étendue du terme –, le statut multiple de leurs auteurs et producteurs invite à mieux cerner l'ambivalence de l'entité ou du groupe qu'ils représentent. En effet, tout en participant à la construction collective de l'identité de la profession, les publications des sociétés d'architectes contribuent également à établir la réputation et la renommée de ces dernières. Secondaires sans doute tant qu'il s'agit de mutualiser des initiatives convergentes, les enjeux institutionnels de cet ordre prennent un tour plus complexe au cours des deux dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, dans un contexte de concurrence accrue entre ces sociétés – même si leurs adhérents sont souvent membres de plusieurs d'entre elles. Déjà soulignés, les liens entre la production éditoriale de la Société centrale et sa situation hégémonique ne sont pas étrangers à l'idée qu'elle pourrait rendre aux architectes « les mêmes services que rend au barreau son organisation hiérarchique »<sup>32</sup>. Les publications de la Société centrale ne concourent-elles pas précisément à favoriser une identification de celle-ci comme la principale instance de représentation de la profession ? À l'image de ses autres productions imprimées, le frontispice du *Manuel des lois du bâtiment* et de la *Série de prix*

---

31. *Statuts de la Société académique d'architecture de Lyon*, p. iv v<sup>o</sup>.

32. J. Guadet, A. Hardy, A. Hermant, É. Corroyer, « Société centrale des architectes français », p. 13.

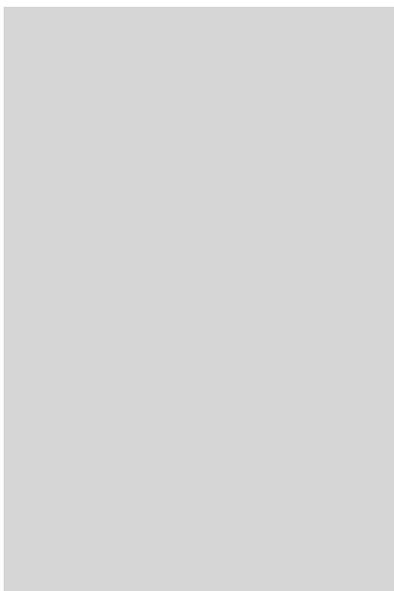


Fig. 2 — Frontispice du *Manuel des lois du bâtiment*, 2<sup>e</sup> édition, 1879.

arbore les emblèmes de la Société, en reproduisant le jeton dessiné par Henri Labrousse ou la médaille conçue par Simon Constant-Dufeux (fig. 2), qui prennent sans doute une portée plus stratégique pour des ouvrages de cet ordre. Les autres sociétés ne s’y trompent pas en se proposant tour à tour de concourir à l’édition d’une série de prix collégiale ou au contraire d’en produire une distincte, mettant de fait en relief les enjeux de pouvoir et de représentation attachés à une telle entreprise. Si l’Union syndicale, la Société nationale et surtout la SADG – devenue au début du XX<sup>e</sup> siècle la plus représentative quantitativement<sup>33</sup> – illustrent ainsi leurs propres aspirations, un

rapprochement s’opère finalement entre cette dernière et la Société centrale dès 1904 pour faire paraître des publications « utilitaires » (concernant le règlement des concours publics par exemple) et bientôt une série élaborée conjointement. Tout en donnant assurément plus de poids aux postures communes, l’expression éditoriale d’une telle alliance ne peut que renforcer chez ces sociétés la conscience d’incarner l’élite de la profession. Le constat n’en confirme pas moins la multiplicité de statut des publications des sociétés d’architectes tel qu’il s’en produit alors depuis presque déjà un siècle et qui, tout en participant de l’« inextricable réseau de positions contradictoires » déjà évoqué, concourent à la construction d’une autorité dont elles sont le vecteur autant que le produit.

Guy LAMBERT

Université Paris-Est, ENSA Paris-Belleville,  
IPRAUS (UMR CNRS AUSser 3329)

33. Cette importance nouvelle est célébrée en 1911 par le *Recueil publié à l’occasion de la millièmième adhésion à la Société des architectes diplômés par le Gouvernement*.

## BIBLIOGRAPHIE

- BOUVIER, Béatrice, « Répertoire des périodiques d'architecture de langue française publiés entre 1800 et 1970 en France et dans ses anciennes colonies, en Suisse et en Belgique », in *Les périodiques d'architecture, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Recherche d'une méthode critique d'analyse*, éd. par Jean-Michel Leniaud, Béatrice Bouvier, Paris, École nationale des chartes, 2001, p. 215-309.
- BRUCCULERI, Antonio, « "Le Journal de la Société" : Genèse et évolutions d'une revue pour l'architecture », in *Les trésors de l'Académie d'architecture*, actes de la journée d'étude organisée le 16 octobre 2015, à paraître.
- CARVAIS, Robert, « La littérature juridique du bâtiment. L'invention et le succès d'un genre doublement technique, 1748-1950 », in *La Construction savante. Les avatars de la littérature technique*, éd. par Jean-Philippe Garric, Valérie Nègre, Alice Thomine-Berrada, Paris, Picard/INHA, 2008, p. 89-102.
- CHÂTEAU, Emmanuel, « L'édition du métré et des séries de prix du Conseil des bâtiments civils, 1795-1848 », in *La Construction savante. Les avatars de la littérature technique*, éd. par Jean-Philippe Garric, Valérie Nègre, Alice Thomine-Berrada, Paris, Picard/INHA, 2008, p. 103-112.
- DODELIER, « Compte-rendu des travaux de la Société des architectes de la Haute-Saône », *Société des architectes de la Haute-Saône. Bulletin*, 1 (1863), p. 10-11.
- DUMONT, Marie-Jeanne, *La S.A.D.G., histoire d'une société d'architectes. Première partie : 1877-1939*, Paris, Société française des architectes, 1989.
- EPRON, Jean-Pierre, « La société d'architecture, 1811-1816 », in *Architectes et sociétés*, documents du séminaire tenu à l'Institut français d'architecture en 1982, Paris, Institut français d'architecture, 1983, fasc. 3, p. 1-27. (Dossiers et documents 3)
- , *Comprendre l'éclectisme*, Paris, Institut français d'architecture/Norma, 1997.

- ÉTIENNE, L., « [Troisième assemblée générale réglementaire de l'exercice 1882 tenue le 18 janvier 1883] Compte-rendu du secrétaire principal », *Bulletin mensuel de la Société centrale des architectes*, 2 (1883), p. 23-29.
- GUADET, Julien, « Société centrale des architectes français. Devoirs professionnels des architectes », *L'Architecture*, VII, 17 (27 avril 1895), p. 127-129.
- GUADET, Julien, HARDY, Amédée, HERMANT, Achille, CORROYER, Édouard, « Société centrale des architectes français. Une commission des devoirs professionnels », *L'Architecture*, VI, 2 (14 janvier 1893), p. 13-14.
- LAMBERT, Guy, « De l'expertise à la spécification : l'examen des produits du bâtiment par les sociétés professionnelles d'architectes en France (1880-1940) », in *Édifice & artificie. Histoires constructives*, éd. par Robert Carvais, André Guillerme, Valérie Nègre, Joël Sakarovitch, Paris, Picard, 2010, p. 1053-1062.
- Le Bureau, « La Société centrale des architectes et le journal *L'Architecture* », *L'Architecture*, I, 1 (7 janvier 1888), p. 1-3.
- Le Comité, « Lettre-circulaire aux membres de la Société », *Bulletin mensuel de l'Union syndicale des architectes français*, IV, 1 (juillet 1907), p. 1-3.
- LEMOINE, Bertrand, LIPSTADT-MENDELSON, Hélène, « Revues d'architecture et de construction publiées en France entre 1800 et 1914. Inventaire », *Revue de l'art*, 89 (1990), p. 70-71.
- MAURY, Gilles, « Confraternité et agapes. La Société régionale des architectes du Nord en représentation, 1868-1914 », *Sociétés & Représentations*, 30 (2010), p. 123-139.
- OLIVRY, Gaëlle, *L'Union syndicale des architectes français*, mémoire de DEA, Université Paris IV La Sorbonne, septembre 1997.
- RODRIGUEZ TOMÉ, Denyse, *Les architectes en République : la codification d'une profession, 1880-1905*, thèse de doctorat, Université Paris 1-Panthéon Sorbonne, 2008.
- SABINE, Henri, « Société nationale des architectes de France. Organisation », *L'Architecte. Bulletin de la Société nationale des architectes de France*, II, 10 (25 juin 1874), p. 73-74.
- [Société des architectes de Bordeaux], « XLII<sup>e</sup> séance. 7 janvier 1868 », *Société des architectes de Bordeaux. Compte-rendu des travaux de*

*la Société. vol. I. 1863-1872*, Bordeaux, imprimerie Gounouilhou, 1877, p. 106-111.

Société des architectes diplômés par le Gouvernement, *Recueil publié à l'occasion de la millième adhésion à la Société des architectes diplômés par le Gouvernement*, Paris, Librairie de *L'Architecte*, 1911.

[Société des architectes du département du Nord], « Extraits des Archives et des Procès-verbaux des Assemblées générales », *Société des architectes du département du Nord, Bulletin*, n° 1, 1868-1869, Lille, impr. Danel, 1870, p.n.n. [p. 4].

—, « Séance du 11 janvier 1869 », *Société des architectes du département du Nord. Bulletin*, n° 1, 1868-1869, Lille, impr. Danel, 1870, p. 24-25.

*Société centrale des architectes, autorisée par décision de M. le Ministre de l'intérieur en date du 27 mai 1843. Statuts-règlement*, Paris, impr. de Fain et Thunot, 1843.

[Société centrale des architectes], *Manuel des lois du bâtiment, élaboré par la Société centrale des architectes*, Paris, A. Morel et Cie, 1863.

Société centrale des architectes, *Manuel des lois du bâtiment*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Librairie générale de l'architecture, Ducher et Cie, 1879, 5 volumes.

[Société régionale des architectes du Nord], « Assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 1890 », *Société régionale des architectes du Nord de la France. Bulletin*, n° 22, 1889-1890, p. 39-42.

*Statuts de la Société académique d'architecture de Lyon*, Lyon, impr. Louis Perrin, 1831.

UCHARD, « Compte-rendu du secrétaire principal. Exercice 1864 », *Société centrale des architectes. Bulletin*, V, 1865, p. 183-192.

### *Crédits iconographiques*

Fig. 1 : « Sociétés départementales des architectes et formation des Sociétés régionales », carte publiée dans *La Construction moderne*, 3<sup>e</sup> année, n° 16, 28 janvier 1888.

Fig. 2 : Société centrale des architectes, *Manuel des lois du bâtiment*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Librairie générale de l'architecture, Ducher et Cie, 1879, 5 volumes.

WEGE DES WISSENS  
TECHNISCHE BERUFSVERBÄNDE  
UND DEREN ZEITSCHRIFTEN IN DEN DEUTSCHEN  
LÄNDERN IM LANGEN 19. JAHRHUNDERT

Im Laufe des 19. Jahrhunderts wurde in den deutschen Ländern ursprünglich nach dem Vorbild der französischen *École Polytechnique* ein immer eigenständigeres technisches Bildungswesen installiert. Die technische Entwicklung im Kontext der Industrialisierung bedingte dabei zunehmend eine Spezialisierung der Disziplinen und gleichzeitig eine Differenzierung in Ausbildungsstätten unterschiedlichen Niveaus. Vor dem Hintergrund dieser Entwicklung ist die Gründung der technischen Berufsverbände zu sehen, wie des Vereins Deutscher Ingenieure (VDI) 1856 sowie der unterschiedlichsten Architektenverbände. Dieser Beitrag soll einen Überblick über die deutschen Berufsverbände und deren jeweilige Publikationsorgane geben und deren Rolle im Reichsland Elsass-Lothringen und insbesondere in Straßburg.

*Gewerbeförderung durch technische Vereine*

Der Föderalismus bewirkte in der ersten Hälfte des 19. Jahrhunderts einen deutlichen wirtschaftlichen Rückstand der deutschen Länder gegenüber England, aber auch Frankreich. Dabei erwies sich die fehlende übergeordnete Gewerbe- oder Industrieförderung – anders als in diesen zentralisierten Staaten – zusätzlich als Hindernis. So versuchte jedes einzelne Land, seine Stellung im Wettbewerb zu verbessern, wozu maßgeblich die Einrichtung polytechnischer Schulen, der späteren Technischen Hochschulen, diente. Nach den französischen Revolutionskriegen standen die zum großen Teil unter Napoleon neu gegründeten Königreiche wie Bayern oder Württemberg vor der Herausforderung, ihr Staatswesen neu zu organisieren. Dabei

kam dem Bürgertum eine wichtige Rolle zu. Dieses neue politische Selbstbewusstsein der bürgerlichen Gesellschaft äußert sich unter anderem in der Gründung bürgerlicher Vereine unterschiedlichster Ausrichtung<sup>1</sup>. So entstanden – ebenfalls mit dem Ziel der Wirtschaftsförderung – fast zeitgleich mit den polytechnischen Schulen sogenannte Gewerbevereine. Bezogen auf wirtschaftlich-technische Vereinsziele, ist der Polytechnische Verein 1815 in Bayern als erster technischer Gewerbeverein zu nennen. Auch das aufstrebende Preußen baute im Rahmen der Stein-Hardenbergschen Reformen auf ein modernes Verwaltungswesen. In gewerbetechnischer Hinsicht wurde diese Entwicklung entscheidend durch den Juristen Christian Peter Wilhelm Beuth geprägt, der „zum engsten Kreis der Reformbeamten um Hardenberg“<sup>2</sup> zählte. Beuth, der während seiner Studienzeit auch an der Bauakademie immatrikuliert war, bemühte sich, „Preußen technologisch und industriell Anschluss an die vorgegebenen Entwicklungen in Großbritannien finden zu lassen“<sup>3</sup>. Hierzu setzte er auf Wissenstransfer durch technische Fachschulen wie das spätere Gewerbeinstitut, organisierte Gewerbeausstellungen und eine Reform des Patentwesens. In diesem Kontext gründete er 1821 den Verein zur Förderung des Gewerbefleißes in Preußen<sup>4</sup>. In diesem Verein gab es eine Abteilung für Chemie und Physik, eine für Mathematik und Mechanik, eine für Manufakturen und den Handel sowie eine eigene Abteilung für Baukunst und die schönen Künste, die von Karl Friedrich Schinkel geleitet wurde<sup>5</sup>. Auch Bildungsreisen zählten zum Programm der preußischen Wirtschaftsförderung: Bekannt geworden ist vor allem Beuths zweite Englandreise 1826, auf der ihn Friedrich Schinkel begleitete<sup>6</sup>. Beuths im gleichen Jahr 1821 gegründete Gewerbeschule, die 1827 in Gewerbeinstitut umbenannt wurde, hatte als explizites Ziel die Vorbereitung der Schüler „auf eine wirtschaftliche Selbstständigkeit,

---

1. L. U. Scholl, „Der Ingenieur in Ausbildung, Beruf und Gesellschaft 1856 bis 1881“, S. 9.

2. R. Strecke, „Sammeln, ausstellen, patentieren“, S. 12.

3. Ebd.

4. L. U. Scholl, „Der Ingenieur in Ausbildung, Beruf und Gesellschaft 1856 bis 1881“, S. 10.

5. R. Strecke, „Sammeln, ausstellen, patentieren“, S. 13.

6. Ebd., S. 15 f. N. Rottau, „Schinkel der Moderne – Gewerbebeförderung und Design“, S. 228.

die mittels Ausbildung unternehmerischer Qualitäten den alten Staatsprotektionismus ersetzten und ökonomischen Erfolg garantieren sollte“<sup>7</sup>. Damit hatte Berlin neben der Bauakademie, die seit 1799 technische Baubeamten für den Staatsdienst ausbildete, eine weitere technische Bildungseinrichtung. 1824 wurden beide Schulen Christian Wilhelm Beuth unterstellt.

### *Die technischen Berufsvereine der Architekten und Ingenieure*

Die führende Rolle Preußens zeigt sich daran, dass in diesem deutschen Land der erste rein technische Berufsverein entstand. So gründeten 1824 Berliner Architekten den Berliner Architektenverein mit dem Ziel, „die wissenschaftliche Ausbildung unter sich zu befördern“ und „gemeinsam an der Fortbildung des Faches zu arbeiten“<sup>8</sup>. In diesem Verein hatten sich erstmals ausschließlich Bautechniker in einem privaten regionalen Verein zusammengeschlossen<sup>9</sup>. Die Vereinsaktivitäten waren – ähnlich vergleichbarer Organisationen, wie z. B. dem Landwirtschaftlichen Verein<sup>10</sup> – vor allem auf den Austausch technischen Fachwissens angelegt: Man organisierte Vorträge, unternahm Exkursionen, legte eine eigene Bibliothek an und diskutierte technisch-wissenschaftliche und baukünstlerische Fragen ebenso wie Entwürfe der Mitglieder. Der Berliner Architektenverein war in dieser Form der wissenschaftlichen Kommunikation „prototypisch“ für alle weiteren Architekten- und Ingenieurvereine, die in der Folge in zahlreichen preußischen Provinzen und den anderen deutschsprachigen Ländern entstanden<sup>11</sup>. Zu nennen sind beispielsweise der Württembergische Verein für Baukunde in Stuttgart 1842, der Sächsische Ingenieur- und Architektenverein in Dresden 1846, der Architekten- und Ingenieurverein im Königreich Hannover 1851, oder der Bayrische Architekten- und Ingenieurverein

---

7. N. Rottau, „Schinkel der Moderne – Gewerbeförderung und Design“, S. 227.

8. „Der Architektenverein zu Berlin 1824-1911“, *Jahrbuch des Architektenvereins zu Berlin*, 1911, S. 285; Zit. nach: E. Bolenz, *Vom Baubeamten zum freiberuflichen Architekten*, S. 133.

9. Ebd.

10. Ebd., S. 134.

11. Ebd.

München 1867<sup>12</sup>. Nach diesem „Gründungsboom“<sup>13</sup> entstanden bis Ende des 19. Jahrhunderts weitere Vereine in den verschiedenen deutschen Ländern, aber auch in einzelnen Industriestädten, von denen allein zwanzig auf preußischem Territorium lagen<sup>14</sup>. Die Mitglieder dieser Vereine waren fast ausschließlich akademisch – das heißt an einer polytechnischen Schule oder der Berliner Bauakademie – ausgebildete Baubeamte. Ihre Ausbildung umfasste in der ersten Hälfte des 19. Jahrhunderts sämtliche „Ingenieur-Wissenschaften“, also nach dem Verständnis der Zeit auch den Tiefbau (sprich: das Bauingenieurwesen) und den Maschinenbau. Denn die staatlichen Baubeamten waren im Sinne eines „allround“-Ingenieurs zuständig für sämtliche technischen Einrichtungen des Landes wie das Meliorationswesen, den Straßen- und Wasserbau, aber auch für Industriebauten einschließlich dem Antrieb der Maschinen. Die Prüfungsordnung der Polytechnischen Hochschule Hannover von 1868 forderte die „gesammten Hülfswissenschaften“, auch wenn dem zuständigen Ministerium für Handel, Gewerbe und öffentliche Arbeiten in Preußen bewusst war, dass die Tätigkeitsfelder der Baubeamten sich zunehmend ausdifferenzierten<sup>15</sup>. So waren im Berliner Architektenverein zu Anfang auch die „Ingenieur-Wissenschaften“ präsent. Unter Schinkels Einfluss richtete sich das Hauptaugenmerk jedoch auf den künstlerischen Hochbau, insbesondere den staatlichen Repräsentationsbau<sup>16</sup>.

Diese Spezialisierung könnte mit dazu beigetragen haben, dass die Absolventen des Berliner Gewerbeinstituts sich ebenfalls organisierten und 1856 den einflussreichen Verein Deutscher Ingenieure (VDI) begründeten, der vor allem die Maschinenbau- und Hüttenbauingenieure, aber auch die Bauingenieure zusammenschloss. Ziel des VDI war das „innige Zusammenwirken der geistigen Kräfte deutscher Technik zur gemeinsamen Anregung und Fortbildung im Interesse der gesamten

---

12. Siehe Verzeichnis der Architekten und Ingenieurvereine und ihrer periodischen Schriften in R. Fuhlrott, *Deutschsprachige Architektur-Zeitschriften*, S. 351-354.

13. E. Bolenz, *Vom Baubeamten zum freiberuflichen Architekten*, S. 137 f.

14. Siehe Graphik der Gründungen von Architekten- und Ingenieurvereinen 1824-1912 in E. Bolenz, *Vom Baubeamten zum freiberuflichen Architekten*, S. 401.

15. Ebd., S. 124.

16. Ebd., S. 134.



Abb. 1 — Verteilung der Bezirksvereine des Vereins Deutscher Ingenieure (VDI), Stand 1910.

Industrie Deutschlands“<sup>17</sup>. Dieser Zusammenschluss acht Jahre nach der gescheiterten 1848er Revolution kann somit auch als ein Schritt hin zur Einigung des Deutschen Reiches auf wissenschaftlich-technischer Ebene interpretiert werden. Bis 1910 gründeten sich 47 Bezirksvereine in allen deutschen Ländern, meist in den Zentren der Industrialisierung (Abb. 1). Nach der Gründung des Deutschen Reiches und der Annexion Elsass-Lothringens wurde mit zeitlicher Versetzung 1895 auch eine Ortsgruppe für Elsass-Lothringen gegründet<sup>18</sup>. Im Gegensatz zum Berliner Architektenverein, dessen Mitglieder meist akademisch ausgebildet waren, stand der VDI auch Nicht-Ingenieuren – das heißt

---

17. L. U. Scholl, „Der Ingenieur in Ausbildung, Beruf und Gesellschaft 1856 bis 1881“, S. 15.

18. Ch. Weber, P. Liptau, „Zeugen des Aufschwunges“, S. 56. Gründung der Ortsgruppe Straßburg 1895, später in Elsass-Lorthingen umbenannt, 1896 erste Aufstellung der Mitgliederzahlen.

handwerklich ausgebildeten Technikern, die in der Industrie beschäftigt waren oder Gewerbetreibenden – offen. Diese im Gegensatz zu den Architektenvereinen weniger restriktive Mitgliederpolitik sicherte dem Verein eine hohe Attraktivität und sehr hohe Mitgliederzahlen<sup>19</sup>. Kurz vor Ausbruch des Ersten Weltkriegs hatte der VDI annähernd 25.000 Mitglieder. Diese Entwicklung in den ersten fünfzig Jahren fällt in das Zeitalter der Hochindustrialisierung. Im Gegensatz zu den Architektenvereinen betrieb der VDI von Beginn an Standespolitik. Eines der erklärten Ziele war die Anerkennung der polytechnischen Schulen als höhere Bildungsstätten, im Status den humanistischen Universitäten gleichgestellt<sup>20</sup>. Neben Standespolitik pflegten die Bezirksvereine einen regen fachwissenschaftlichen Austausch: Die Festschrift von 1910 listet mehr als 300 Sitzungen mit 400 Fachvorträgen. Zudem fanden Besichtigungen industrieller Anlagen statt und auch das gesellige Beisammensein kam nicht zu kurz<sup>21</sup>.

### *Die Zeitschriften der technischen Berufsvereine*

Bei Forschungen zum Thema Techniktransfer stellen Zeitschriften als Medium technisch-wissenschaftlicher Fortbildung eine überaus wichtige Quelle dar. Denn wissenschaftliche Kommunikation war erklärtes Ziel all dieser Berufsvereine. Gerade in der vom Föderalismus geprägten Landschaft der deutschen Länder, wo ein geistiges und wirtschaftliches Zentrum – wie Paris in Frankreich – fehlte, hatte dieser Austausch höchste Priorität. Die Herausgabe von Vereinsmitteilungen und Zeitschriften war daher ein Anliegen der Berufsvereine.

---

19. Die Mitgliederlisten wurden in der Zeitschrift des Vereines deutscher Ingenieure publiziert. Die Listen von 1890-1956 sind als Einzelbücher sortiert nach Regionalverbänden (KIT-Bibliothek: ZA 750).

20. K.-H. Ludwig, W. König (Hrsg.), *Technik, Ingenieure und Gesellschaft*. Darin die Beiträge: L. U. Scholl, „Der Ingenieur in Ausbildung, Beruf und Gesellschaft 1856 bis 1881“, K.-H. Manegold, „Der VDI in der Phase der Hochindustrialisierung 1880 bis 1900“, W. König, „Die Ingenieure und der VDI als Großverein in der wilhelminischen Gesellschaft 1900 bis 1918“. Siehe dazu auch: Ch. Weber, „Werkstatt oder Laboratorium“, S. 141-143.

21. Verein deutscher Ingenieure (Hrsg.), *Der Verein deutscher Ingenieure und seine Arbeiten*, S. 5.

14 von 35 der bis 1910 gegründeten Vereine hatten ein oder mehrere Publikationsorgane<sup>22</sup>. Eines der ersten Blätter dieser Art war das *Notizblatt des Architekten-Vereins zu Berlin*, das seit 1833 zweimal im Jahr erschien. Publiziert zuerst im Selbstverlag, wurde die periodische Schrift seit 1837 vom Verlag Riegel in Potsdam herausgegeben und diente zur Unterrichtung der Mitglieder von Seiten des Vereins, aber auch untereinander. Es wurde über die Angelegenheiten des Vereins berichtet, über neu aufgenommene Mitglieder, Vorträge und die Erwerbungen der Bibliothek. Unter der Rubrik „Architektonische Mitteilungen“ tauschten die Mitglieder ihre Erfahrungen im Bauwesen aus, z. B. im Hinblick auf baukonstruktive und materialtechnische Innovationen. Dieser Teil war durch Abbildungen im Anhang ergänzt. Diese Illustrationen wurden aufwendig als Steindrucktafeln hergestellt<sup>23</sup>. Seit 1851 gab der Berliner Architektenverein zusammen mit der Königlich-Technischen Baudeputation<sup>24</sup> zudem die *Zeitschrift für Bauwesen* heraus. In diesem Organ für amtliche Mitteilungen des preußischen Staatsbauwesens wurden sämtliche Berichte über die Prüfung und Ernennung der Baubeamten in Preußen veröffentlicht. Unter „Bauwissenschaftliche Mitteilungen“ fielen Berichte über den Hoch- und Ingenieurbau, aber auch Kunstgeschichte und Archäologie. Erst 1924 erfolgte die Trennung in einen Hochbau- und einen Ingenieurbauteil der Zeitschrift. Die Vereinsmitteilungen haben die Versammlungen und Feste sowie die Preisaufgaben des Vereins zum Inhalt. Zudem gab es Literaturberichte in Form von Rezensionen neuer Bücher und Zeitschriften. Die Adressaten dieser Zeitschrift waren die akademisch ausgebildeten Baubeamten. Im Gegensatz zum *Notiz-Blatt*, dessen Beiträge stark baukonstruktiv ausgerichtet waren, sind die Beiträge in der *Zeitschrift für Bauwesen* eher baukünstlerisch, architekturhistorisch und archäologisch geprägt. Doch es finden sich auch Beiträge zum Wasser-, Straßen-, Eisenbahn-

---

22. Siehe Verzeichnis der Architekten und Ingenieurvereine und ihrer periodischen Schriften in R. Fuhlrott, *Deutschsprachige Architektur-Zeitschriften*, S. 351-354. Von den 14 Vereinen setzten nur 8 ihre Publikationstätigkeit bis zum ersten Weltkrieg fort. E. Bolenz, *Vom Baubeamten zum freiberuflichen Architekten*, S. 138.

23. R. Fuhlrott, *Deutschsprachige Architektur-Zeitschriften*, S. 39.

24. Nach der Königlich-Technischen Baudeputation wurde später das Ministerium für öffentliche Arbeiten Mitherausgeber, ab 1881 alleiniger Herausgeber der Zeitschrift. Ebd., S. 40f.

und Maschinenbau<sup>25</sup>. Neben dem *Notiz-Blatt* und der *Zeitschrift für Bauwesen* edierte der Berliner Architektenverein zur Veröffentlichung der Entwürfe seiner Mitglieder seit 1838 ein *Architektonisches Album*. Von den vom Verein seit 1827 ausgeschriebenen Monatskonkurrenzen – Wettbewerbe unter den Mitgliedern – wurden die preisgekrönten Beiträge in Mappen veröffentlicht. Die Mappenwerke erschienen unter den Titeln *Architektonische Entwürfe*, ab 1869 *Monats-Concurrenzen*, ab 1871 *Entwürfe*. Diese Blättersammlungen enthielten keine Textbeiträge und stellten Projekte wie Bahnhöfe, Ausstellungsgebäude, Rathäuser, aber auch Kirchen und Wohnhäuser vor und führen das gesamte Spektrum der Hochbauaufgaben der Baubeamten vor Augen<sup>26</sup>.

Auch andere Architekten- und Ingenieurvereine in den einzelnen deutschsprachigen Ländern gaben im Laufe des 19. Jahrhunderts jeweils eigene Zeitschriften heraus<sup>27</sup>. So verantwortete der Österreichische Ingenieurverein seit 1849 die *Zeitschrift des Österreichischen Ingenieur-Vereins*<sup>28</sup>. Der bis zur Annexion Hannovers durch Preußen selbstständige Architekten- und Ingenieurverein für das Königreich Hannover druckte seit 1851 das *Notizblatt des Architekten- und Ingenieurvereins für das Königreich Hannover*, das er ab 1896 zusammen mit dem Sächsischen Ingenieur- und Architektenverein herausgab<sup>29</sup>.

Auch der VDI verfügte seit 1857 über ein eigenes Publikationsorgan: die *Zeitschrift des Vereines Deutscher Ingenieure*. Diese zentral herausgegebene Zeitschrift diente der Information der Mitglieder in den unterschiedlichen deutschen Ländern. Die Redaktion hatte ihren Sitz in den Räumen der VDI-Geschäftsstelle in Berlin. Dort befand sich auch ein Zeichensaal, in dem die den Manuskripten beigegebenen Originalzeichnungen umgezeichnet wurden. Sie erschien bis 1876 monatlich. Parallel dazu wurden Vereinsangelegenheiten, Sitzungsberichte und Patentauszüge 1877 bis 1883 in einer Wochenschrift publiziert. Beide Organe wurden ab 1884 einheitlich als

---

25. Ebd., S. 40f.

26. Ebd., S. 43.

27. Diese sehr unübersichtliche Masse an Publikationsorganen ist erschlossen durch die *Bibliographie zur Architektur im 19. Jahrhundert 1789-1918*, herausgegeben in mehreren Bänden von Stephan Waetzoldt. Das Erschließungsprojekt der Staatsbibliothek Berlin in den 1970er Jahren wurde durchgeführt von Verena Haas.

28. R. Fuhlrott, *Deutschsprachige Architektur-Zeitschriften*, S. 56f.

29. Ebd., S. 58-61.

Wochenschrift herausgegeben. Die Inhalte deckten Themenfelder aus allen Bereichen der Technik mit einem Schwerpunkt auf Maschinenbau ab<sup>30</sup>. Wie in den Zeitschriften der Architektenvereine hatte auch in der *Zeitschrift des Vereines Deutscher Ingenieure* die Zeitschriften- und Bücherschau einen wichtigen Stellenwert und belegt mit der Rezension zahlreicher englisch- und französischsprachiger Bücher die internationale Ausrichtung und Multilingualität der Ingenieure im 19. Jahrhundert. Unter die Angelegenheiten des Vereins fällt auch die sogenannte „Grashof-Debatte“: Diskutiert wurde die Differenzierung der technischen Ausbildung an den ab Mitte des Jahrhunderts zu Technischen Hochschulen umgewandelten polytechnischen Schulen im Verhältnis zur praxisbezogenen Schulung der Bautechniker an mittleren technischen Schulen wie den Baugewerksschulen<sup>31</sup>.

In Deutschland wird ab Mitte des 19. Jahrhunderts die Ausdifferenzierung des technischen Bildungssystems auf der einen Seite in unterschiedliche Fächer, auf der anderen Seite in unterschiedliche Ausbildungsniveaus an der Bandbreite der Fachblätter und deren Adressaten besonders ersichtlich: schon 1857 wurde für die Absolventen der mittleren technischen Ausbildungsstätten – der Baugewerkschulen – vom Vorsteher der Baugewerksschule Holzminden, Friedrich Ludwig Haarmann, die *Zeitschrift für Bauhandwerker* herausgegeben<sup>32</sup>. *Romberg's Zeitschrift für praktische Baukunst*, gegründet schon 1841, trug ab 1882 den neuen Titel *Deutsches Baugewerk-Blatt*<sup>33</sup>.

#### *Der Zusammenschluss der Vereine zum Verband deutscher Architekten- und Ingenieurvereine*

Den Ingenieuren – vornehmlich der Fachrichtung Maschinenbau – war mit dem VDI die Schaffung eines gemeinsamen länderübergreifenden Vereins auf nationaler Ebene gelungen. Doch auch die Architekten- und Ingenieurvereine setzten auf Kommunikation innerhalb Deutschlands:

---

30. Die Beiträge der *Zeitschrift des Vereines Deutscher Ingenieure* sind nicht im Waetzoldt erfasst, die Zeitschriftenbände sind erschließbar über Inhaltsverzeichnisbände.

31. Ch. Weber, „Werkstatt oder Laboratorium“, S. 141-143.

32. R. Fuhlrott, *Deutschsprachige Architektur-Zeitschriften*, S. 66f.

33. Ebd., S. 51-53.

Sie trafen sich seit 1842 regelmäßig alle zwei Jahre auf sogenannten „Wanderversammlungen“ an wechselnden Orten<sup>34</sup>. Diese Treffen wurden von den einzelnen Vereinen in den unterschiedlichen deutschen Ländern organisiert, zum ersten Mal 1842 in Leipzig. 1894 fand die Versammlung in der Hauptstadt des Reichslands Elsass-Lothringen in Straßburg statt. Anlässlich der Verbandtreffen veranstaltete der Gastgeber Vorträge und Exkursionen zum Bauwesen der gastgebenden Stadt. Außerdem wurden seit 1870 in einer sehr losen Reihe zum Teil prächtige Publikationen zu Baugeschichte und Bau- und Ingenieurwesen des jeweiligen Tagungsorts herausgegeben. Nach dem ersten Band zu Karlsruhe setzte 1877 der Berliner Band den Maßstab für die späteren Publikationen<sup>35</sup>. Aus dieser Zeit sind beispielsweise der 1888 erschienene Band *Köln und seine Bauten*<sup>36</sup> oder das 1890 publizierte Werk *Hamburg und seine Bauten*<sup>37</sup> zu nennen.

Den nationalen Zusammenschluss erreichten die Vereine des Bauwesens erst nach dem Deutsch-Französischen Krieg 1871, als ein vereintes Deutsches Reich politische Realität geworden war. Nun konnten sich die diversen Architektenvereine, die im Laufe des 19. Jahrhunderts in den einzelnen deutschen Ländern entstanden waren, in einem Dachverband, dem Verband deutscher Architekten- und Ingenieurvereine (VDAI), sammeln, jedoch ohne den VDI<sup>38</sup>. Der dominierende, akademisch orientierte Berliner Architektenverein hatte die Vereinigung mit dem mitgliederstarken VDI verhindert, da er dessen heterogene, weniger auf akademische Qualifikation ausgerichtete Mitgliederstruktur ablehnte<sup>39</sup>. Mit Gründung des Dachverbandes wird die *Deutsche Bauzeitung*<sup>40</sup> zum Organ des neuen Verbandes. Erst 1901 entschließt sich der Verband zur Gründung einer eigenen Zeitschrift<sup>41</sup>.

---

34. Ch. Weber, P. Liptau, „Zeugen des Aufschwunges“, S. 54.

35. Architekten- und Ingenieurverein Berlin (Hrsg.), *Berlin und seine Bauten*. Mein Dank gilt Tobias Möllmer für diese Informationen.

36. Architekten- und Ingenieur-Verein für Niederrhein und Westfalen (Hrsg.), *Köln und seine Bauten*.

37. Architekten- und Ingenieurverein Hamburg (Hrsg.), *Hamburg und seine Bauten*.

38. E. Bolenz, *Vom Baubeamten zum freiberuflichen Architekten*, S. 140.

39. Ebd., S. 141.

40. Seit 1868 Nachfolger des *Wochenblatts des Architektenvereins zu Berlin*. R. Fuhlrott, *Deutschsprachige Architektur-Zeitschriften*, S. 81.

41. Ebd., S. 82 f.

Bis dahin waren die Vereinsmitteilungen in Zweijahresbänden unter dem Titel *Mitteilungen des Verbandes deutscher Architekten- und Ingenieurvereine* herausgegeben worden<sup>42</sup>. Sie enthalten die Protokolle der Sitzungen und publizieren die auf den Versammlungen gehaltenen Vorträge. Ab 1912 erschienen diese dann als *Zeitschrift des VDAI*. Thema sind Gesetzgebung und Standesfragen sowie die Baukunst – und zwar sowohl Hoch- wie auch Ingenieurbau, zu denen sich die renommiertesten Vertreter ihres Fachs wie Reinhard Baumeister, Josef Durm oder Josef Stübben äußern. Ab 1925 nennt sich das Verbandorgan schließlich *Deutsches Bauwesen*<sup>43</sup>.

### *Die Publikationen des Architekten- und Ingenieurvereins Straßburg*

Für die architekturhistorische bzw. bautechnikhistorische Forschung ist eine Kenntnis der bauzeitlichen Fachschriften unerlässlich. Ein Zugang ist dabei die Analyse der technischen Berufsvereine und -verbände vor Ort. Im Falle der elsässischen Stadt Straßburg ist diese Herangehensweise deshalb besonders aufschlussreich, weil die unter deutscher Verwaltung sich etablierenden Vereine mit ziemlicher Sicherheit als Träger technischen Wissens deutschsprachiger Provenienz identifiziert werden können. Insofern sind Werke wie der 1894 vom Architekten- und Ingenieurverein Straßburg anlässlich der Wanderversammlung des Verbandes deutscher Architekten- und Ingenieurvereine 1894 in Straßburg edierte Band *Strassburg und seine Bauten*<sup>44</sup> hoch informative bauzeitliche Quellen. Die Publikation gibt einen Querschnitt des Straßburger Bauwesens in den ersten Jahrzehnten nach Gründung des Reichslandes<sup>45</sup>.

Der Architekten- und Ingenieurverein Straßburg gab auch periodische Schriften heraus. 1878 – sieben Jahre nach dem Anschluss ans Deutsche Reich – erschien der erste Jahrgang der *Zeitschrift für Baukunde*. Explizit auf der Titelseite benannt als „Organ der

42. Ebd., S. 116.

43. Ebd., S. 116f.

44. Architekten- und Ingenieurverein für Elsass-Lothringen (Hrsg.), *Strassburg und seine Bauten*.

45. Ch. Weber, P. Liptau, „Zeugen des Aufschwunges“, S. 54.

Architekten- und Ingenieur-Vereine von Bayern, Württemberg, Baden, Strassburg, Frankfurt a.M., Mittelrhein, Niederrhein-Westphalen und Oldenburg“<sup>46</sup>. Die Zeitschrift wurde in vierteljährlichen Heften in München im Verlag von Theodor Ackermann verlegt. Als Redakteur wird Dr. W. Wittmann, „Privatdocent an der K. Technischen Hochschule in München“, genannt. Im Redaktionsausschuss ist neben Fachleuten aus Köln, Oldenburg, München und Stuttgart, als prominentes Mitglied Professor Reinhard Baumeister von der Technischen Hochschule Karlsruhe vertreten. Als elsässisches Mitglied wird ein „Abteilungs-Baumeister Caspar, Strassburg“ aufgeführt (Abb. 2)<sup>47</sup>. Diese Zeitschrift war der Versuch, der berlinlastigen Berichterstattung der *Deutschen Bauzeitung* einen südwestdeutschen Schwerpunkt entgegenzusetzen. Bereits im zweiten Band 1879 werden in der Bücherschau immerhin zwei Werke zu Elsass-Lothringen besprochen: *Elsass-Lothringisches Baurecht* von Förtsch und Caspar<sup>48</sup>, und die *Protokolle über die Sitzungen der Commission zur Feststellung des Bebauungsplanes für die Stadt Strassburg*<sup>49</sup>. Insgesamt finden sich jedoch eher Berichte zu Themen des Ingenieurbaus und weniger zum Hochbau. Die ersten sieben Jahrgänge enthalten zwar die beiden erwähnten Rezensionen, aber keinen Aufsatz zu Straßburg und nur einige wenige Beiträge zum Elsass meist kunsthistorischer Natur<sup>50</sup>. Für das Thema Bautechniktransfer sind zwei Berichte eines Bauamtsassessors Reverdy interessant: zu „Fluss- und Canalbauten in Frankreich“<sup>51</sup>, und zum „Französische[n] Brückenbauwesen“<sup>52</sup>. Die *Zeitschrift für Baukunde* ging ab 1885 in das *Wochenblatt für Baukunde* über, das wöchentlich in Frankfurt erschien, ab 1888 bis 1890 als Sonderausgabe der *Deutschen Bauzeitung*, in der es 1891 aufging. Diese Zeitschrift ist deshalb relevant, weil dort

---

46. Ab dem 3. Jahrgang 1880 wird statt Strassburg der Architekten- und Ingenieurverein für Elsass-Lothringen als Mitherausgeber genannt. *Zeitschrift für Baukunde*, 3. Jg., 1880, Heft 1-4, Titelblatt.

47. *Zeitschrift für Baukunde*, 1, 1. Jg., 1878, Titelblatt.

48. Baumeister, (vermutlich Reinhard), „Rezension“.

49. Seidel, „Protokolle über die Sitzungen der Commission zur Feststellung des Bebauungsplanes für die Stadt Strassburg“.

50. G. Braun (Regierungsbaumeister), „Der Sechs-Eimer-Brunne zu Ober-Ehnheim im Elsass“.

51. Reverdy (Bauamtsassessor), „Fluss- und Canalbauten in Frankreich“.

52. Reverdy (Bauamtsassessor), „Das französische Brückenbauwesen“.

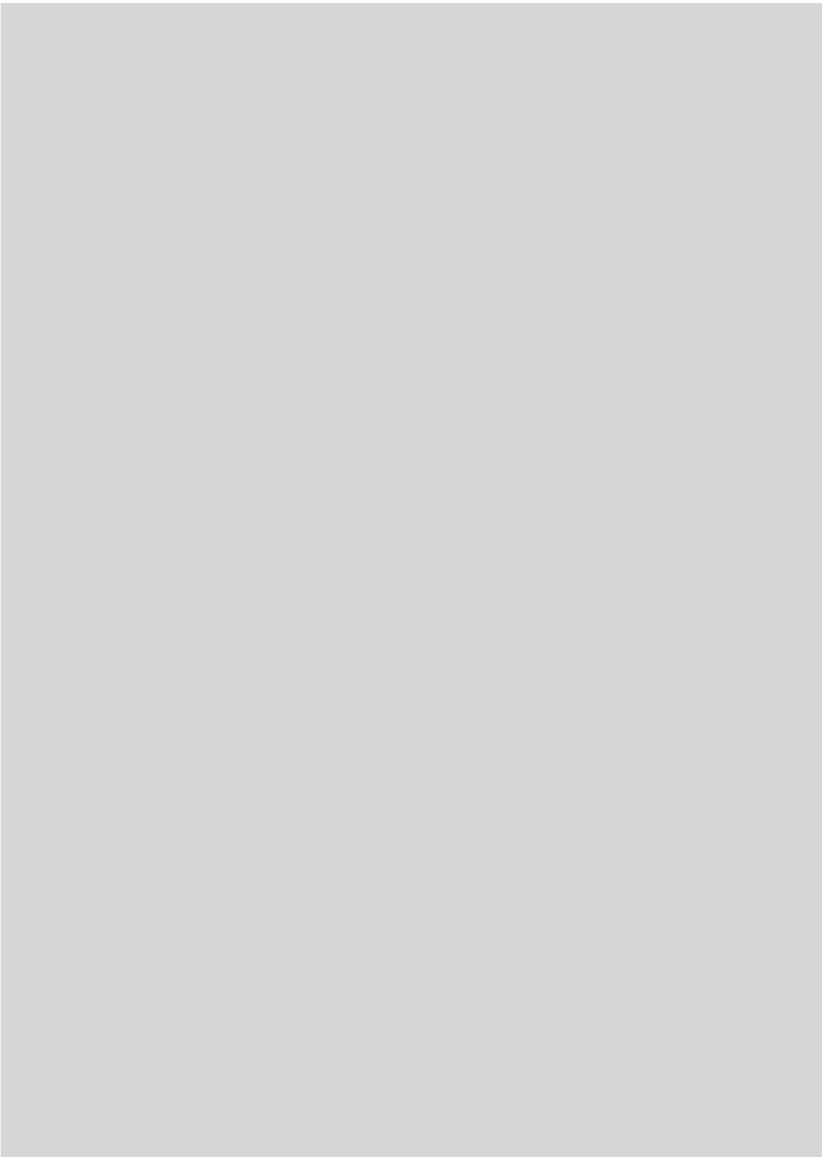


Abb. 2 — Architekten- und Ingenieurverein Straßburg, *Zeitschrift für Baukunde*,  
Titelblatt des 2. Jahrgangs 1879.

Vereinsangelegenheiten des Architekten- und Ingenieurvereins Elsass-Lothringen publiziert werden, so das Winterfest von 1886<sup>53</sup>, aber auch für Straßburg wichtige Bauprojekte und Personalia. Die Wettbewerbe zum Landesausschußgebäude<sup>54</sup> oder 1890 zum Kaiserpalast<sup>55</sup> sind in mehreren Aufsätzen behandelt und auch über den Neubau von Jung St. Peter<sup>56</sup> wird berichtet. Mehrfach ist die Sanierung der Kathedrale und die Besetzung der Stelle des Münsterbaumeisters ein Thema<sup>57</sup>. Als ingenieurtechnische Berichte gibt es einen Aufsatz zum Hafen<sup>58</sup> und einen zur Regulierung des Oberrheins<sup>59</sup>.

Insgesamt lässt sich festhalten, dass Berichte zum elsässischen und speziell zum Straßburger Baugeschehen in diesen Vereinsorganen im Vergleich zu Stuttgart oder München definitiv unterrepräsentiert sind. Das könnte sich dadurch erklären lassen, dass bei den meist noch vor der Reichseinigung gegründeten technischen Vereinen, wie dem VDI, überregional bedeutsame Themen im Vordergrund stehen. Das Baugeschehen im neuen Reichsland Elsass-Lothringen spielte dabei nur am Rande eine Rolle und wurde am ehesten noch in den auf den südwestdeutschen Raum beschränkten Zeitschriften berücksichtigt. Der Wissenstransfer in die Gegenrichtung, sprich Informationen über das Baugeschehen in den Ländern des Deutschen Reiches, gewährleisteten die Publikationen der Berufsvereine jedoch nachweisbar, da ihre Mitglieder im Elsass regelmäßige die Vereinsblätter erhielten. Die überregional ausgelegten Verbandsstrukturen kamen dabei der Mobilität des technischen Personals entgegen. Denn die aus dem Reich nach Elsass-Lothringen eingewanderten Baubeamten, Ingenieure und Architekten

---

53. O. A., „Architekten- und Ingenieurverein zu Strassburg. Winterfest“.

54. O. A., „Wettbewerbe zur Erlangung von Plänen für eine Landesausschussgebäude in Strassburg“. O. A., „Preisausschreiben für Pläne zur Errichtung eines Landesausschussgebäudes in Strassburg i. Els.“.

55. O. A., „Der Kaiser-Palast zu Straßburg im Elsass. Architekt: Hermann Eggert“. F., „Der Kaiserpalast zu Straßburg im Elsass. Architekt: Hermann Eggert“.

56. F., „Entwurf zu einem Neubau für die Kirche Jung St. Peter zu Straßburg i. E.“.

57. F., „Vom Münster zu Straßburg“. O. A., „Die bevorstehende Neubesetzung der Stelle des Münster-Baumeisters in Straßburg“. O. A., „Die Neubesetzung der Stelle des Münster-Baumeisters von Straßburg“. O. A., „Wiederbesetzung der Stelle eines Dombaumeisters für Straßburg“.

58. O. A., „Der Hafen in Straßburg i. Els.“.

59. O. A., „Ueber die Möglichkeit einer Strombett-Regulierung (sic) des Oberrheins für den Betrieb einer Großschiffahrt abwärts Straßburg“.

waren im betrachteten Zeitraum in hohem Maße mobil und konnten sich an ihren unterschiedlichen Standorten mit Hilfe ihrer jeweiligen Vereins- und Verbandszeitschriften auf dem neuesten Stand der technischen und architektonischen Entwicklungen halten. Die printtechnische Entwicklung im Laufe des 19. Jahrhunderts beförderte zudem die immer günstigere Herstellung der immer abbildungsreicheren Druckwerke, was die Verfügbarkeit bautechnischer und ästhetischer Innovationen für einen immer größeren Adressatenkreis ermöglichte. Insofern ist das Zeitschriftenwesen allgemein und die Publikationstätigkeit der technischen Berufsvereine im Speziellen als ein Medium des Bautechniktransfers zu bezeichnen.

Christiane WEBER  
Leopold-Franzens-Universität Innsbruck

## BIBLIOGRAPHIE

*Zeitgenössische Publikationen*

- Architekten- und Ingenieur-Verein für Niederrhein und Westfalen (Hrsg.), *Köln und seine Bauten*, Köln, Selbstverlag des Vereins, 1888.
- Architekten- und Ingenieurverein Berlin (Hrsg.), *Berlin und seine Bauten*, Berlin, Ernst und Korn, 1877.
- Architekten- und Ingenieurverein für Elsass-Lothringen (Hrsg.), *Strassburg und seine Bauten*, Straßburg, Karl J. Trübner, 1894.
- Architekten- und Ingenieurverein Hamburg (Hrsg.), *Hamburg und seine Bauten. Unter Berücksichtigung der Nachbarstädte Altona und Wandsbek*, Hamburg, Hoffmann und Campe, 1890.
- BAUMEISTER, (vermutlich Reinhard), „Rezension: R. Förtsch, Kammerpräsident in Metz und M. Caspar, Abtheilungsbaumeister in Strassburg. Elsass-Lothringisches Baurecht, Strassburg, bei J. Astmann“, *Zeitschrift für Baukunde*, 3, 2. Jg. (1879), S. 530-531.
- BRAUN, G. (Regierungsbaumeister), „Der Sechs-Eimer-Brunnen zu Ober-Ehnheim im Elsass“, *Zeitschrift für Baukunde*, 2, 6. Jg. (1883), S. 61-64, Abbildungsblätter 6-8.
- F., „Entwurf zu einem Neubau für die Kirche Jung St. Peter zu Straßburg i. E.“, *Wochenblatt für Baukunde*, 18, 11. Jg. (2. März 1889), S. 101-102.
- F., „Vom Münster zu Straßburg“, *Wochenblatt für Baukunde*, 26, 11. Jg. (30. März 1889), S. 150-152.
- F., „Der Kaiserpalast zu Straßburg im Elsass. Architekt: Hermann Eggert“, *Wochenblatt für Baukunde*, 24, 12. Jg. (22. März 1890), S. 141 (erster Teil), 34, 12. Jg. (26. April 1890), S. 201 (zweiter Teil).
- O. A., „Architekten- und Ingenieurverein zu Strassburg. Winterfest“, *Wochenblatt für Baukunde*, 19, 8. Jg. (5. März 1886), S. 102.
- O. A., „Wettbewerbe zur Erlangung von Plänen für eine Landesausschussgebäude in Strassburg“, *Wochenblatt für Baukunde*, 41, 8. Jg. (21. Mai 1886), S. 212.

- O. A., „Preisausschreiben für Pläne zur Errichtung eines Landesauschussgebäudes in Strassburg i. Els.“, *Wochenblatt für Baukunde*, 80, 8. Jg. (5. October (sic) 1886), S. 404.
- O. A., „Der Kaiser-Palast zu Straßburg im Elsass. Architekt: Hermann Eggert“, *Wochenblatt für Baukunde*, 8, 11. Jg. (26. Januar 1889), S. 41-42.
- O. A., „Die bevorstehende Neubesetzung der Stelle des Münster-Baumeisters in Straßburg“, *Wochenblatt für Baukunde*, 12, 11. Jg. (9. Februar 1889), S. 72.
- O. A., „Die Neubesetzung der Stelle des Münster-Baumeisters von Straßburg“, *Wochenblatt für Baukunde*, 14, 11. Jg. (16. Februar 1889), S. 84.
- O. A., „Wiederbesetzung der Stelle eines Dombaumeisters für Straßburg“, *Wochenblatt für Baukunde*, 20, 12. Jg. (8. März 1890), S. 124.
- O. A., „Ueber die Möglichkeit einer Strombett-Regulierung (sic) des Oberrheins für den Betrieb einer Großschiffahrt abwärts Straßburg“, *Wochenblatt für Baukunde*, 63, 12. Jg. (1890), S. 377-379.
- O. A., „Der Hafen in Straßburg i. Els.“, *Wochenblatt für Baukunde*, 90, 12. Jg. (8. November 1890), S. 547.
- REVERDY (Bauamtsassessor), „Das französische Brückenbauwesen“, *Zeitschrift für Baukunde*, 3. Jg. (1880), S. 63-72.
- , „Fluss- und Canalbauten in Frankreich“, *Zeitschrift für Baukunde*, 3. Jg. (1880), S. 425-436.
- SEIDEL, „Protokolle über die Sitzungen der Commission zur Feststellung des Bebauungsplanes für die Stadt Strassburg. 4°. Strassburg, Druck v. Fischbach, 1879“, *Zeitschrift für Baukunde*, 3, 2. Jg. (1879), S. 527-529.
- Verein deutscher Ingenieure (Hrsg.), *Der Verein deutscher Ingenieure und seine Arbeiten. Herausgegeben aus Anlass der Weltausstellung in Brüssel 1910*, Berlin, Otto Elsner, 1910.

### Literatur

- BOLENZ, Eckhard, *Vom Baubeamten zum freiberuflichen Architekten – Technische Berufe im Bauwesen (Preußen/Deutschland, 1799-1931)*, Frankfurt, Peter Lang, 1991.

- FUHLROTT, Rolf, *Deutschsprachige Architektur-Zeitschriften. Entstehung und Entwicklung der Fachzeitschriften für Architektur in der Zeit von 1789-1918*, München, Verlag Dokumentation, 1975.
- KÖNIG, Wolfgang, „Die Ingenieure und der VDI als Großverein in der wilhelminischen Gesellschaft 1900 bis 1918“, in *Technik, Ingenieure und Gesellschaft. Geschichte des Vereins Deutscher Ingenieure 1856-1981*, hrsg. von Karl-Heinz Ludwig, Wolfgang König, Düsseldorf, VDI-Verlag, 1981, S. 235-288.
- LUDWIG, Karl-Heinz, KÖNIG, Wolfgang (Hrsg.), *Technik, Ingenieure und Gesellschaft. Geschichte des Vereins Deutscher Ingenieure 1856-1981*, Düsseldorf, VDI-Verlag, 1981.
- MANEGOLD, Karl-Heinz, „Der VDI in der Phase der Hochindustrialisierung 1880 bis 1900“, in *Technik, Ingenieure und Gesellschaft. Geschichte des Vereins Deutscher Ingenieure 1856-1981*, hrsg. von Karl-Heinz Ludwig, Wolfgang König, Düsseldorf, VDI-Verlag, 1981, S. 133-166.
- ROTTAU, Nadine, „Schinkel der Moderne – Gewerbeförderung und Design“, in *Karl Friedrich Schinkel. Geschichte und Poesie*, hrsg. von Heinrich Schulze Altcapenberg, Rolf H. Johannsen, Christiane Lange, München, Hirmer, 2012, S. 227-229.
- SCHOLL, Lars Ulrich, „Der Ingenieur in Ausbildung, Beruf und Gesellschaft 1856 bis 1881“, in *Technik, Ingenieure und Gesellschaft. Geschichte des Vereins Deutscher Ingenieure 1856-1981*, hrsg. von Karl-Heinz Ludwig, Wolfgang König, Düsseldorf, VDI-Verlag, 1981, S. 1-66.
- STRECKE, Reinhart, „Sammeln, ausstellen, patentieren. Zu den Anfängen Preußens als Industriestaat“, in *Klosterstrasse 36. Sammeln, ausstellen, patentieren*, hrsg. von Christiane Brandt-Salloum, Reinhart Strecke, Berlin, Geheimes Staatsarchiv Preußischer Kulturbesitz, 2014, S. 7-19.
- WEBER, Christiane, „Werkstatt oder Laboratorium. Praktische Ingenieurausbildung im 19. und frühen 20. Jahrhundert am Beispiel der Materialprüfungsanstalt Stuttgart“, in *Stil und Charakter. Beiträge zur Architekturgeschichte und Denkmalpflege des 19. Jahrhunderts*, hrsg. von Tobias Möllmer, Basel, Birkhauser, 2015, S. 141-156.

WEBER, Christiane, LIPTAU, Peter, „Zeugen des Aufschwunges. Elsässische Bauschaffende und die deutschen technischen Berufsvereine“, *Metacult*, 4 (2015), S. 54-58.

*Abbildungsnachweis:*

Abb. 1: Verein deutscher Ingenieure (Hrsg.), *Der Verein deutscher Ingenieure und seine Arbeiten. Herausgegeben aus Anlass der Weltausstellung in Brüssel 1910*, Berlin, Otto Elsner, 1910, S. 4.

Abb. 2: *Zeitschrift für Baukunde*, 1-4, 2. Jg., 1879.



*Les services publics d'architecture*



DIE KÜNSTLERISCHE KONTROLLE  
DES BAUHANDWERKERS.  
ÄSTHETISCHE BAUPOLIZEI IM SINNE DER DEUTSCHEN  
HEIMATSCHUTZBEWEGUNG AM BEISPIEL DER STADT  
STRASSBURG/STRASBOURG

Im Zuge der deutschen Heimatschutzbewegung wird in Straßburg 1910 auf Initiative des Beigeordneten Dr. Heinrich Emerich das Ortsstatut zum Schutz des Ortsbildes verabschiedet, durch das die Altstadt vor unangepassten privaten Neubauten geschützt und die Bautätigkeit in den neuen Vierteln im Sinne einer reduzierten, durch regionale Motive und Baumaterialien charakterisierten Architektursprache ästhetisch kontrolliert werden soll. Eine aus Fachmännern zusammengesetzte Kunstkommission überprüft die Pläne, das Hochbauamt unter Fritz Beblo setzt die angeregten Änderungen in Form von Skizzen und Gegenentwürfen durch. Trotz der Kritik an der uniformen Vorgehensweise des Stadtbauamts behielt die französische Verwaltung die Gesetzgebung bei, die bis weit in die Zwischenkriegszeit praktiziert wurde.

*Einführung*

Um 1900 begannen die Kommunen in ganz Deutschland das private Bauwesen in einer bisher nie dagewesenen Form zu kontrollieren. Seit den 1880er Jahren waren strengere Baugesetze erlassen worden, die vor allem Standfestigkeit und Brandschutz, die Wohnungshygiene sowie das Verhältnis des Baus zu seiner Umgebung – insbesondere zum *alignement*, der Straßenflucht – betrafen. Von Seiten der Städteplaner wurde jedoch zunehmend auch eine stärkere ästhetische Einflussnahme der Baupolizei während des Genehmigungsverfahrens durchgesetzt. Dies hatte drei hauptsächliche Gründe: Erstens versprach man sich dadurch den Schutz der alten Orts- und Städtebilder sowie der baulichen Umgebung von

Kulturdenkmalen, die durch unangepasste Neubauten zunehmend bedrängt und beeinträchtigt wurden. Zweitens boten die geltenden Bauordnungen oft nicht die Kompetenzen, um offene oder geschlossene Bauweise vorzuschreiben und damit die Ausbildung von städtebaulich ansprechenden reinen Mietshaus- oder Villenvierteln zu gewährleisten. Drittens beabsichtigte man, die individualisierte und dadurch stark kontrastierende künstlerische Gestaltung der Häuser zu Gunsten eines einheitlicheren und ruhigeren Gesamteindrucks einzuschränken. Dies entsprach ebenso den Forderungen der Heimatschutzbewegung wie die Bevorzugung regionaler Traditionen und Baustoffe. Außerdem verschafften sich die Bauämter damit die lange ersehnte Möglichkeit, Einfluss auf die Spekulationsarchitektur zu gewinnen und etwa die massenweise Produktion von Mietshäusern in zweifelhafter Ästhetik durch oft ungelernte Maurermeister oder Bauunternehmer ästhetisch steuern zu können. Durch eine gesetzlich verankerte künstlerische Prüfung und Verbesserung der Entwürfe durch akademisch geschulte Architekten der Stadtbauämter versprach man sich eine wesentliche Hebung ihrer äußeren Erscheinung und dadurch positive Auswirkungen auf das Stadtbild.

### *Die deutsche Heimatschutzbewegung*

1904 wurde der „Bund Heimatschutz“ gegründet<sup>1</sup>. Der erste Vorsitzende Schultze-Naumburg vermittelte die Ideologie des Bundes durch seine in der Vereinszeitschrift *Der Kunstwart* publizierte und ab 1902 in Buchform erschienene Aufsatzreihe „Kulturarbeiten“<sup>2</sup>. Von ähnlicher Bedeutung war Paul Mebes' 1908 veröffentlichtes Werk *Um 1800. Architektur und Handwerk im letzten Jahrhundert ihrer traditionellen Entwicklung*.

Im Zentrum der Kritik des Heimatschutzbundes standen vor allem der mangelnde Schutz von Baudenkmalen, Städte- und Landschaftsbildern und ihre Beeinträchtigung durch unpassende Neubauten. Verurteilt wurden Bauten städtischen Charakters in ländlichem Umfeld, moderne und zu hohe Bauten in den Altstädten sowie

---

1. Die Darstellung folgt hier T. Möllmer, „Heinrich Emerich und der Schutz des Ortsbildes“.

2. P. Schultze-Naumburg, *Kulturarbeiten*.

dem Wesen des Orts widersprechende Stilformen oder Baumaterialien – insbesondere die stark farbigen und in vielen Gegenden nicht ortsüblichen Backsteinverkleidungen oder die ebenfalls in weiten Regionen in der tradierten Architektur nicht verbreiteten Schieferdächer.

Vorbild der Heimatschützer war die im 18. Jahrhundert geübte und teilweise bis zum Anfang des 19. Jahrhunderts fortgeführte landesfürstliche Baupolitik, die für Höhe und Gestaltung der Fassaden bisweilen genaue Vorgaben machte<sup>3</sup>. Das reichte von der Verpflichtung, sich an einheitliche Musterfassaden zu halten, bis zur Vorschrift einer fest umrissenen Farbpalette, für die Musterkarten im Bauamt bereitlagen. Von dieser Vorgehensweise war man inzwischen fast völlig abgekommen. Noch der einflussreiche Städtebautheoretiker Reinhard Baumeister hatte in seinem Standardwerk *Stadt-Erweiterungen in technischer, baupolizeilicher und wirtschaftlicher Beziehung* (1876) einer ästhetischen Beeinflussung durch Bauordnungen eine klare Absage erteilt: Schönheit könne sich nur durch Vielfältigkeit entwickeln, die aber bestimmten Regeln durch eine wirksame Bauordnung unterliegen und „Einheit in der Mannichfaltigkeit“ erzeugen müsse<sup>4</sup>. Um 1900 war man jedoch der seit den 1880er Jahren immer kontrastreicher und spektakulärer gewordenen Mannichfaltigkeit der Straßenbilder müde geworden und besann sich auf die schlichte, relativ gleichförmige und dadurch ruhige Architektur der vergangenen Jahrhundertwende, eben der Zeit „Um 1800“. Die Bewegung ging indessen nicht nur von Städtebautheoretikern und -ästhetikern, sondern gerade auch von der Denkmalpflege aus: 1904 wurde auf dem 5. Tag für Denkmalpflege in Mainz die Forderung nach einer „ästhetischen Baupolizei“ gestellt. Die preußische Regierung antwortete auf die wachsende Kritik an der ungezügelter Entfaltung der Privatbautätigkeit mit den Verunstaltungsgesetzen von 1902 und 1907. Im selben Jahr erhielt auch die badische Landesbauordnung ähnliche Vorschriften, 1909 folgte die allgemeine Bauordnung für das Königreich Bayern und 1909 das sächsische Gesetz „gegen die Verunstaltung von

---

3. Grundlegend zum Thema die schwer greifbaren Aufsätze: O. Berger, „Über den Einfluß der Bauordnungen auf die ästhetische Gestaltung der Bauten“; O. Klooppel, „Die geschichtliche Entwicklung des Verhältnisses zwischen Baupolizei und Ästhetik“. Eine guten Überblick bietet B. Ringbeck, „Architektur und Städtebau unter dem Einfluss der Heimatschutzbewegung“.

4. R. Baumeister, *Stadt-Erweiterungen in technischer, baupolizeilicher und wirtschaftlicher Beziehung*, S. 76.

Stadt und Land“. Daneben wurden zahlreiche Ortsstatute und lokale Bauordnungen erlassen, die ästhetische Fragen zum Teil des baupolizeilichen Genehmigungsverfahrens machten.

Diese ästhetische Kontrolle und Bevormundung des Privatarchitekten griff in einer bislang ungekannten Weise in die künstlerische Freiheit des Architekten oder Baumeisters sowie in die individuellen Geschmacksvorstellungen des Auftraggebers ein und bildet gewissermaßen den Höhepunkt baupolizeilicher Überwachung am Vorabend des Ersten Weltkriegs. Auch wenn sie nur ein relativ kurzlebiges Intermezzo in der deutschen Architekturgeschichte blieb, stellte sie doch einen der größten Erfolge der seinerzeit so aktiven Heimatschutzbewegung dar und prägt trotz der Kriegszerstörungen – vielfach unerkannt – so manche deutsche Stadt.

### *Das Beispiel Straßburg*

In der zeitgenössischen Fachliteratur – so etwa in *Der Baumeister*, der *Deutschen Bauhütte* und vor allem der *Zeitschrift für Wohnungswesen* – wird die Entstehung und Ausbreitung der mittlerweile fast völlig in Vergessenheit geratenen „ästhetischen Baupolizei“ zwar gefordert, reflektiert und diskutiert, doch gab es bislang kaum konkrete Studien über das tatsächliche Wirken und die Vorgehensweise der Behörden in den einzelnen Städten. Es gelang nun, dieses Phänomen für das Beispiel Straßburg – also gerade eine schon lange nicht mehr deutsche Stadt – exemplarisch nachzuweisen.

Es sind die geradezu mustergültigen Ausgangsbedingungen, weshalb sich die ästhetische Baupolizei ausgerechnet für Straßburg, die Hauptstadt des 1870 annektierten und direkt der Reichsregierung unterstellten Reichslands Elsass-Lothringen, besser nachweisen lässt als für die meisten deutschen Städte: Da ist der geschlossene bauliche Bestand der Straßburger Neustadt, wo in Deutschland die Stadtviertel des 19. Jahrhunderts durch die starken Kriegszerstörungen nur selten unverändert überkommen und dadurch in der Regel nicht unmittelbar nachvollziehbar sind. Außerdem haben sich – ebenfalls im Gegensatz zu vielen deutschen Städten, wo Amtsarchive durch Bombenangriffe vernichtet wurden – die Hausakten der Straßburger Baupolizeibehörde ebenso erhalten wie ein Großteil der amtsinternen Dokumente. All diese

Archivalien dürfen zudem im Gegensatz zu den Gepflogenheiten in den meisten deutschen Archiven von Hand kostenfrei abfotografiert werden, wodurch dem amtsfernen Forscher die Recherchen wesentlich einfacher gemacht werden.

Diese exzellenten Konditionen machen Straßburg zu einem einmaligen Feld städtebaulicher und architekturwissenschaftlicher Studien<sup>5</sup>. Die Arbeitsweise der ästhetischen Baupolizei konnte im Rahmen der Studien des DFG-/ANR-geförderten Projekts „Metacult. Kulturtransfer in Architektur und Stadtplanung in Straßburg 1830-1940“ bei der stadtmorphologischen Analyse des ausgewählten Untersuchungsgebiets im städtebaulichen Zentrum der Neustadt zwischen Kaiserplatz und Contades nachgewiesen werden. Die Belege dafür fanden sich in den über 200 Bauakten, die im Zuge der Recherchen in den städtischen Archiven – den Archives de la Ville et de l’Eurométropole de Strasbourg (AVES) – vollständig fotografisch erfasst und anschließend ausgewertet wurden<sup>6</sup>. Ein wesentliches Ziel war, die Ursachen für den bei den Begehungen des Gebiets beobachteten großen Unterschied in seiner Stadtmorphologie zu belegen: Die Straßen in der Umgebung des Kaiserplatzes sind geschlossen mit Mietshäusern bebaut, die ein weitgehend einheitliches Erscheinungsbild und ähnliche Baumaterialien zeigen. Dagegen zeichnet sich das Viertel rund um den Contades durch eine äußerst disparate Bebauung von Villen in offener Bebauung sowie städtischen Einfamilien- und hohen Mietshäusern in Zeilenbauweise aus, die bunt durcheinandergewürfelt sind.

Die Analyse der Bauakten bestätigte die These, dass die Verwaltung nur auf städtischem Gelände die Art der Bebauung lenken konnte; auf den privaten Grundstücken hatte sie lange Zeit keinerlei Handhabe, um auf die Bautätigkeit größeren Einfluss zu nehmen. Erst nach 1910 werden auch die Bauten auf Privatgrund einer ästhetischen Kontrolle unterzogen: In den Bauakten finden sich Pläne, bei denen die Architekten des Stadtbauamts im Auftrag der Baupolizei Veränderungen vorgenommen haben. Es gibt auch Skizzen mit Verbesserungsvorschlägen oder gar

---

5. Gleichwohl muss darauf hingewiesen, dass in der elsässischen Baugesetzgebung über die Jahrhundertwende hinaus französische Traditionen aus der Zeit vor 1870 fortlebten und eine ganz spezifische Rechtssituation schufen. Hierzu ausführlich R. Wittenbrock, *Bauordnungen als Instrumente der Stadtplanung*; T. Möllmer, Ch. Weber, „Die Entstehung einer deutschen Musterbauverwaltung“.

6. T. Möllmer, „Das Villenviertel am Contades in Straßburg“.

vollständige Alternativentwürfe. Mit den dazugehörigen Schriftwechseln und Aktennotizen sowie der zugrundeliegenden Gesetzgebung konnte die ästhetische Überwachung der von Bauhandwerkern und -unternehmern eingereichten Entwürfe zu Bauten aller Art, insbesondere aber zu Mietshäusern nach der Jahrhundertwende rekonstruiert werden<sup>7</sup>.

*Möglichkeiten ästhetischer Einflussnahme vor 1910*

Bis zur Verabschiedung der fortschrittlichen Bauordnung und des Ortsstatuts zum Schutz des Ortsbildes von 1910 – und damit ein paar Jahre länger als in vielen Städten des Deutschen Reichs – gab es in Straßburg kein rechtliches Mittel, die Baugenehmigung aus ästhetischen Gründen zu verweigern und Nachbesserungen an den eingereichten Plänen zu fordern. Die örtliche Baulobby hatte schon in der Gründungsphase der Neustadt eine strenge Baugesetzgebung verhindert und für das Fortbestehen einer fast völligen Baufreiheit für den Bauherren und seinen Architekten gesorgt<sup>8</sup>. Bei den Sitzungen der Kommission zur Feststellung des Bebauungsplans der Neustadt wurden sogar in Deutschland so selbstverständliche und für die Eigentümer im Grunde so nützliche Servitute wie die verbindliche Anlage von Vorgärten kategorisch abgelehnt. Die Stadtverwaltung hatte außerdem keine Möglichkeit, Gegenden entweder für offene oder geschlossene Bauweise zu bestimmen. Sie musste tatenlos zusehen, wie etwa das als edles Villengebiet gedachte Contades-Viertel von Mietskasernen durchsetzt wurde und so nach und nach seinen Charakter als Wohnviertel der Oberschicht einbüßte.

Die einzige Möglichkeit zu einer stärkeren Einflussnahme auf Neubauten hatte die Stadtverwaltung lediglich, wenn sie als Eigentümerin von Grundstücken auftrat und im Kaufvertrag eine Baulast eintrug, mit der dem Käufer bestimmte Pflichten auferlegt wurden. Auf diese Weise wurden beispielsweise die Vorgärten in der

---

7. Auf den Ortsbildschutz zum ersten Mal hingewiesen hat S. Fisch, „Planung als Eigentumsbeschränkung in der Obrigkeitsstadt“, S. 195 f., mit glaubhafter Theorie zur Verbreitung der Gedanken des Heimatschutzes in Straßburg durch Paul und Karl Bonatz.

8. Ebd., S. 40.

Avenue de la Liberté, rund um die Universität (Rue Goethe, Rue de l'Université, Rue de l'Observatoire) oder in der Rue du Maréchal Foch ermöglicht, die auf dem ehemaligen und von der Stadt vom Reich für 17 Millionen Mark erworbenen Festungsgelände lagen. Dieses Rechtsmittel nutzte die Stadt außer zur Anlage von Vorgärten indes nur wenig, bis 1886 der Deutsche Johann Karl Ott an Stelle des Elsässers Jean Geoffroy Conrath die Leitung des städtischen Bauamts übernahm. Erst zu dieser Zeit begann sich die Umgebung des Kaiserplatzes und die von hier aus zur Universität führende repräsentative Kaiser-Wilhelm-Straße (heute Avenue de la Liberté) mit Häusern zu füllen. Ott sorgte sich offenbar um die bauliche Qualität und ließ nun in die Kaufverträge der städtischen Grundstücke gewisse Bedingungen festschreiben.

Ein schönes Beispiel dafür sind die Häuserzeilen an der Rue du Maréchal Foch und der Rue du Maréchal Joffre, die links und rechts an die Ministerialgebäude anschließen und dadurch unmittelbar auf das Platzbild einwirken. Im Kaufvertrag für ein großes Grundstück zwischen Manteuffelstraße (Rue du Maréchal Foch) und Apffelstraße (Rue Apffel) wurde dem Käufer unter „Lasten und Bedingungen“ auferlegt, nur „nach einem von der Stadtverwaltung genehmigten Plane“ zu bauen<sup>9</sup>. Bei Eintreffen des Baugesuchs wurde präzisiert, „daß nur ein solcher Plan Aussicht auf Genehmigung hat, der eine einheitlich durchgebildete Front nach dem Kaiserplatz zeigt“ – es ging Ott nicht nur darum, für eine qualitative Architektur zu sorgen, sondern auch große zusammenhängende und damit monumentalere Platzwände zu schaffen, die die Staatsbauten rund um den Kaiserplatz in angemessener Form ergänzen sollten. Der vom Architekten Heinrich Emerich (sen.) für die Mietshausgruppe 45-49, rue du Maréchal Foch (1888-1891) vorgelegte Plan wurde von der aus Mitgliedern des Gemeinderats zusammengesetzten Baukommission als zu wenig repräsentativ zurückgewiesen und eine monumentalere Ausarbeitung der Fassaden und Dachzone verlangt. Die künstlerische Gestaltung gibt der aufwendig fotomechanisch reproduzierte Aufriss des verbesserten Entwurfs genau wieder, und in der schließlich erteilten Baugenehmigung wurde niedergeschrieben, auf Grund des Kaufvertrags „muß die in den Zeichnungen dargestellte Ausbildung der Straßenfluchtwände [...] kunstgerecht zur Ausführung

---

9. Hier und im Folgenden: AVES, 852 W 33 (Bauakte 47, rue du Maréchal Foch).

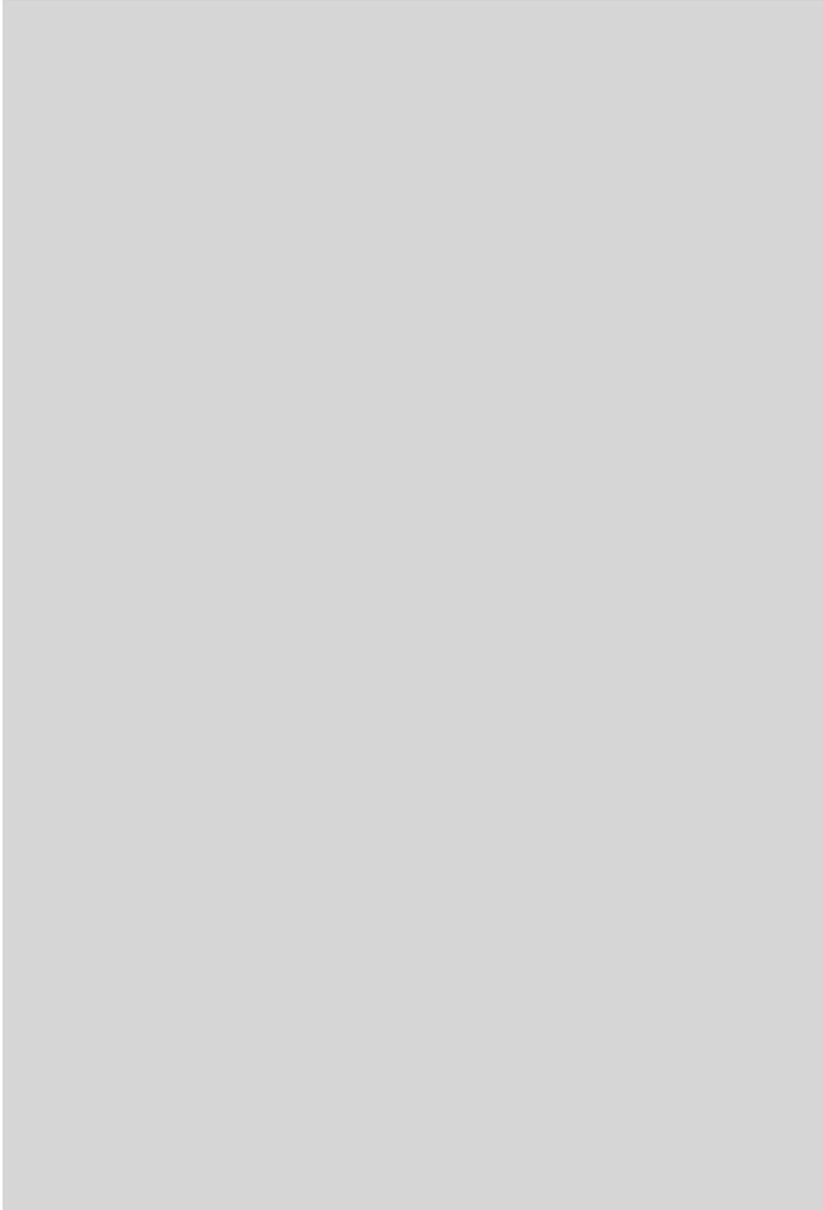


Abb. 1 — Straßburg, Mietshausgruppe Weill-Levy (45-49, rue du Maréchal Foch).  
Vorprojekt und Ausführungsentwurf nach Abänderungswünschen des Stadtbauamts  
von Heinrich Emerich sen., 1888 (AVES, 852 W 33).

kommen, eine Änderung an der Ornamentik ist nur mit Genehmigung des Bürgermeisteramtes zulässig“ (Abb. 1).

Bei einem Mietshaus wenige Schritte weiter, der Nummer 37, rue du Maréchal Foch, wurde der eingereichte Fassadenriss ebenfalls abgelehnt und eine reichere Gestaltung verlangt – denn das Gebäude war vom Kaiserpalast aus zu sehen<sup>10</sup>. Das Bauunternehmen Louis Greiner kam der Forderung mit aufwendigeren Fensterverdachungen und Putzfeldern nach, ohne strukturelle Abänderungen vornehmen zu müssen (Abb. 2). Ebenso verfuhr die Stadtverwaltung in Zusammenarbeit mit der Baukommission bei den Häusern der Kaiser-Wilhelm-Straße, wo die Grundstücke zunächst bevorzugt paarweise oder zu mehreren an ein und denselben Bauherren verkauft wurden, der dann für eine einheitliche Gestaltung der nebeneinanderliegenden Bauten zu sorgen hatte<sup>11</sup>.

### *Der Beigeordnete Heinrich Emerich und die neue Bauordnung*

Erst mit der Bauordnung und dem Ortsstatut von 1910 fand eine nahezu vollständige Angleichung der Straßburger Baugesetzgebung an deutsche Verhältnisse statt. Gleichzeitig wurde damit ein in Deutschland viel beachtetes Muster für eine einflussreiche und wirksame Baupolizei geschaffen<sup>12</sup>. Ihr geistiger Vater ist der Straßburger Beigeordnete Dr. Heinrich Emerich (1872-1933), Sohn des gleichnamigen Architekten und ausgebildeter Jurist. Er verkörpert den Typus des modernen Beamten, der nicht allein durch Autorität, sondern durch Überzeugungsarbeit, das Eingehen auf die verschiedensten Interessensgruppen sowie öffentliche Aufklärung über seine Politik seine Ziele zu erreichen versuchte. Mit diesen fortschrittlichen Methoden setzte Heinrich Emerich in jahrelanger Arbeit die neue Bauordnung durch, die 1910 verabschiedet wurde und die Straßburger Baugesetzgebung zu einer der modernsten im Deutschen Reich

---

10. AVES, 852 W 30 (Bauakte 37, rue du Maréchal Foch).

11. Hierauf geht der Verfasser in der 2017 erscheinenden Schlusspublikation des Forschungsprojekts ein.

12. Ausführlicher und kritischer Kommentar zur Straßburger Bauordnung: Redlich, „Die erste Staffelbauordnung in den Reichslanden“.

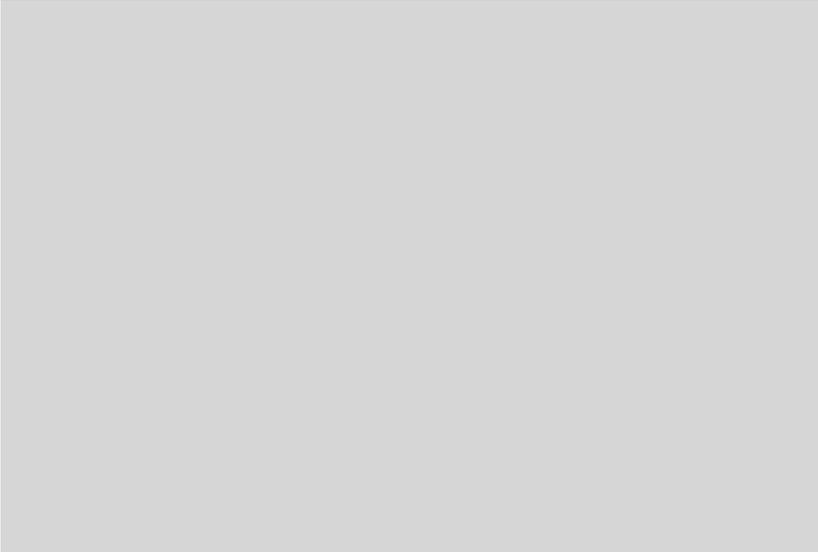


Abb. 2 — Straßburg, Mietshaus Lau (37, rue du Maréchal Foch). Vorprojekt und Ausführungsversion nach Abänderungswünschen des Stadtbauamts (AVES, 852 W 30).

machte<sup>13</sup>. Im Zuge dessen wurde sogar eine ausführliche *Begründung zu dem Entwurf für die neue Bauordnung* gedruckt, die alle Argumente für eine Änderung des Baurechts zusammenfasste. Grund dafür war vor allem die eingeführte Staffelbauweise nach Vorbild der unter dem Architekten Theodor Fischer erarbeiteten Münchener Bauordnung von 1904, die vom Kern zur Peripherie Gebiete verschiedene Bauklassen mit stetig abnehmender Bebauungshöhe und -dichte vorsah.

#### *Das Ortsstatut zum Schutz des Ortsbildes*

Durch die neue Staffelbauordnung hatte Emerich der Baupolizei weitreichende Kompetenzen verschafft und sie zu einem wirkungsvollen Instrument der städtebaulichen Entwicklung gemacht. Es fehlte

---

13. Im Zuge dessen verfasste und druckte Emerich sogar eine ausführliche *Begründung zu dem Entwurf für die neue Bauordnung*, die alle Argumente für eine Änderung des Baurechts zusammenfasste.

nur noch ein weiterer Schritt: Nachdem die Steuerung der Bauart, Bebauungsdichte und -höhe geregelt und moderne Vorschriften hinsichtlich Stand-, Feuer- und Arbeitersicherheit sowie die Beleuchtung und Belüftung der Wohnungen eingeführt worden waren, blieb noch die Aufgabe, „auch für die *schönheitliche* Entwicklung der Stadt und die Erhaltung des Ortsbildes zu sorgen, soweit dies nicht schon die neue Bauordnung [...] tun konnte“<sup>14</sup>. Dafür aber war ein Landesgesetz notwendig, das den Erlass von Ortsstatuten durch die Kommunen ermöglichte. Schon Anfang 1908 hatte der Beigeordnete dem Ministerium einen Entwurf für ein Landesgesetz zum Schutz des Orts- und Landschaftsbildes vorgelegt<sup>15</sup> und sich per Gemeinderatsbeschluss als dringendes Bedürfnis bestätigen lassen. Der Entwurf für das Ortsstatut entstand ebenfalls unter Beteiligung von Politik und Fachwelt: Aus „Gemeinderatsmitgliedern aller Parteien, Architekten und Künstlern sowie Vertretern des Grund- und Hauseigentümergevereins“ wurde eine zwanzigköpfige Sonderkommission gebildet<sup>16</sup>. Am 7. November 1910 wurde das Landesgesetz „betr. baupolizeiliche Vorschriften“ verabschiedet – ein so genanntes Blankettgesetz, das lediglich die Grundlage zur Schaffung von Ortsstatuten bildete und deren weitere Ausarbeitung den Kommunen überließ<sup>17</sup>. Schon am 23. November trat in Straßburg das *Ortsstatut* sowie die *Verordnung zum Schutze des Ortsbildes von Straßburg* in Kraft. Ihr Wortlaut ist in einer aufwendig gestalteten und illustrierten Schrift abgedruckt, in der Emerich seine Arbeit als Musterbeispiel verbreiten ließ<sup>18</sup>. Daraus geht hervor, dass der ausgebildete Jurist über die rechtliche Situation ebenso im Bilde war wie über die aufklärerischen Schriften und Vorträge der damaligen Kulturbewegung, so beispielsweise von Camillo Sitte, Paul Schultze-Naumburg und Cornelius Gurlitt<sup>19</sup>.

---

14. *Verhandlungen des Gemeinderats der Stadt Straßburg*, Sitzung vom 19.10.1910, S. 837.

15. H. Emerich, *Entwurf eines Gesetzes zum Schutze des Orts- und Landschaftsbildes gegen Verunstaltung durch Bauausführungen*.

16. *Verhandlungen des Gemeinderats der Stadt Straßburg*, Sitzung vom 19.10.1910, S. 838.

17. R. Wittenbrock, *Bauordnungen als Instrumente der Stadtplanung im Reichsland Elsaß-Lothringen*, S. 250-253, bes. S. 251.

18. H. Emerich, *Der Schutz des Ortsbildes*.

19. H. Emerich, *Der Schutz des Ortsbildes*, S. 10.

Per Ortsstatut wurde der Bürgermeister „ermächtigt, baupolizeiliche Vorschriften zum Schutze des Ortsbildes über die Lage und die äußere Ausgestaltung baulicher Anlagen zu erlassen“<sup>20</sup>. Dabei konnte er die Genehmigung für Bauten versagen, „die kein gefälliges Äußeres haben oder für das Ortsbild störend wirken würden“ (§ 1.1); diese müssen sich statt dessen „Stadtbildern oder Kunstdenkmälern von eigenartigem künstlerischem oder kunstgeschichtlichem Gepräge“ anpassen (§ 1.2). Besonderer Bedeutung kam der schon in der Staffelbauordnung festgelegten Baudichte und der Unterscheidung zwischen offener und geschlossener Bebauung zu, die hier weiter präzisiert wurde; demnach durfte in manchen Gebieten „nur landhausmäßige (Villen)-Bebauung [...] unter Wahrung von gewissen Grenzabständen“ (§ 1.3) stattfinden, in anderen hingegen nur „geschlossen, d. h. ohne seitlichen Abstand, Mauer an Mauer, gebaut werden“ (§ 1.8). Bevor eine Entscheidung getroffen wird, sollte der Bürgermeister „eine je zur Hälfte vom Gemeinderat und von ihm ernannte Kunstkommission hören“ (§ 3)<sup>21</sup>.

In erster Linie war das Ortsstatut zum Schutz der Altstadt gedacht; die Anwendung auf die Neustadt gab zudem die Handhabe, in bereits erschlossenen Gebieten soweit noch möglich Stadtbildkorrektur zu betreiben und einheitlicher gestaltete Neubauviertel in regionalen Bauformen (hohe Dächer, Ohrenfenster, Klappläden) mit heimischen Baumaterialien (Sandstein, Putz, Biberschwanzziegel) durchzusetzen. Außerdem versprach man sich von der Kontrolle der Fassadenentwürfe durch die Kunstkommission und konkrete Gegenvorschläge eine Verbesserung der seit Jahrzehnten beanstandeten künstlerischen Qualität der Straßburger Privatarchitektur<sup>22</sup>.

---

20. H. Emerich, *Der Schutz des Ortsbildes*, Anhang II.

21. Es handelte sich um eine Subkommission, die ehrenamtlich alle 1-2 Wochen tagte und unter anderem mit Architekten, Künstlern, Bau- und Verwaltungsbeamten sowie Gemeinderatsmitgliedern besetzt war. Vgl. AVCUS, 152 MW 18 (Mesures contre l'enlaidissement de l'aspect de la ville).

22. S. Hausmann in *Straßburg und seine Bauten*, S. 390f.; H. Emerich, *Der Schutz des Ortsbildes*, S. 17-19.

*Beispiele für ästhetische Baukontrolle*

Schon vor Inkrafttreten der Regelungen von 1910 hatte Emerich gemeinsam mit seinem größten Unterstützer, dem Oberbürgermeister Rudolf Schwander, sowie seinen Mitstreitern – unter anderem dem Hochbauamtsleiter Fritz Beblo – versucht, die ästhetische Qualität des Stadtbilds zu verbessern. Dies ging aber bislang nur durch Entgegenkommen von Architekt und/oder Auftraggeber. Ein Beispiel ist das Mietshaus 7, rue Ehrmann für den Wirt Alfons Ulrich, der sich nach einem Gespräch mit Emerich zu Abänderungen an dem sehr schematischen Fassadenentwurf bereiterklärte<sup>23</sup>. Die Gliederung wurde in der Ausführung reicher und an Stelle von Backsteinen und Schieferdeckung verwendete man regionale Baustoffe wie Putz und Biberschwanzziegel. In einem anderen Fall konnte ein als privater Bauherr auftretender städtischer Bauführer an seinem Mietshaus (2, rue Turenne) zu einer Brandmauer in regionalistisch-reduktionistischer Gestaltung veranlasst werden, da er sich mehrerer Verstöße gegen die Bauordnung schuldig gemacht hatte<sup>24</sup>. Es waren also Ausnahmefälle ohne rechtliche Grundlage, in denen zugunsten der neuen städtebaulichen Auffassungen eine ästhetische Korrektur vorgenommen werden konnte. Mit Bauordnung und Ortsstatut änderte sich das grundlegend: Von nun an wurden die Fassaden nach einem festgelegten Procedere der Kunstkommission vorgelegt und vom Hochbauamt die gewünschten Änderungen vorgeschlagen.

Die Bauakte des Mietshauses 25, quai Zorn (urspr. 16) zeugt beispielsweise davon, dass das Baupolizeiamt durch das Hochbauamt genaue Alternativentwürfe aufstellen ließ<sup>25</sup>. Auftraggeber war der uns schon bekannte Wirt Alfons Ulrich mit seinem Architekten Vitus Brokmann. Im Juli 1911 wurden die Pläne und die mittlerweile zur Pflicht gemachte Baubeschreibung mit Angabe der als ortstypisch verlangten Fassadenmaterialien eingereicht (Abb. 3). Wenige Tage später legte das Hochbauamt einen „Abänderungsvorschlag“ vor, der offenbar auf seinen Mitarbeiter Ernst Fettig zurückgeht. Brokmanns Entwurf schimmert nur noch andeutungsweise in Aufteilung und Giebelmotiv

---

23. AVES, 776 W 155 (Bauakte 5, rue Ehrmann).

24. AVES, 946 W 218 (Bauakte 2, rue Turenne).

25. AVES, 954 W 494 (Bauakte 25, quai Zorn).

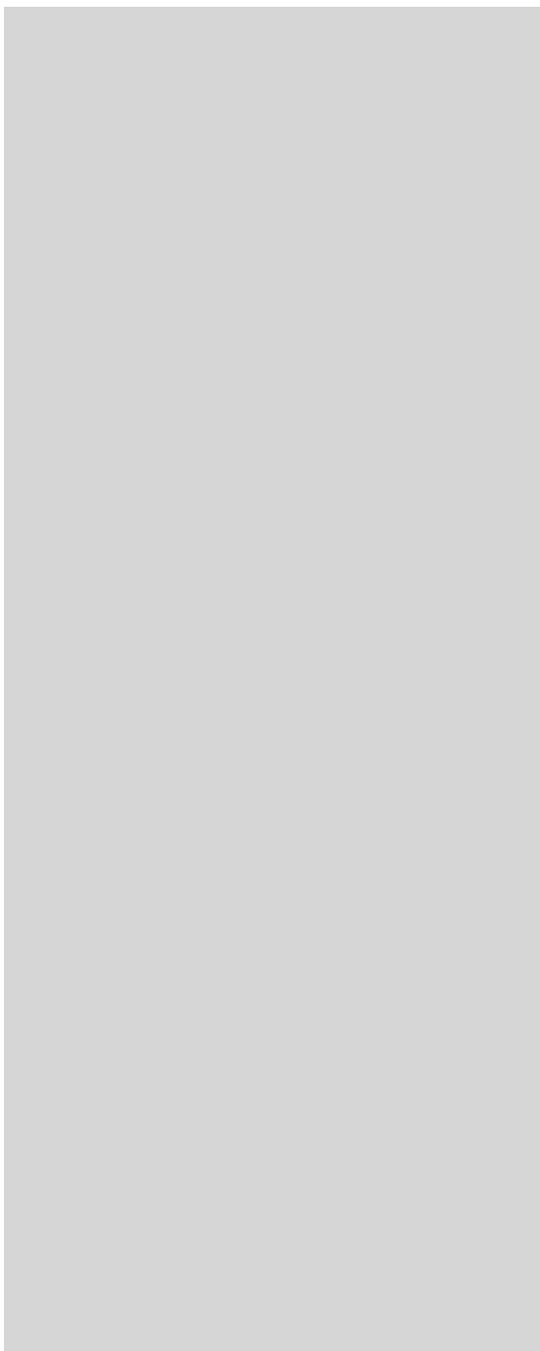


Abb. 3 — Straßburg, Mietshaus Ulrich (25, quai Zorn). Vorprojekt von Vitus Brokmann, Abänderungsvorschlag und Ausführungsentwurf von Ernst Fettig, 1911 (AVES, 954 W 494).

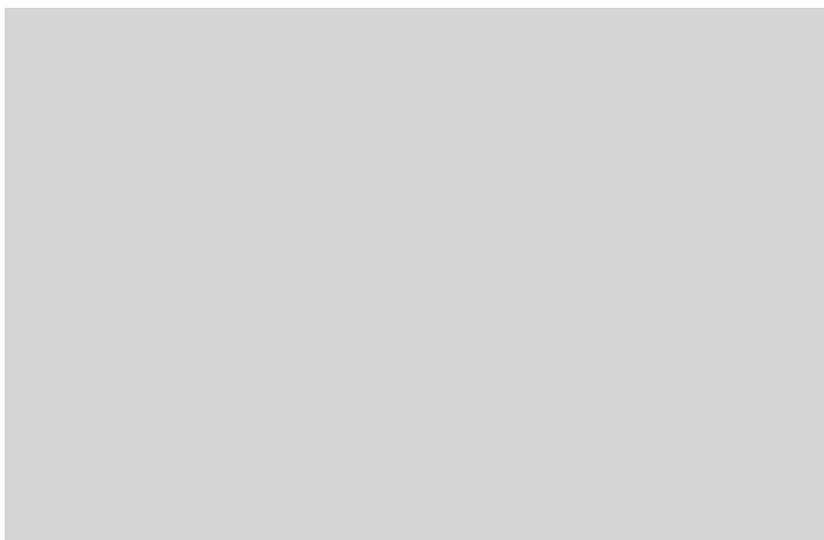


Abb. 4 — Straßburg, Wohnhaus Heiss (35, avenue de la Paix). Skizze des Hochbauamts und Ausführungsentwurf von Joseph Heiss (AVES, 795 W 38).

durch und wurde zugunsten eines schlichten „Um 1800“-Eindrucks vollständig überarbeitet. Es gelang nur mit Mühe, Ulrich zur Berücksichtigung dieser Vorlage zu bewegen, da dieser zunächst auf der „reichen Ausbildung seiner Fassaden“ bestand – ein Hinweis darauf, dass die Auftraggeber den Geschmack des Hochbauamts nicht immer bedingungslos teilten. Der von Fettig angefertigte Überarbeitung wurde schließlich realisiert und kostete Brokmann immerhin 1,96 Mark.

In anderen Fällen wurden keine Fassadenrisse, sondern Skizzen angefertigt. Der erste Entwurf von Joseph Heiss für das heute verschwundene Wohnhaus 35, avenue de la Paix ist uns nicht überliefert, dafür aber der mit Kohlestift gezeichnete Gegenvorschlag des Hochbauamts (Abb. 4)<sup>26</sup>. Heiss wurde nahe gelegt, die Fassade „etwa im Sinne der beigegebenen Skizze“ abzuändern. Heiss traute man offenbar zu, die Umarbeitung nach den Maßgaben der Baupolizei selbst vorzunehmen. Tatsächlich nimmt sein Aufriss zwar einzelne Elemente der Skizze beinahe wörtlich auf, stellt aber eine eigenständige Entwurfsleistung dar (ausgeführt 1913/1914).

---

26. AVES, 795 W 38 (Bauakte 35, av. de la Paix), Aktennotiz auf dem Baugesuch vom 26.08.1013.

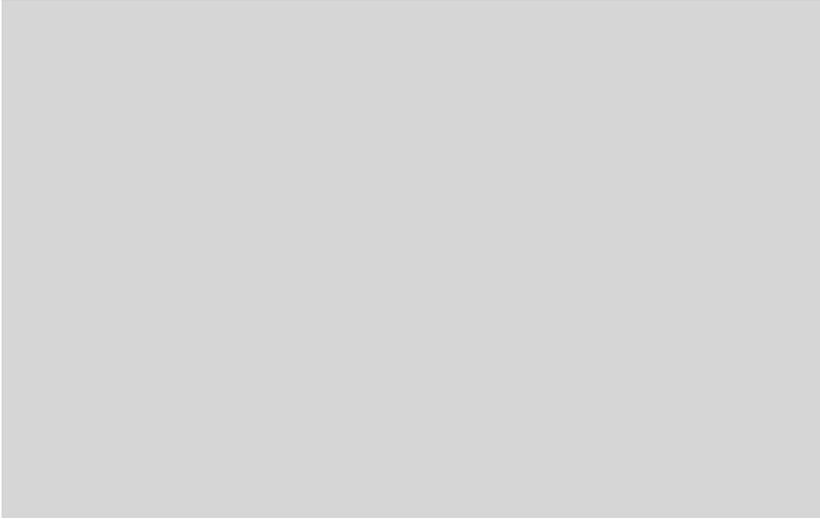


Abb. 5 — Straßburg, Mietshaus Amrhein (1a, boulevard Gambetta). Eintragungen des Hochbauamts und korrigierte Partien von Wilhelm Köhler (AVES, 783 W 44).

Besonders deutlich wird die Zielrichtung der Abänderungen beim Fassadenentwurf für ein Mietshaus am Schiltigheimer Ring / 1a, boulevard Gambetta, den Wilhelm Köhler im Auftrag von Anton Amrhein im März 1912 einreichte<sup>27</sup>. Hierzu sind nur die Eintragungen im Plan (von Beblo oder Fettig) erhalten. Um die barockisierenden Elemente der ohnehin recht schlicht gestalteten Front weiter zurückzudrängen, wurde vor allem die obere Partie mit ihren geschweiften Balkongeländern und der Volutendekoration der in das große Zwerchhaus hineinragenden Erkergebel beanstandet (Abb. 5). Die vom Architekten ausgearbeitete Korrektur schuf einen schlichteren Abschluss, indem das Zwerchhaus nun als mächtige Walmgaube erscheint. Die geplante Schieferdeckung ersetzte man durch Biberschwanzziegel. Ganz klar wurde zugunsten eines zeitgemäßen, aber zeitlos gedachten Gesamteindrucks entschieden.

Ganz klar lässt sich bei allen Entwürfen und Abänderungsvorschlägen die Beeinflussung durch die Lehren von Friedrich Ostendorf und Theodor Fischer erkennen, was Fritz Beblo und seine Mitarbeiter als Vertreter der jüngeren Karlsruher Schule ausweist.

27. AVES, 783 W 44 (Bauakte 1a, boul. Gambetta), Eingabeplan vom 29.03.1912.

*Heimatschutz und Regionalismus als Modeerscheinung*

Die Tätigkeit der ästhetischen Baupolizei erfuhr in der Tagespresse schon bald herbe Kritik. Schnell hatte man erkannt, dass Heimatschutz und Regionalismus ihrerseits nur eine Modeerscheinung waren und einen bestimmten Geschmack einer ganz bestimmten Kulturbewegung ausdrückten. Traten dann stets dieselben Architekten des städtischen Hochbauamts in Aktion, drohte einer Stadt die Prägung durch die Entwürfe mittlerer Baubeamte, die nach der künstlerischen Linie der Leiter des Stadtbauamts arbeiteten – wie in Straßburg Ernst Fettig auf Geheiß des Baupolizeichefs Emerich und des Leiters des Hochbauamts, Fritz Beblo. In der Zeitung *Der Elsässer* erschien 1913 ein anonymer Leserbrief, der die Bedenken auf den Punkt brachte:

Wer [...] in letzter Zeit Gelegenheit hatte, mehrere vom Stadtbauamt gezeichnete oder revidierte Pläne von Um- und Neubauten zu sehen, muß sich bald wundern darüber, daß man es auf dem Stadtbauamt so leicht fertigbringt, für einen Ladenumbau in einer völlig ausgebauten Straße, für einen Neubau in einem ganz alten Viertel, für einen Stockaufbau auf ein altes Haus, kurz, für alles, was gebaut wird, genau dasselbe Kapital, genau dasselbe Kreisornament, genau dieselbe Schrift, genau dieselbe Tür, genau dieselbe Gliederung anzubringen!<sup>28</sup>

Dessen ungeachtet fand die Architektursprache der Heimatschutzbewegung und des Regionalismus hier bei Bevölkerung und Stadtverwaltung einen so großen Rückhalt, dass sie im Vergleich zum Deutschen Reich von einer besonderen Langlebigkeit war und auch nach 1918 im wieder französisch gewordenen Straßburg weiter bei öffentlichen Bauprojekten ebenso wie im Privatbau praktiziert wurde. Obwohl das *Ortsstatut zum Schutz des Ortsbildes* in größtem Kontrast zur einst geübten französischen Tradition der Baufreiheit stand, fand es auch nach 1918 breite Zustimmung in der Stadtverwaltung und lag als „Statut local relatif à la protection de l’aspect local à Strasbourg“ seit 1924 in einer

---

28. AVES, 230 MW 48 (Entscheidungen des Kaiserlichen Rats), Zeitungsausschnitt aus *Der Elsässer*, „Über Neubauten in der Stadt“, 20.08.1913, o. S.

Übersetzung vor<sup>29</sup>. Die im Gegensatz zu den ausgewiesenen Deutschen im Lande verbliebenen elsässischen Baubeamten wie Paul Dopff sorgten für eine Kontinuität der in der deutschen Zeit eingeführten Baupolitik<sup>30</sup>.

Die Grenzstadt Straßburg, die in weniger als hundert Jahren viermal die Nationalität gewechselt hat und deshalb ständigen kulturellen Transfer- und Transformationsprozessen unterworfen war, steht damit stellvertretend für eine sich abzeichnende Internationalisierung der europäischen Stadtmorphologien. Denn etwa zur gleichen Zeit, als in Deutschland der Ruf nach einer einheitlicheren und schlichteren Architektursprache laut und eine strengere Baugesetzgebung zur Kontrolle des äußeren Erscheinungsbildes gefordert wurde, hatte man sich in Frankreich seit dem Ende des 19. Jahrhunderts durch die abwechslungsreichen Stadtbilder von Berlin, Wien und Brüssel inspirieren lassen und eine Änderung der starren Pariser Bauvorschriften vorbereitet, die insbesondere keine Vorsprünge in den Straßenraum zuließen. Das 1902 verabschiedete Dekret erlaubte nun Aufbauten wie Türme und Vorsprünge wie (Eck)Erker, die bislang in dieser Form verboten gewesen waren. „Paris se berlinise!“ schrien die Traditionalisten; die Befürworter begeisterten sich an der neuen Vielfalt, die der Monotonie uniformer Fassaden entgegengesetzt wurde. Und umgekehrt erfreute man sich in Deutschland der neuen gemäßigten Bauformen der Heimatschutzbewegung und des Regionalismus, die in ihrer Einheitlichkeit einerseits von der in Deutschland im 18. Jahrhundert praktizierten, aus Frankreich importierten fürstlichen Baupolitik des Absolutismus und andererseits direkt vom ewigen Vorbild Paris inspiriert waren.

Tobias MÖLLMER

Institut für Kunstgeschichte und Musikwissenschaft  
Johannes Gutenberg Universität Mainz

---

29. R. Wittenbrock, *Bauordnungen als Instrumente der Stadtplanung im Reichsland Elsaß-Lothringen*, S. 284-287. Eine Übersetzung von Gesetz und Ortsstatut in: AVCUS (wie Anm. 22). Es wurde weiterhin eine Kunstkommission gewählt, die in der 1910 eingeführten Weise tätig war.

30. Dazu dürfte auch maßgeblich beigetragen haben, dass viele der Straßburger Bauschaffenden ihre Ausbildung an deutschen technischen Hochschulen oder an der Kaiserlich Technischen Schule genossen haben. Vgl. Ch. Weber, „Die Architektur-Ausbildung an der Kaiserlich Technischen Schule in Straßburg im Kontext des technischen Bildungswesens in Deutschland“.

## BIBLIOGRAPHIE

- Architekten- und Ingenieurverein für Elsass-Lothringen (Hrsg.), *Straßburg und seine Bauten*, Straßburg, Trübner, 1894.
- BAUMEISTER, Reinhard, *Stadt-Erweiterungen in technischer, baupolizeilicher und wirtschaftlicher Beziehung*, Berlin, Ernst & Korn, 1876.
- BERGER, Otto, „Über den Einfluß der Bauordnungen auf die ästhetische Gestaltung der Bauten“, *Zeitschrift für Wohnungswesen*, 12 (1914), S. 105-109, 131-133.
- EMERICH, Heinrich, *Entwurf eines Gesetzes zum Schutze des Orts- und Landschaftsbildes gegen Verunstaltung durch Bauausführungen*, Straßburg, O. V., 1908.
- , *Begründung zu dem Entwurf der neuen Bauordnung für die Stadt Straßburg*, O. O. (Straßburg), 1909.
- , „Baupolizeiliche Eigentumsbeschränkungen in Elsass-Lothringen“, *Rheinische Zeitschrift für Zivil- und Prozessrecht*, 1 (1909), S. 424-458.
- , *Der Schutz des Ortsbildes. Das Elsaß-Lothringische Landesgesetz betreffend baupolizeiliche Vorschriften vom 7. November 1910 (Gesetzblatt v. 21. Nov.), sowie das Ortsstatut und die Verordnung zum Schutz des Ortsbildes von Straßburg vom 23. November 1910*, Straßburg, Trübner, 1911.
- FISCH, Stefan, „Planung als Eigentumsbeschränkung in der Obrigkeitstadt. Bemerkungen zur Straßburger Stadtentwicklung 1871-1918“, in *Stadtentwicklung im deutsch-französisch-luxemburgischen Grenzraum (19. u. 20. Jh.)*, hrsg. von Rainer Hudemann, Rolf Wittenbrock, Saarbrücken, Saarbrücker Druckerei, 1991, S. 179-198 (Veröffentlichungen der Kommission für Saarländische Landesgeschichte und Volksforschung 21).
- KLOEPPPEL, Otto, „Die geschichtliche Entwicklung des Verhältnisses zwischen Baupolizei und Ästhetik“, *Zeitschrift für Wohnungswesen*, 12 (1914), S. 213-220, 233-238.
- , „Bauberatung“, in *Handwörterbuch der Kommunalwissenschaften*, Band 1, Jena, G. Fischer, 1918, S. 244-247.

- MÖLLMER, Tobias, „Das Villenviertel am Contades in Straßburg. Entwicklungslinien einer Stadtmorphologie im Spannungsfeld deutsch-französischen Kulturtransfers“, *Metacult*, 1 (2014), S. 31-42.
- , „Heinrich Emerich und der Schutz des Ortsbildes. Eine Bauaktenanalyse zur Tätigkeit der ästhetischen Baupolizei zwischen Kaiserplatz und Contades“, *Metacult*, 3 (2015), S. 19-27.
- MÖLLMER, Tobias, WEBER, Christiane, „Die Entstehung einer deutschen Musterbauverwaltung: Stadtbauamt und Baupolizei in Straßburg 1870-1918“, *Metacult*, 2 (2014), S. 52-58.
- REDLICH, „Die erste Staffelbauordnung in den Reichslanden“, *Zentralblatt der Bauverwaltung*, 30 (1910), S. 637-638.
- RINGBECK, Birgitta, „Architektur und Städtebau unter dem Einfluss der Heimatschutzbewegung“, in *Antimodernismus und Reform*, hrsg. von Edeltraud Klüeting, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1991, S. 216-287.
- SCHULTZE-NAUMBURG, Paul, *Kulturarbeiten*, 9 Bände, München, Callwey, 1901-1917.
- Vorstand des Deutschen Bundes Heimatschutz (Hrsg.), *Heimatschutz, Elsass*, Heft 2/3, 11 (1916).
- WEBER, Christiane, „Die Architektur-Ausbildung an der Kaiserlich Technischen Schule in Straßburg im Kontext des technischen Bildungswesens in Deutschland“, *Metacult*, 1 (2014), S. 49-57.
- WITTENBROCK, Rolf, *Bauordnungen als Instrumente der Stadtplanung im Reichsland Elsaß-Lothringen (1870-1918), Aspekte der Urbanisierung im deutsch-französischen Grenzraum (= Saarbrücker Hochschulschriften 11, zugl. Diss. Uni Saarbrücken 1988)*, St. Ingbert, Röhrig, 1989.

LES SERVICES D'ARCHITECTURE DE L'ÉTAT,  
DES DÉPARTEMENTS ET DES COMMUNES EN ALSACE  
ET LORRAINE APRÈS LEUR RETOUR À LA FRANCE :  
RÉORGANISATION ET RECRUTEMENT (1919-1939)

Pendant la période du *Reichsland* (1871-1918), les services publics d'architecture qui fonctionnent en Alsace-Lorraine évoluent sous l'influence du modèle allemand. En 1918-1919, le retour de ces territoires à la France est marqué par l'expulsion de la plupart des architectes chefs de service de nationalité allemande. L'article étudie les grandes lignes de la réorganisation des services publics d'architecture en Alsace et Lorraine et les critères de sélection des nouveaux architectes qui les dirigent pendant l'entre-deux-guerres en faisant la distinction entre ceux qui relèvent de l'État, des départements et des communes.

Régions frontalières, l'Alsace et une partie de la Lorraine sont annexées par l'Empire allemand suite à la guerre franco-prussienne de 1870 et forment le *Reichsland Elsass-Lothringen* de 1871 jusqu'à leur retour à la France à la fin de la Première Guerre mondiale en 1918. Durant ce demi-siècle de séparation, les services publics d'architecture qui fonctionnent en Alsace-Lorraine, qu'ils dépendent de l'État, des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ou des communes, évoluent sous l'influence du modèle allemand. Lorsque les Français reprennent possession de l'Alsace-Lorraine, ils y retrouvent par conséquent des services d'architecture différents de ceux qui existent dans les autres départements français, dit « de l'intérieur ». Les architectes de nationalité allemande qui dirigent ces services au moment de l'armistice ont été formés dans les écoles techniques supérieures (*Technische Hochschulen*) d'outre-Rhin. Or, après guerre, le gouvernement français souhaite réintroduire

au plus vite en Alsace et Lorraine<sup>1</sup> le « goût français », celui de l'École des beaux-arts, ainsi que l'organisation et les pratiques administratives françaises en matière d'architecture publique. Les architectes allemands sont pour la plupart expulsés et le gouvernement français fait preuve d'une certaine méfiance à l'égard des Alsaciens et Lorrains<sup>2</sup>. On peut dès lors se demander comment les services d'architecture de l'État, des départements et des communes sont réorganisés après 1918 et comment sont choisis les nouveaux architectes qui doivent les diriger.

*1. Dans les services d'architecture de l'État: des chefs parisiens, des adjoints alsaciens et lorrains*

Au moment de l'armistice de 1918, les services d'architecture publique d'Alsace-Lorraine dépendent d'un bureau d'architecture rattaché à la section de l'Agriculture et des Travaux publics du ministère d'Alsace-Lorraine. Ce bureau est dirigé par l'inspecteur général des services d'architecture Julius Franz secondé par l'adjoint Fiedler<sup>3</sup>. De nationalité allemande, ces deux fonctionnaires sont rapidement expulsés.

En mars 1919, un commissariat général de la République est institué pour administrer l'Alsace et la Lorraine pendant la durée du régime transitoire. Il est confié à Alexandre Millerand. Dès avril 1919, Millerand crée une direction de l'architecture et des beaux-arts d'Alsace et Lorraine pour coordonner et contrôler le fonctionnement de l'ensemble des services d'architecture et des beaux-arts des territoires recouverts, assurer la liaison de ces services avec le ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts à Paris, et étudier l'organisation définitive à leur donner<sup>4</sup>. Il attribue le poste de directeur à l'architecte Robert Danis (1879-1949).

Né à Belfort, ville rattachée au département du Haut-Rhin jusqu'en 1870, Robert Danis entre à l'École des beaux-arts de Paris dans l'atelier

---

1. Par commodité, on distinguera les expressions « Alsace-Lorraine » pour la période du *Reichsland* (1871-1918) et « Alsace et Lorraine » pour la période postérieure au retour à la France.

2. Par commodité, on distinguera les architectes « français » (« de l'intérieur ») des architectes « alsaciens et lorrains » qui sont réintégrés dans la nationalité française après la signature du traité de Versailles du 28 juin 1919.

3. N. Lefort, *Patrimoine régional, administration nationale*, vol. 1, p. 122.

4. *Ibid.*, p. 147.

d'Henri Deglane, où il fait de brillantes études d'architecture et reçoit de nombreux prix. Architecte DPLG en 1905, il commence sa carrière comme architecte des bâtiments civils et des palais nationaux aux châteaux de Versailles et de Trianon. En 1913, il est reçu second au concours d'architecte en chef des monuments historiques. Nommé dans le département des Vosges en pleine guerre, il est chargé en 1917 du service de protection et d'évacuation des monuments et œuvres d'art du front est qui fonctionne notamment dans les Territoires de Haute-Alsace occupés par l'armée française depuis août 1914. De ce fait, Danis appartient aux deux grands corps d'architecture de l'État, les bâtiments civils d'un côté, et les monuments historiques de l'autre. En outre, c'est un grand admirateur de l'architecture française des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, style que le gouvernement français souhaite voir particulièrement valorisé en Alsace<sup>5</sup>.

La première préoccupation de Robert Danis au poste de directeur de l'architecture et des beaux-arts est de constituer une nouvelle équipe d'architectes pour occuper les nombreux postes vacants dans ses services<sup>6</sup>.

À la direction de l'architecture et des beaux-arts d'Alsace et Lorraine, il choisit pour adjoint l'architecte Albert Doll (1879-1957). Né à Mulhouse, Doll a émigré en France et a obtenu la nationalité française en 1894. Formé à l'École des beaux-arts de Paris, où il a été l'élève de Jean-Louis Pascal, il est architecte diplômé par le gouvernement (DPLG) en 1907. Après un stage pratique chez l'inspecteur général des monuments historiques et professeur aux beaux-arts, Lucien Magne, il s'établit à son compte à Paris en 1909<sup>7</sup>. Pour Danis, Doll présente le double avantage d'être Alsacien sans pouvoir être suspecté de sympathies pour l'Allemagne et d'avoir été formé selon les méthodes françaises.

Danis s'occupe ensuite du service des bâtiments de l'État et des départements, appelé également service des bâtiments publics d'Alsace et Lorraine. Suivant une ordonnance du 21 mai 1910, ce service est chargé de la direction des travaux de construction et de réparation des bâtiments de l'État et des départements, mais aussi de l'entretien des

---

5. La biographie la plus complète de Robert Danis a été établie par C. Johann, « Robert Danis (1879-1949), directeur de l'école au service du patrimoine ».

6. Sur la réorganisation des services d'architecture de l'État, voir N. Lefort, « La réorganisation des services d'architecture d'Alsace-Lorraine après le retour à la France (1919-1939) ».

7. *NetDBA*. Notice par N. Lefort, mai 2014.

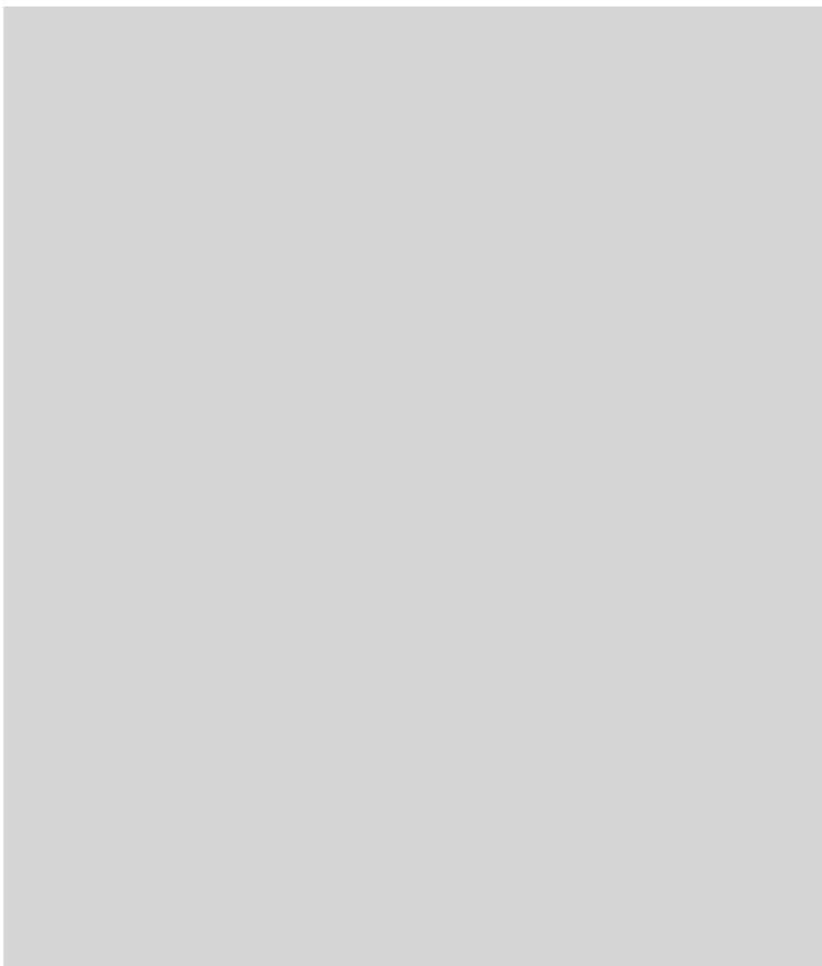


Fig. 1 — Portrait de Robert Danis, photographie par Gerschel, Strasbourg, s.d. (1919)  
(collection Martin Danis).

monuments historiques classés. Il assure également le contrôle technique et esthétique des travaux dans les bâtiments communaux (mairies, églises, écoles)<sup>8</sup>.

Le service des bâtiments publics d'Alsace et Lorraine est divisé en huit circonscriptions d'architecture. En 1918, sept des huit postes d'architectes chefs de circonscription sont occupés par des architectes allemands<sup>9</sup>. Ceux qui ne sont pas expulsés en 1919, sont renvoyés pour raisons nationales. Seul le poste de chef de la circonscription de Haguenau dans le Bas-Rhin est pourvu par un Alsacien, l'architecte Lucien Cromback (1884-1961). Né à Saverne, Cromback a fait ses études d'architecture aux écoles techniques supérieures de Karlsruhe et de Berlin dont il est sorti diplômé en 1908 pour entrer directement dans l'administration d'Alsace-Lorraine<sup>10</sup>. Danis décide, après enquête, de maintenir Cromback en fonction et de lui confier la circonscription de Strasbourg-Sud. Dans six autres circonscriptions, il nomme des architectes stagiaires alsaciens qui connaissent déjà la réglementation locale sur les travaux communaux : Charles Haug à Metz-Sud, André Boehm à Sarreguemines, Édouard Roederer à Haguenau, Jacques Stambach à Strasbourg-Nord, Jean Rietsch à Colmar et Jean Birckel à Mulhouse. Dans la circonscription de Metz-Nord, d'importants travaux sont en cours au Palais de justice de Metz, œuvre de Charles-Louis Clérisseau en 1777, et Danis souhaite qu'ils soient achevés suivant les méthodes françaises. Il désigne donc l'architecte Gabriel Boivin (1882-1946), originaire de la Meuse et diplômé de l'École des beaux-arts de Paris en 1912. Le développement annoncé de l'Université de Strasbourg conduit également Danis à détacher les édifices universitaires du service des bâtiments publics et à recréer un service spécial d'architecture de l'Université qu'il confie à Patrice Bonnet (1879-1964), Grand Prix de Rome en 1906, architecte ordinaire des bâtiments civils et des palais nationaux, et architecte en chef des monuments historiques à partir de 1920<sup>11</sup>. Ainsi, l'étude des grands projets est réservée aux architectes DPLG français,

---

8. ADBR, 178 AL 1. Traduction française du règlement concernant les services d'architecture du 21 mai 1910.

9. ADBR, 121 AL 1087. Liste des fonctionnaires du service d'architecture de l'administration d'Alsace-Lorraine, s.d. (1919).

10. *NDBA*, n° 6, p. 552. Notice par J. Bloch-Cromback.

11. Base *Dictionnaire des élèves architectes de l'École des beaux-arts (1800-1968)* – INHA.

N°	Circonscription d'architecture	Architecte chef de circonscription au moment de l'armistice de 1918	Architecte chef de circonscription après la réorganisation de 1919
1	Metz-Nord (Moselle) Palais de justice de Metz	Druxes (Allemand) Pünnel (Allemand)	Gabriel Boivin (Français, DPLG)
2	Metz-Sud (Moselle)	Faber (Allemand)	Charles Haug (Alsacien)
3	Sarreguemines (Moselle)	Wendel (Allemand)	André Boehm (Alsacien)
4	Mulhouse (Haut-Rhin)	Haentzschel (Allemand)	Jean Rietsch (Alsacien)
5	Colmar (Haut-Rhin)	Janz (Allemand)	Jean Birckel (Alsacien)
6	Strasbourg-Nord (Bas-Rhin)	Dieffenbach (Allemand)	Jacques Stambach (Alsacien)
7	Strasbourg-Sud (Bas-Rhin)	Maximilian Metzenthin (Allemand)	Lucien Cromback (Alsacien)
8	Haguenau (Bas-Rhin)	Lucien Cromback (Alsacien)	Édouard Roederer fils (Alsacien)
Service d'architecture de l'Université de Strasbourg			Patrice Bonnet (Français, DPLG)

Fig. 2 — Le service des bâtiments publics d'Alsace et Lorraine à l'armistice de 1918 et après réorganisation en 1919. Source: ADBR, 121 AL 1087.

tandis que la surveillance des chantiers et les travaux d'entretien sont laissés à des architectes alsaciens et lorrains.

En 1918, le service des monuments historiques est assuré par le Colonnais Johann Knauth (1864-1924), architecte de la cathédrale de Strasbourg et conservateur des monuments historiques d'Alsace depuis 1909, ainsi que par Wilhelm Schmitz (1864-1944), architecte de la cathédrale de Metz et conservateur des monuments historiques de Lorraine<sup>12</sup>. Après l'armistice, Schmitz est expulsé rapidement tandis que Knauth est maintenu provisoirement en fonction à la cathédrale de Strasbourg pour poursuivre le chantier exceptionnel de consolidation des fondations du pilier de la haute tour de la cathédrale de Strasbourg. En revanche, Danis lui retire la responsabilité des travaux dans les autres

12. E. Voltz, « Wilhelm Schmitz, un architecte contesté de la cathédrale de Metz (1906-1919) ».

monuments classés d'Alsace pour qu'ils soient immédiatement exécutés suivant les méthodes françaises.

En tant qu'architecte en chef des monuments historiques, des bâtiments civils et des palais nationaux, Danis se réserve les « monuments insignes », comme la cathédrale, l'hôtel de la Préfecture et l'hôtel du Rectorat à Strasbourg, les palais Rohan de Strasbourg et de Saverne ou la place d'Armes de Metz. Il confie les autres monuments classés à de jeunes architectes DPLG parisiens qui réussirent le concours d'architecte en chef des monuments historiques en 1920 : Paul Gélis (1885-1975) en Alsace et Ernest Herpe (1886-1979) en Lorraine<sup>13</sup>. Alors que les travaux dans les monuments historiques d'Alsace et de Lorraine étaient surveillés jusque-là par les architectes des bâtiments publics sous le contrôle d'un conservateur, ils deviennent le monopole des architectes en chef des monuments historiques, comme le prévoit la loi française du 31 décembre 1913 que le commissaire général Alexandre Millerand rend applicable à l'Alsace et la Lorraine dès juin 1919<sup>14</sup>.

Au service des monuments historiques d'Alsace, Gélis engage l'architecte alsacien Charles Czarnowsky (1879-1960) pour le seconder. Né à Strasbourg et formé à l'École technique supérieure de Karlsruhe, Czarnowsky a été l'élève et le collaborateur de l'architecte allemand Karl Schaefer, auteur de la restauration controversée de l'église Saint-Pierre-le-Jeune protestant à Strasbourg, avant de rejoindre le service municipal d'architecture de Thionville puis de Metz. Archéologue, il est un fin connaisseur de l'architecture médiévale en Alsace<sup>15</sup>. En outre, il est en mesure de traiter la correspondance, la comptabilité et le suivi des chantiers qui s'effectuent encore le plus souvent en allemand pendant tout l'entre-deux-guerres. En Lorraine, Herpe embauche le Messin Henri Thiry (1881-1951), architecte DPLG en 1909<sup>16</sup>. Dans un cas comme dans l'autre, l'architecte chef de service est parisien, son adjoint est un architecte local.

---

13. N. Lefort, *Patrimoine régional, administration nationale*, p. 142-144.

14. *BOAL*, 1919, p. 998-1003. Arrêté du 20 juin 1919 rendant applicable à l'Alsace et à la Lorraine la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques.

15. *NDBA*, n° 6, p. 561. Notice par F. J. Fuchs.

16. Base *Dictionnaire des élèves architectes de l'École des beaux-arts (1800-1968)* – INHA.

En 1923, les services d'architecture d'Alsace et Lorraine sont redécoupés suivant la carte des départements et rattachés au ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts, transférant ainsi le pouvoir de décision de Strasbourg à Paris. La direction de l'architecture et des beaux-arts d'Alsace et Lorraine est supprimée et les attributions des services légèrement modifiées. Les architectes des monuments historiques se voient confier le contrôle des travaux communaux dans les édifices cultuels, contrôle qui relevait jusqu'ici des architectes des bâtiments publics, ce qui leur permet d'exercer un droit de regard sur tous les travaux de construction et de réparation d'églises, de temples et de synagogues en Alsace et Lorraine. Cela représente par exemple 182 dossiers dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin rien que pour l'année 1924<sup>17</sup>.

Parallèlement, le gouvernement français engage la suppression par voie d'extinction des inspections des bâtiments publics. En effet, ces inspections n'existent pas dans les autres départements français où les bâtiments de l'État relèvent, pour certains, des services d'architecture des départements, pour les autres, de leur ministère de tutelle. Les attributions des inspections sont progressivement diminuées, les départs à la retraite ne sont pas remplacés, les circonscriptions d'architecture sont redécoupées et leur nombre réduit au fil des vacances de postes : au nombre de huit en 1919, elles ne sont plus que six en 1921 et cinq en 1923<sup>18</sup>.

Par ailleurs, la situation administrative des architectes du gouvernement alsaciens et lorrains est très différente de celle des Français de l'intérieur. Les premiers sont fonctionnaires : ils bénéficient d'un avancement régulier, de traitements fixes et de droits à une retraite, mais ils ne peuvent exécuter de travaux pour le compte de particuliers. À l'inverse, les architectes français du gouvernement, libéraux, sont rémunérés au moyen d'honoraires proportionnels au montant des travaux et peuvent conserver une clientèle privée. Pour favoriser leur recrutement et leur maintien en Alsace et Lorraine, Danis demande à ce qu'ils bénéficient d'un statut particulier. À partir de 1923, ils perçoivent un minimum d'honoraires garanti, quel que soit le montant des travaux qu'ils dirigent au cours de l'année, auquel s'ajoute un surplus si les travaux représentent

---

17. N. Lefort, « La réorganisation des services d'architecture d'Alsace-Lorraine après le retour à la France (1919-1939) », p. 156.

18. *Idem.*

des honoraires supérieurs à cette indemnité. Ils profitent ainsi d'un statut nettement plus avantageux que les architectes du gouvernement alsaciens et lorrains auxquels on offre toutefois la possibilité d'opter pour le « statut général » en renonçant à leurs droits à une retraite. Les architectes du gouvernement alsaciens et lorrains se plaignent régulièrement de cette inégalité de traitement et d'être laissés à l'écart des chantiers importants. Cependant, ils n'obtiennent pas satisfaction avant 1939<sup>19</sup>.

*2. Dans les départements : l'expérience plus importante que la formation ou le diplôme ?*

Le retour de l'Alsace-Lorraine à la France bouleverse également l'organisation des services d'architecture des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. Ces services sont chargés de la construction et de l'entretien des bâtiments de la préfecture, des sous-préfectures, des archives départementales, des casernes de gendarmerie, des asiles départementaux, des orphelinats et des maisons de retraite. Suivant la réglementation alsacienne-lorraine de 1910, leurs missions continuent, après 1918, d'être assurées par les architectes du gouvernement, inspecteurs des bâtiments publics. Mais cette organisation est contraire à celle en vigueur dans les départements français de l'intérieur qui disposent chacun de leur propre service d'architecture départementale. La situation est différente d'un département à l'autre, mais en règle générale, il existe un bureau central d'architecture à la préfecture, qui étudie et dirige les travaux de construction neuve, et un architecte dans chaque arrondissement, qui assure la surveillance des travaux et l'entretien des immeubles. Suite à la réorganisation des services d'architecture d'Alsace et Lorraine en avril 1921 et aux restrictions budgétaires de 1922, la direction de l'architecture et des beaux-arts d'Alsace et Lorraine ne peut plus tolérer cette anomalie et réclame aux préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin le paiement d'honoraires proportionnels au montant des travaux que les architectes du gouvernement exécutent pour le compte des départements. Les conseils généraux concernés préfèrent créer un service d'architecture départementale plutôt que payer des honoraires aux architectes du gouvernement dont le contrôle leur échappe.

---

19. *Idem.*

En Moselle, le poste d'architecte départemental est occupé par Henri Klein<sup>20</sup>. Né à Sarreguemines en 1870, sa famille a peut-être opté pour la nationalité française après l'annexion, car il est au Havre en 1896. Il s'installe au Ban-Saint-Martin en Moselle à une date inconnue. Il n'a pas fréquenté l'École des beaux-arts, mais il est agréé pour les travaux communaux en 1920.

Dans le Bas-Rhin, le service d'architecture départementale est réorganisé en avril 1921. La direction de l'architecture et des beaux-arts d'Alsace et Lorraine met à la disposition du préfet du Bas-Rhin, l'architecte du gouvernement, inspecteur des bâtiments publics de Sarreguemines, André Boehm, pour remplir les fonctions d'architecte départemental à Strasbourg. Elle regroupe ensuite les circonscriptions des bâtiments publics de Sarreguemines et de Sarrebourg. En 1922, les rapports et délibérations du conseil général du Bas-Rhin nous apprennent qu'André Boehm est secondé par un architecte adjoint, Otto Reyhn, un inspecteur technique, Eugène Koslowski, et deux employés de bureau<sup>21</sup>. On dispose de très peu d'éléments biographiques sur ces différentes personnes. Un recensement de population nous indique que Reyhn est né en 1881 à Wolfenbüttel en Basse-Saxe, qu'il est technicien en construction à Haguenau dans le Bas-Rhin en 1910, et qu'il est marié à Mathilde Riedin, une Alsacienne née à Strasbourg en 1889, ce qui lui a permis d'acquérir la nationalité française et de rester en Alsace après 1918. De son côté, Koslowski a fait ses études à l'École technique de Strasbourg et il est architecte dans cette ville depuis 1910. Dans un premier temps, le département fait donc appel à des architectes qui étaient déjà actifs dans la région avant 1918.

En 1925, le préfet du Bas-Rhin organise un concours sur titres pour remplacer l'architecte adjoint dont on ne connaît pas les raisons du départ<sup>22</sup>. On ne sait presque rien sur le déroulement de ce concours, ni le nombre et la qualité des candidats. On sait seulement qu'il aboutit au recrutement de l'architecte Paul-Aimé Hablot (1888-1944). Né à Tantonville en Meurthe-et-Moselle, c'est-à-dire en Lorraine française,

---

20. *Conseil général de la Moselle, rapports et délibérations, première session ordinaire de 1924*, p. 194.

21. *Conseil général du Bas-Rhin, rapports et délibérations, session ordinaire d'avril 1922*, p. 13.

22. *Conseil général du Bas-Rhin, rapports et délibérations, session ordinaire de mai 1925*, p. 47 sq.

Hablott n'est pas diplômé de l'École des beaux-arts. On ne sait pas où il a été formé, et il ne figure pas sur la liste des architectes communaux actifs en Alsace avant 1925. Suite au décès d'André Boehm en septembre 1928, Hablott est pourtant promu architecte départemental et occupe cette fonction jusqu'en 1939. En l'absence de sources d'archives, il est difficile d'expliquer le choix de Hablott parmi d'autres candidats qui ne devaient certainement pas manquer étant donné le caractère prestigieux du titre d'architecte départemental. On peut néanmoins constater que le département recrute un architecte qui vient « de l'intérieur » et non un architecte local.

Le cas du Haut-Rhin est mieux documenté. En 1922, un concours sur titres est ouvert aux architectes du département pour le recrutement de deux architectes départementaux : l'un à Colmar, pour s'occuper de la moitié nord du département, l'autre à Mulhouse, pour se charger de la moitié sud<sup>23</sup>. Le règlement du concours n'impose aucune condition de diplôme pour participer. Plusieurs candidats sérieux se présentent. Certains sont diplômés des Écoles techniques supérieures de Karlsruhe et de Munich (Samuel Becker à Mulhouse et Georges Graff à Colmar). D'autres sont diplômés de l'École des beaux-arts de Paris (Camille Fries à Colmar et Albert Doll, qui a démissionné de son poste à la direction de l'architecture et des beaux-arts d'Alsace et Lorraine pour se réinstaller à Mulhouse). Les derniers ne possèdent pas de diplôme d'architecte, mais ont fréquenté les cours d'écoles techniques en Suisse ou en Allemagne et ont une solide expérience pratique (Armand Muller à Colmar, Henri Eisenbraun et Paul Kirchacker à Mulhouse). Tous sont Alsaciens et agréés pour les travaux communaux, c'est-à-dire qu'ils peuvent exécuter des travaux de construction ou de réparation pour le compte des communes d'Alsace et Lorraine<sup>24</sup>.

Le jury du concours est composé des membres de la Commission départementale du Haut-Rhin, c'est-à-dire du préfet et de conseillers généraux parmi lesquels figurent des autonomistes. S'il a existé, le procès-verbal du concours n'a pas été versé aux archives, on ignore donc la teneur des délibérations. La commission choisit les architectes Paul-

---

23. Archives départementales du Haut-Rhin, 8 AL 201541. Publication du concours, s.d. (octobre 1922).

24. ADHR, 8 AL 201541. État des candidats aux postes d'architectes départementaux, s.d. (octobre 1922).

Nom	Année de naissance	Lieu de résidence	Formation et diplôme
Samuel Becker	1882	Mulhouse	École technique de Strasbourg, puis Écoles techniques supérieures de Karlsruhe et Munich
Albert Doll	1879	Mulhouse	École des beaux-arts de Paris, DPLG
Henri Eisenbraun	1876	Mulhouse	Écoles techniques en Suisse et en Allemagne, pas de diplôme d'architecte
Camille Fries	1871	Colmar	École des beaux-arts de Paris, DPLG
Georges Graff	1894	Colmar	Écoles techniques supérieures de Karlsruhe et Munich
Eugène Keller fils	?	Colmar	?
<b>Paul Kirchacker</b>	1875	Mulhouse	Universités de Besançon et Nancy, pas de diplôme d'architecte
<b>Armand Muller</b>	1878	Colmar	École technique de Strasbourg, puis École supérieure de Munich, pas de diplôme d'architecte
Edmond Reist	?	Mulhouse	?

Fig. 3 — Les candidats retenus au concours pour les postes d'architectes départementaux du Haut-Rhin de 1922 (en gras le nom des lauréats). Source : ADHR, 8 AL 201541.

François Kirchacker pour la circonscription de Mulhouse et Armand Muller pour celle de Colmar<sup>25</sup>. Né à Tagolsheim dans le Haut-Rhin, Kirchacker n'a pas fréquenté d'école d'architecture, mais des cours aux universités de Besançon et de Nancy. Durant ses trente années d'activité, il a cependant beaucoup construit en Alsace, aussi bien pour des communes que pour des entreprises et des particuliers<sup>26</sup>. De son côté, Armand Muller est né à Colmar. Il est diplômé de l'École nationale technique de Strasbourg, or celle-ci ne délivrait pas le diplôme d'architecte,

25. ADHR, 8 AL 201541. Arrêté préfectoral du 11 décembre 1922 portant désignation des architectes départementaux.

26. *NDBA*, n° 46, p. 4732. Notice par B. Jordan. ADHR, 8 AL 201541. CV de P. Kirchacker, octobre 1922.

mais formait de simples constructeurs. Muller a commencé des études à l'École technique supérieure de Munich, mais n'a pas eu les moyens de les achever. Il s'est ensuite rendu à Londres, où il a travaillé chez Charles-Frédéric Mewès, un architecte DPLG originaire d'Alsace, associé à Arthur Joseph Davis, son condisciple à l'École des beaux-arts de Paris<sup>27</sup>. Pour la Commission départementale qui juge le concours, le critère déterminant de sélection n'est donc pas la formation ou le diplôme des architectes, mais leurs références professionnelles et leur expérience pratique.

### *3. Au service municipal d'architecture de Strasbourg: l'évolution dans la continuité*

La situation dans les services municipaux d'architecture est encore différente de celle des départements, car aucun représentant de l'État ne participe au choix des architectes puisque celui-ci revient au maire et à l'administration municipale.

À Strasbourg, le service municipal d'architecture était dirigé depuis 1905 par l'architecte Fritz Beblo (1872-1947), un proche conseiller du maire Rudolf Schwander. Il comprenait alors deux sections: la section des constructions neuves et des transformations, et la section de l'entretien des bâtiments, dont était chargé l'architecte Johann Rittershoffer. Le service était très étoffé puisqu'il comptait avant la Première Guerre mondiale pas moins de 37 employés. Parmi eux, 27 avaient été recrutés entre 1904 et 1907 et formaient le noyau dur de l'équipe Beblo<sup>28</sup>.

À l'armistice de 1918, le maire Schwander a démissionné et quitte l'Alsace pour l'Allemagne. Il est remplacé par le social-démocrate Jacques Peirotes. Le service municipal d'architecture de Strasbourg est particulièrement touché par l'épuration. De nationalité allemande, Fritz Beblo est expulsé dès janvier 1919, puis vient le tour de ses adjoints, les architectes Ernst Fettig, Eugen Schmidt et Johann Rittershoffer, qui sont expulsés en octobre 1919, malgré leur demande de maintien<sup>29</sup>. Par contre, les

---

27. ADHR, 8 AL 201541. CV d'A. Muller, s.d. (octobre 1922).

28. Archives de Strasbourg, 153 MW 2.

29. F. Uberfill, *La société strasbourgeoise entre France et Allemagne (1871-1924)*, p. 269 et 287.

personnels de nationalité allemande mariés à des Alsaciennes, comme l'architecte Joseph Fleischmann ou les techniciens Martin Kaibach et François Mayer, obtiennent la nationalité française et poursuivent leur carrière et leur avancement dans le service<sup>30</sup>.

Amputé d'une grande partie de ses cadres, le service municipal d'architecture doit être réorganisé. Peirottes confie sa direction à Clément Dauchy (1865-1927) qui est nommé architecte en chef de la Ville de Strasbourg en 1919. Le choix de Dauchy n'est pas surprenant : né à Haguenau dans le Bas-Rhin, Dauchy est, avec Paul Dopff (1885-1965), le seul architecte alsacien du service diplômé des écoles techniques supérieures de Munich et de Karlsruhe. Sur les six autres fonctionnaires du service dont on connaît la formation, un seul a fréquenté l'École technique supérieure de Karlsruhe, les cinq autres ont seulement suivi les cours de l'École technique de Strasbourg qui, rappelons-le, ne pouvait pas délivrer le diplôme d'architecte, et aucun n'est passé par l'École des beaux-arts de Paris. En outre, Dauchy a plus d'ancienneté que ses collègues. Entré au service de la Ville de Strasbourg en 1899, il a travaillé depuis 1910 sous la direction de Fritz Beblo<sup>31</sup>.

On a vu précédemment que l'architecte de la cathédrale de Strasbourg Johann Knauth est expulsé en janvier 1921 et doit être remplacé. Après de longues négociations entre la municipalité de Strasbourg et la direction de l'architecture et des beaux-arts d'Alsace et Lorraine, Dauchy est nommé dans les fonctions d'architecte de la cathédrale, pour lesquelles il relève à la fois de la Ville et de l'État. Par suite de cette réorganisation, Paul Dopff est placé à la tête du service municipal d'architecture. Né en 1885 à Riquewihr dans le Haut-Rhin, Dopff a lui aussi fait ses études aux Écoles techniques supérieures de Karlsruhe et de Munich, où il a été l'élève de Thiersch, Schaefer, Durm, Billing et Ossendorf. Diplômé en 1909, il a travaillé pendant un an et demi chez Billing à Karlsruhe. En 1910-1911, il a collaboré avec l'architecte strasbourgeois Gustave Oberthür, puis a travaillé comme chef de bureau dans une agence à Kiel. De retour à Strasbourg en 1912, il est entré au service municipal d'architecture sous la direction de Fritz Beblo<sup>32</sup>.

---

30. H. Turot, *Les services d'architecture de la ville de Strasbourg et la politique d'urbanisme de 1919 à 1939*, p. 37.

31. *NDBA*, n°7, p. 586. Notice par F. Schwicker.

32. *NDBA*, n°48, p. 5084. Notice par F. Igersheim.

Après 1918, Dopff est le continuateur du travail de Beblo, avec qui il conserve d'ailleurs des liens, et dont il poursuit et achève l'œuvre dans le style *Heimatschutz*<sup>33</sup>. Ainsi, la nomination de Dauchy puis celle de Dopff à la tête du service municipal d'architecture de Strasbourg marque une grande continuité avec la période allemande.

Pendant l'entre-deux-guerres, les importants travaux d'aménagement et d'extension de Strasbourg accroissent les besoins en personnel du service municipal d'architecture. La Ville souhaite bénéficier des services d'un architecte-urbaniste à plein-temps. En 1928, elle recrute Georges Laforgue pour s'occuper plus spécialement du plan d'extension de Strasbourg. Né en 1898 à Thann dans le Haut-Rhin, Laforgue est entré à l'École des beaux-arts de Paris en 1919, où il a été l'élève de Pierre André, et en est sorti diplômé en 1925. Il aurait également suivi les cours de l'architecte et urbaniste Léon Jaussely<sup>34</sup>.

Peu de temps après le recrutement de Georges Laforgue, la Ville engage l'architecte Jean Muller (1892-1960). Né à Strasbourg, Jean Muller a fréquenté la section d'architecture de l'École technique supérieure de Karlsruhe avant 1918. Il est admis à l'École des beaux-arts de Paris en 1919, où il est l'élève de Gabriel Héraud, et en sort diplômé en 1924. Pendant ses études, il travaille chez l'architecte Pierre Sardou sur le projet du nouveau siège du journal *L'Intransigeant*, puis en 1924, chez l'architecte Charles-Édouard Mewès, fils de Charles-Frédéric Mewès. Il collabore à la construction d'un grand hôtel particulier sous la direction d'Emmanuel Pontremoli. Il est engagé ensuite chez l'architecte Eugène Défontaine en qualité de chef d'agence, puis il est attaché pendant six mois au service d'architecture de la Compagnie des chemins de fer de l'Est à Paris. À partir du 1<sup>er</sup> décembre 1925, il collabore avec Henri Salomon, architecte du Chapitre Saint-Thomas à Strasbourg. Il entre au service de la Ville de Strasbourg en 1928 comme architecte principal chargé du bureau de projets et d'études<sup>35</sup>.

Contrairement à leurs supérieurs et prédécesseurs, les architectes qui entrent au service de la municipalité de Strasbourg en 1928 sont diplômés de l'École des beaux-arts. Cependant, il s'agit toujours d'Alsaciens,

---

33. F. Uberfill, *La société strasbourgeoise entre France et Allemagne (1871-1924)*, p. 269.

34. *NDBA*, n° 48, p. 5121. Notice par C. Wolff.

35. *NetDBA*. Notice par N. Lefort, avril 2015.

car la plupart des architectes « de l'intérieur » ne sont pas en mesure de candidater étant donné qu'ils ne parlent pas couramment allemand, langue utilisée dans le service d'architecture pendant tout l'entre-deux-guerres<sup>36</sup>.

### *Conclusion*

Ainsi, le retour de l'Alsace-Lorraine à la France en 1918-1919 se traduit par une réorganisation de l'ensemble des services publics d'architecture des territoires recouverts qui aboutit à la création d'un modèle original reposant, d'une part, sur le maintien d'institutions régionales issues de l'époque allemande – les inspections des bâtiments publics et le contrôle des travaux communaux –, et d'autre part, sur l'introduction des méthodes françaises dans les services à enjeu national – la conservation des monuments historiques et des palais nationaux. Voué à disparaître par voie d'extinction, ce modèle alsacien a pourtant été maintenu pendant tout l'entre-deux-guerres et a inspiré après 1945 la création des agences départementales et du corps des architectes des bâtiments de France qui est encore aujourd'hui à la base de l'organisation déconcentrée des services d'architecture de l'État.

Le changement de domination de 1918-1919 a aussi pour conséquence un renouvellement total des cadres des services d'architecture d'Alsace et Lorraine lié à l'expulsion des architectes de nationalité allemande. Le choix des architectes répond à des critères multiples qui diffèrent selon qu'il s'agisse des services de l'État, des départements et des communes. Dans les services d'architecture de l'État, de jeunes architectes DPLG « de l'intérieur » occupent tous les postes à responsabilité, laissant les emplois secondaires aux Alsaciens et Lorrains formés dans les écoles techniques allemandes. Dans les départements, l'expérience des architectes semble le critère de recrutement le plus important, mais nos informations sont trop fragmentaires pour pouvoir tirer des conclusions définitives. À Strasbourg, les emplois d'architectes restent tous occupés par des Alsaciens qui assurent une continuité avec la période du *Reichsland* même si les plus jeunes sont formés à l'École des beaux-arts

---

36. N. Lefort, « Le service municipal d'architecture de Strasbourg durant l'entre-deux-guerres », p. 48.

de Paris. Reste à étudier comment ces bouleversements se sont traduits dans l'architecture et le paysage des villes et villages d'Alsace et Lorraine.

Nicolas LEFORT  
Université de Strasbourg

## BIBLIOGRAPHIE

- JOHANN, Claire, « Robert Danis (1879-1949), directeur de l'école au service du patrimoine », in *Des Beaux-Arts à l'Université. Enseigner l'architecture à Strasbourg*, vol. 1, *Histoire et mémoires*, éd. par Anne-Marie Châtelet, Franck Storne, Strasbourg/Paris, ENSAS/éditions Recherches, 2013, p. 168-175.
- LEFORT, Nicolas, *Patrimoine régional, administration nationale. La conservation des monuments historiques en Alsace de 1914 à 1964*, thèse de doctorat en histoire, Université de Strasbourg, 2013.
- , « La réorganisation des services d'architecture d'Alsace-Lorraine après le retour à la France (1919-1939) », in *Des Beaux-Arts à l'Université. Enseigner l'architecture à Strasbourg*, vol. 1, *Histoire et mémoires*, éd. par Anne-Marie Châtelet, Franck Storne, Strasbourg/Paris, ENSAS/éditions Recherches, 2013, p. 154-161.
- , « Le service municipal d'architecture de Strasbourg durant l'entre-deux-guerres : rupture ou continuité ? », *Metacult*, 3 (2015), p. 42-49.
- Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne*, Strasbourg, 49 volumes, Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace, 1982-2007.
- TUROT, Henri, *Les services d'architecture de la ville de Strasbourg et la politique d'urbanisme de 1919 à 1939*, mémoire de maîtrise en histoire, Université Marc Bloch de Strasbourg, 2005.
- UBERFILL, François, *La société strasbourgeoise entre France et Allemagne (1871-1924)*, Strasbourg, Société savante d'Alsace, 2001 (Recherches et documents 67).
- VOLTZ, Eugène, « Wilhelm Schmitz, un architecte contesté de la cathédrale de Metz (1906-1919) », *Mémoires de l'Académie nationale de Metz* (1991), p. 111-157.

*Abréviations*

ADBR: Archives départementales du Bas-Rhin (Strasbourg)

ADHR: Archives départementales du Haut-Rhin (Colmar)

*BOAL: Bulletin officiel d'Alsace et Lorraine*

*NDBA: Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne*

*NetDBA: Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne en ligne*



*Autour de l'architecte: l'atelier, l'association*



## ANTOINE LECLERC & COMPAGNIES UN ARCHITECTE SINGULIER AU CARRÉ

Après neuf ans passés dans la capitale française, le jeune architecte DPLG Antoine Leclerc (1874-1963) revient dans sa Genève natale au tournant du siècle. Dès 1900, il s'associe avec son frère, ingénieur, et un autre architecte, Gaston Le Cerf; c'est au sein de ce trio tempétueux que s'élaborent d'originaux et étonnants plans de bâtiments. Au bout de quelques années, Leclerc forme un nouveau bureau, signant des formes plus consensuelles, avec l'architecte Charles-Auguste Gambini, qui semble assurer le côté plus commercial de l'affaire. Après la Première Guerre mondiale, il collabore avec un autre architecte également formé aux beaux-arts de Paris, Alexandre Camoletti, avant de sceller sa dernière raison sociale, Leclerc & Cie, avec sa fille, Marie-Louise, première femme architecte de Suisse romande. Par ailleurs, membre de la Fédération suisse des architectes (FAS), de la Société des ingénieurs et architectes suisses (SIA) et de l'Association Syndicale des Architectes pratiquants du Canton de Genève (ASA), il siège dans divers jurys régionaux et commissions de l'École des beaux-arts genevoise. La longue carrière d'Antoine Leclerc permet aussi d'émettre des hypothèses sur l'impact de ces coopérations sur sa production architecturale.

### *Préambule*

Antoine Leclerc est un architecte genevois dont la carrière s'étale sur soixante-quatre ans. Né en 1874, il construit son premier bâtiment en 1899, à 25 ans, et il continue à dessiner des projets jusqu'en 1963, année de son décès. Son activité professionnelle traverse ainsi plus de la moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Ce que l'on peut donc considérer, à juste titre, comme une très longue carrière, nous offre un large terrain d'étude pour observer et analyser les mécanismes et raisons qui sous-tendent les multiples associations et collaborations scellées par Antoine Leclerc. Architecte méconnu, oublié, il est pourtant un personnage atypique, singulier; et

révélateur sinon symptomatique de la manière dont étaient organisés les architectes de son temps.

Cet essai se présente comme un cas d'étude : autour de la figure d'Antoine Leclerc, nous allons tenter de comprendre le fonctionnement de son bureau d'architecte et la forme qu'il prend lors de sa création au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, dans la décennie suivante, au sortir de la Première Guerre mondiale, ainsi qu'à l'aube de la Seconde. Ces quatre périodes correspondent aux quatre associations majeures de Leclerc avec d'autres architectes. Entre chacune d'entre elles, il travaille seul, mais à chaque fois, il décide de fonder une nouvelle raison sociale, avec un nouvel associé.

Avant de nous arrêter sur chacun de ces quatre architectes et de voir leur rôle, ainsi que les tâches occupées au sein de l'atelier, il convient de donner quelques renseignements au sujet de la formation reçue par Leclerc. À côté de ses quatre associations, à maintes reprises, il travaille avec différents architectes, artistes ou artisans, sur des projets bien précis et lors de concours. Certaines collaborations et ses affiliations à diverses sociétés seront mentionnées, mais nous ne nous y attarderons pas.

Concernant le territoire géographique de ce cas d'étude, il est principalement genevois. En effet la majorité des protagonistes sont des ressortissants de ce canton ou y sont nés et la grande majorité de l'œuvre architectural de Leclerc s'y trouve. En conclusion, nous tâcherons de rendre compte de l'impact d'une association sur la production architecturale, ou du moins de formuler des hypothèses sur cette relation entre structure associative et œuvre construite.

### *Formation*

Né le 2 septembre 1874 dans la commune de Plainpalais, Antoine Leclerc est le troisième d'une fratrie de huit enfants. Son père, Joseph Leclerc exerce le métier de droguiste avant de devenir Chancelier d'État en 1886, poste qu'il occupera près de vingt ans. Ce dernier aurait poussé son fils, quand il eut atteint l'âge de 15 ans, à se décider entre la profession de photographe ou celle d'architecte<sup>1</sup>. Le jeune homme, après

---

1. Beaucoup d'informations de type biographique proviennent de P. Nerfin, *Antoine Leclerc (1874-1963), architecte à Genève*.

avoir fait son choix, suit brillamment durant une année les cours de la classe d'architecture dans l'une des écoles municipales d'art de Genève, remportant prix et accessit dans chaque discipline, sous la houlette du professeur Gédéon Dériaz. Peut-être ce dernier joue-t-il un rôle dans la décision prise par Joseph Leclerc d'envoyer son fils poursuivre ses études à Paris, Dériaz ayant été en son temps un des élèves les plus remarquables de l'École des beaux-arts. La préférence accordée à la capitale française plutôt qu'au Polytechnicum zurichois tient certainement également au fait que le parrain du jeune homme, Antoine Pouzait, y habite et peut donc l'assister dans les démarches administratives. Rappelons qu'à cette époque, bien que l'École des beaux-arts soit à son apogée, de plus en plus d'étudiants de Suisse romande se tournent vers Zurich, où le cursus d'études était plus court<sup>2</sup>.

Antoine Leclerc arrive donc à Paris en 1891 ; il a 16 ans et tous les matins, de 9 à 11 heures, il fréquente les cours de l'atelier préparatoire de Godefroye et Freynet, avant de travailler comme dessinateur les après-midis. Il était usuel depuis une dizaine d'années, que les futurs élèves architectes se forment avant leur admission aux Beaux-arts<sup>3</sup>. Au printemps 1893, Antoine Leclerc s'inscrit au concours d'entrée de la prestigieuse école. Pour son professeur Jules Godefroye, sa réussite ne fait aucun doute puisqu'il l'affirme dans une lettre envoyée au père du jeune homme :

non seulement votre fils sera reçu à cette session à l'école des beaux-arts un des premiers mais encore il en sera par la suite un des plus brillants élèves. Il est du reste arrivé à Paris avec des données et une éducation artistique supérieure de beaucoup à celles de ses camarades, ce qui fait le plus grand honneur à ses professeurs de Genève<sup>4</sup>.

Le 3 août 1893, le verdict tombe. Antoine Pouzait, le parrain, envoie un télégramme à la famille Leclerc à Genève, ne contenant que trois mots : « Antoine reçu quinzième »<sup>5</sup>. Il fait partie de la même volée que

---

2. D. Lüthi, *Le compas et le bistouri*, p. 70-73.

3. L.-Th. David de Penanrun, L. F. Roux, E. A. Delaire, *Les architectes élèves de l'école de Beaux-Arts*, p. 121.

4. Lettre de Jules Godefroye à Joseph Leclerc, datée du 21 juin 1893, Archives d'État de Genève (AEG), Archives Privées 280.1.4.

5. Télégramme d'Antoine Pouzait à Joseph Leclerc, daté du 3 août 1893, AEG, cote générale Archives Privées 280, série 1.

ses compatriotes genevois Alphonse Laverrière et Edmond Fatio ou que le français Louis Süe. Le rang d'admission offrant une certaine priorité sur le choix de l'atelier<sup>6</sup>, c'est tout naturellement que Leclerc choisit celui de Victor Laloux, atelier duquel était issu son ancien maître, Jules Godefroye. Au sein de l'atelier Laloux, au numéro 8 de la rue d'Assas, Leclerc rencontre celui qui deviendra son camarade de classe, son compagnon de voyage, mais surtout son indéfectible ami, Georges Gromort (1870-1961). Ce dernier, qui enseignera aux Beaux-arts, se fera connaître par ses nombreux ouvrages théoriques qui prennent la suite de ceux, non moins fameux, de Julien Guadet. Pour l'une de ses premières publications, certains relevés sont d'ailleurs signés de la main de Leclerc et ensemble les deux compères gagnent la troisième médaille au concours du Salon de l'exposition des Beaux-arts en 1900. Leur vie durant, ils entretiendront une correspondance épistolaire, éclairante à de multiples points de vue.

Leclerc est issu d'une famille que l'on peut certes qualifier d'aisée mais nombreuse. Afin de financer ses études, il ne peut donc compter sur le seul soutien de ses parents. Bien que bénéficiant à plusieurs reprises d'une bourse de la Fondation genevoise Lissignol, il doit travailler en parallèle pour des architectes parisiens, parfois dans des ateliers de fortune mal éclairés et installés dans des appartements (fig. 1). À la toute fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Antoine Leclerc exécute les plans d'une luxueuse villa pour son travail de diplôme. Le 10 janvier 1900, il reçoit son diplôme officiel : dorénavant il est architecte, nanti du titre convoité et réputé de DPLG (diplômé par le gouvernement). Il a 25 ans et il est temps pour le jeune architecte de rentrer dans sa Genève natale après neuf ans passés dans la capitale française.

Lorsque Antoine Leclerc commence sa carrière au début du XX<sup>e</sup> siècle, il y a déjà sur le terrain genevois 47 agences d'architecture et 70 bureaux d'ingénieurs. En dix ans, le nombre des agences d'architectes passe à 80<sup>7</sup>. Au tournant du siècle, en Suisse romande, on constate un essor des ateliers d'architectes et de façon simultanée, un nombre croissant

---

6. L.-Th. David de Penanrun, L. F. Roux, E. A. Delaire, *Les architectes élèves de l'école de Beaux-Arts*, p. 114.

7. G. Barbey *et al.*, «Genève», p. 272.

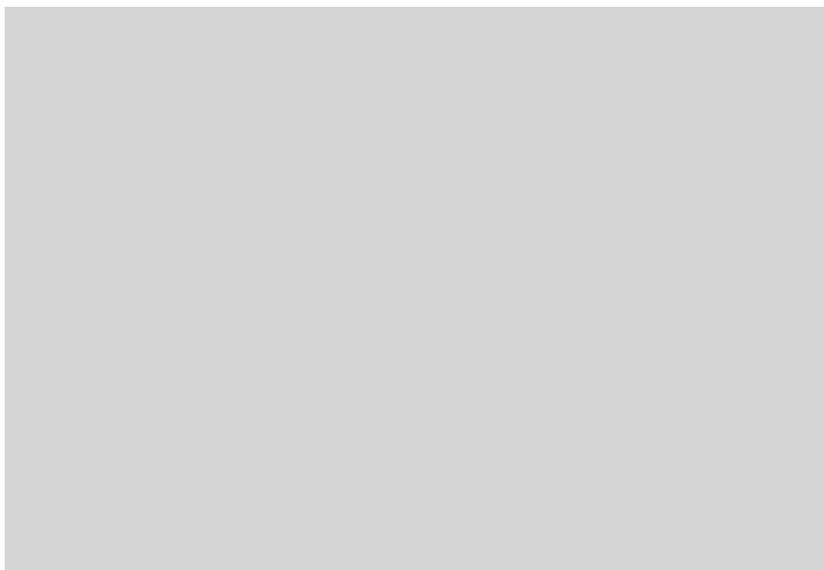


Fig. 1 — Un appartement parisien de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle transformé en atelier d'architectes où a travaillé Antoine Leclerc.

d'association entre deux architectes<sup>8</sup>, peut-être à cause de l'ampleur que prennent les concours au même moment.

Ainsi, d'entrée de jeu, Leclerc ne déroge pas à la règle et s'allie avec deux personnes : son propre frère, Louis Leclerc, qui est ingénieur, et Gaston Le Cerf, un autre architecte. Si parfois, un jeune architecte s'associait avec un confrère plus âgé et donc expérimenté, ce n'est pas le cas de notre architecte.

#### *Leclerc & Le Cerf – avenue de Frontenex 1*

En observant attentivement le cachet de leur agence (fig. 2), on remarque que c'est Antoine Leclerc qui domine : le titre DPLG, auquel il a rajouté un « F » pour insister qu'il est diplômé par le gouvernement français, s'étale sur toute la partie supérieure de l'en-tête. Il est vrai que ce titre était une plus-value incontestable aux yeux de la clientèle et donc à

---

8. D. Lüthi, *La construction de l'architecte*, p. 107.



Fig. 2 — En-tête du bureau de Leclerc Frères et Le Cerf.



Fig. 3 — En-tête du papier à lettre d'Antoine Leclerc et Gaston Le Cerf.

valoriser. Parfois, ils signent « Leclerc Frères et Le Cerf ». Louis Leclerc et Gaston Le Cerf sont de deux ans plus âgés que leur associé DPLG et les deux hommes sont également sapeurs-pompiers de la commune de Plainpalais. Gageons que c'est par ce biais qu'ils se sont rencontrés. Cependant le trio ne dure que peu de temps. Rivalité fraternelle ou tension houleuse due au caractère impétueux de Louis Leclerc – nous ne le saurons sans doute jamais – toujours est-il que ce dernier se retire de l'agence. Les deux associés restants conservent cependant le titre d'ingénieur, le mettant même au pluriel, comme si les deux l'étaient soudainement devenus (fig. 3), montrant surtout que la dénomination n'était pas encore protégée.

Gaston Le Cerf (1872-1936), avant de s'associer avec les frères Leclerc n'a pas conçu grand-chose. Fils d'un constructeur de bateau, de nationalité française mais né à Genève, il fréquente la classe d'architecture de l'École d'architecture et d'ornement de Genève, entre 1888 et 1889, époque où il n'y a que deux autres élèves architectes, Otto Carus et Alexandre Bordigoni, tout en travaillant à côté chez Bertrand & Jaquet à la rue du Rhône 15<sup>9</sup>. Si l'historiographie locale a parfois mentionné son parcours à l'École des beaux-arts de Paris, le répertoire des anciens élèves de cette institution nous apprend qu'il n'en est rien. La possibilité qu'il l'ait fréquentée en qualité de simple auditeur ne peut cependant être totalement exclue.

---

9. A. Brulhart, « Les premiers pas d'Alphonse Laverrière », p. 26 et Registre de l'École d'architecture et d'ornement des années 1874-1896. Le Cerf est élève de cette école du 3 septembre 1888 au 22 juin 1889.

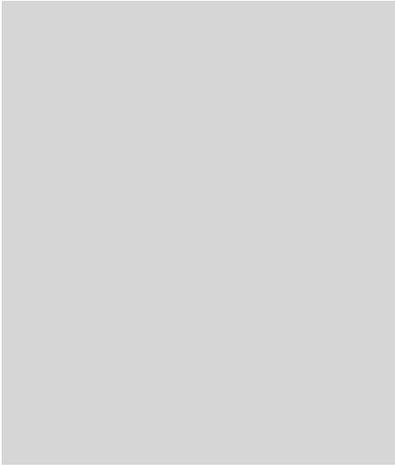


Fig. 4 — Tampon d'Henry Maillard accolé à celui de Leclerc et Le Cerf.

En 1898, Le Cerf milite activement pour la création d'une école technique à Genève (qui verra finalement le jour en 1901) et il est membre de la section genevoise de la Société des ingénieurs et architectes suisses (SIA) de 1903 à 1910. Son retrait ne correspond pas à la fin de son association avec Leclerc survenue en 1907 et dont nous ignorons la raison ; après cette date, plus aucune autorisation de construire n'est délivrée à son nom sur le territoire genevois. Le déménagement dans un autre canton serait une explication plausible,

cependant il est domicilié en tout cas jusqu'en 1926 à Plainpalais dans un immeuble d'ailleurs construit avec Leclerc. L'année 1907 correspond à sa nomination en tant que premier lieutenant de la compagnie des sapeurs-pompiers de Plainpalais. Cependant, il réapparaît en 1912, en tant que conducteur de travaux, auprès de l'architecte Edmond Fatio sur le chantier de la Corraterie. Cette donnée plaide en faveur du rôle qu'il occupait dans le bureau Leclerc-Le Cerf, à savoir davantage occupé par les chantiers, coordonnant les différents corps de métier.

Avec Antoine Leclerc, Gaston Le Cerf aura participé à la construction de 22 immeubles de rapport, de 7 villas et d'une petite dizaine d'autres bâtiments. En 1903, leur bureau se joint à celui de l'architecte Henry Maillard (1873-....) pour réaliser tout un îlot d'immeubles à Plainpalais sur les anciennes terres de l'Exposition nationale de 1896 (fig. 4).

Comme il s'agissait d'une importante opération immobilière, nous pouvons supposer que cette union temporaire, ce « consortium » si l'on peut dire, permettait de développer une force de travail plus grande, et plus rassurante aux yeux des commanditaires. Sur Henry Maillard, né à Genève bien que d'origine vaudoise, nous ne savons ainsi dire que peu de choses, mis à par le métier qu'exerçait son père, cuisinier. D'après le registre de l'École d'architecture et d'ornement des années 1874-1896, Henry Maillard y aurait été brièvement élève du 2 mars 1891 au 20 juin

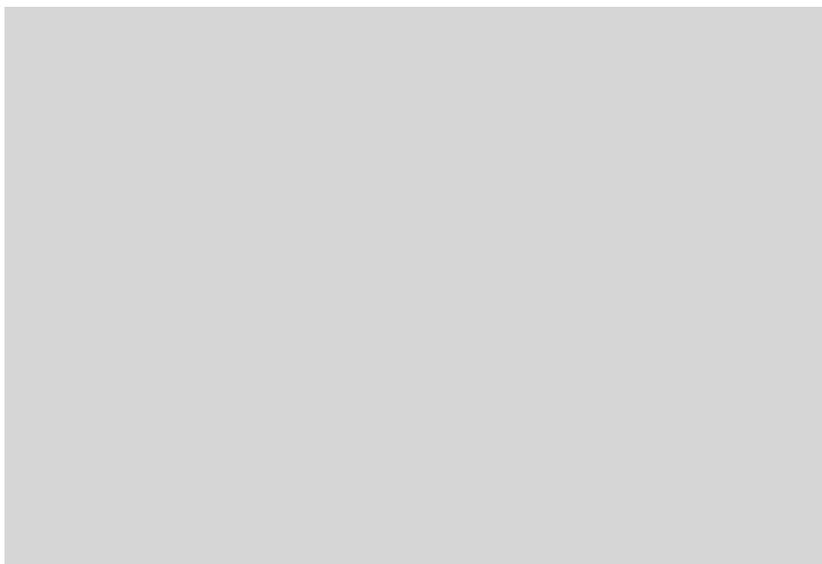


Fig. 5 — Lettre d'annonce d'ouverture du bureau Leclerc et Gambini.

1891 et travaillait alors chez l'architecte Gonthier ; c'est tout ce que nous savons.

*Leclerc & Gambini – avenue de Lancy 13*

Après la dissolution de son bureau avec Le Cerf en 1907, Leclerc travaille seul jusqu'en 1910. En décembre de cette année-là, il s'associe avec Charles Auguste Gambini, un autre architecte, mais non « DPLGF », comme le distingue nettement leur papeterie. Leur bureau est logé au sein d'un immeuble construit par les frères Leclerc et Le Cerf en 1901, à l'avenue de Lancy 13 (actuellement avenue Henri-Dunant 16).

Grâce à une lettre d'information qui annonce leur union et la reprise des affaires du bureau de Leclerc à leurs clients ou potentiels maîtres d'ouvrages (fig. 5), nous en apprenons davantage sur la nature de leurs activités : établissement d'avant-projets et de plans d'exécutions pour tous genres de constructions, relevés, devis, direction et surveillance des travaux, vérification des mémoires d'entrepreneurs, décoration et

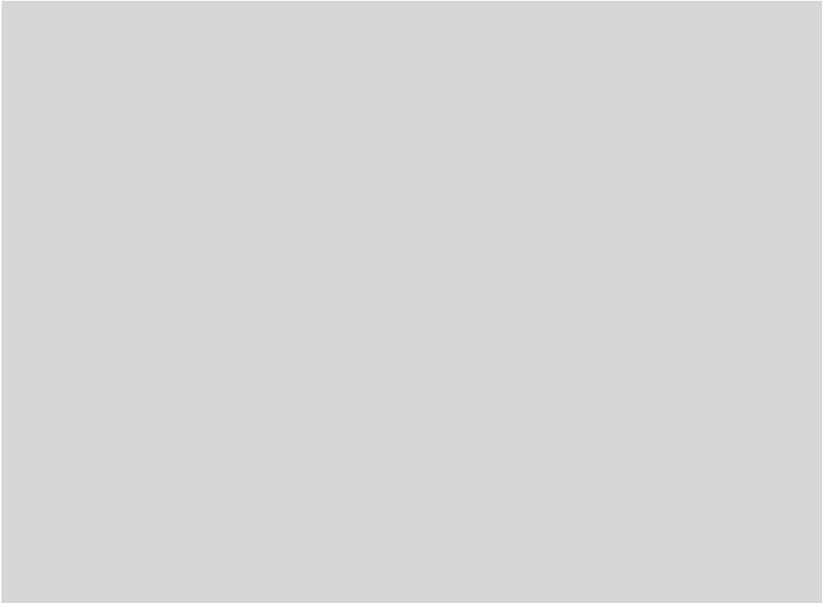


Fig. 6 — Liste des réalisations de Leclerc et Gambini. ● = Leclerc.

aménagement de mobilier, expertises et arbitrages, études de lotissements de terrains et placements hypothécaires. Avec la lettre, une liste des productions architecturales des deux jeunes associés était livrée (fig. 6). On peut y constater que Gambini a encore très peu construit. Pourtant il avait, à quelques jours près, le même âge que Leclerc. Citons l'Hôtel moderne à Evian-les-Bains et un aménagement de combles pour Louise Démole, qui est en fait sa propre mère. Elle sera d'ailleurs l'une des premières clientes du nouveau bureau, commandant un immeuble de rapport. Quant au père de Gambini, fils du Consul d'Italie, il s'agit d'un pasteur quelque peu connu, ayant professé à Berlin avant de revenir s'installer à Genève. Nous pouvons formuler l'hypothèse que c'est par son biais, autant que par ses propres qualités de fidèle paroissien, qu'Antoine Leclerc devient en 1911 le secrétaire adjoint des biens curiaux du Consistoire de l'église nationale protestante de Genève, ainsi que le préposé à l'entretien, s'assurant ainsi un nombre de commandes non négligeable.

Si nous ignorons tout de la rencontre entre Leclerc et Gambini, nous savons que leur première collaboration a lieu autour d'un chalet, celui

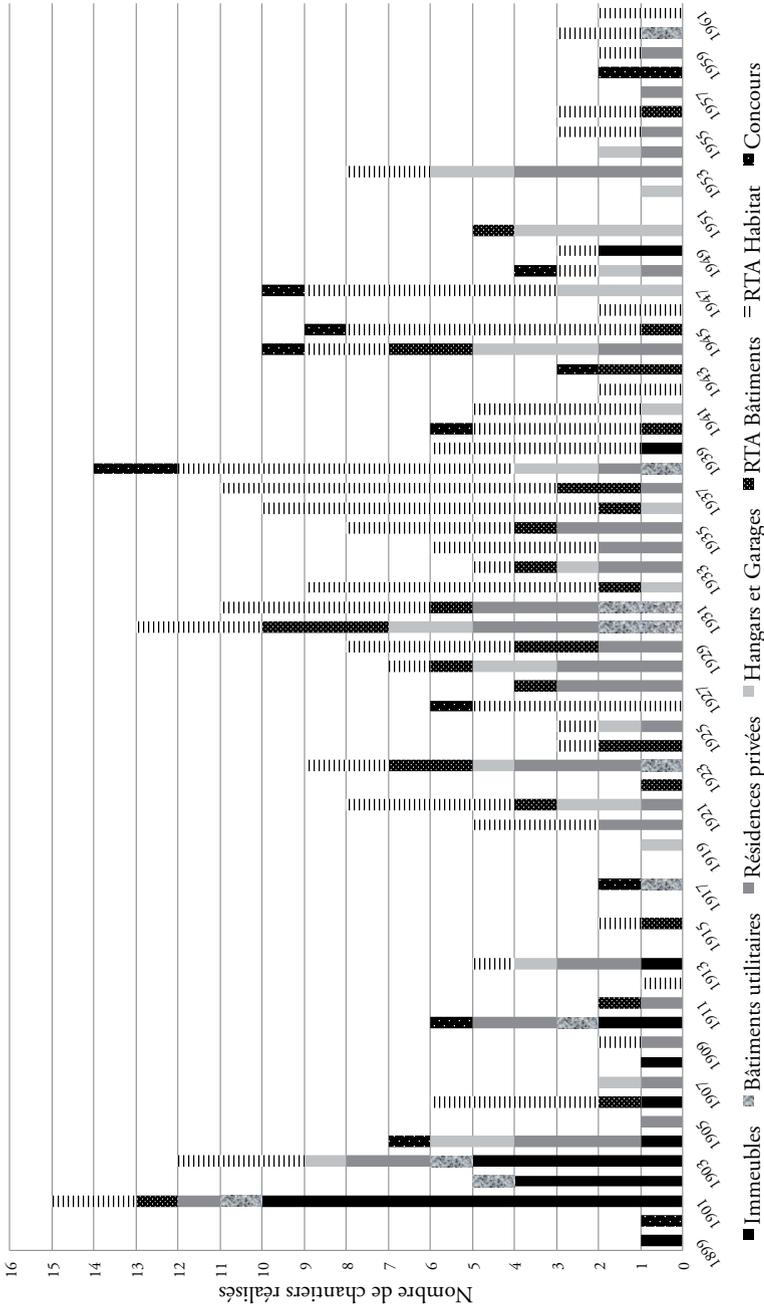


Fig. 7 — Graphique montrant l'évolution de la production architecturale d'Antoine Leclerc.  
RTA = Rénovation, Restauration/Transformation/Agrandissement

de Marc Chambaud, à Corbeyrier-sur-Aigle, en terres vaudoises. En effet, sur les plans de ce chalet<sup>10</sup>, les deux tampons, encore distincts, des deux architectes cohabitent. Cette expérience commune positive les a sans doute poussés à s'associer. Après plusieurs immeubles, villas et chalets conçus ensemble, la construction de la salle de paroisse protestante de Carouge, ainsi que la restauration et transformation du temple de la Fusterie, Leclerc et Gambini se séparent en 1914. La date n'est certainement pas due au hasard : avec le début de la guerre (fig. 7), les commandes et les chantiers se raréfient, entraînant possiblement la dissolution de l'agence.

Pendant les années du conflit, Leclerc pourvoit à quelques petits chantiers et surtout à sa plus grande commande publique, l'école du Mail, pour la commune de Plainpalais. Quant à Charles Auguste Gambini, il ne construit apparemment rien jusqu'en 1920, date à laquelle il signe un groupe de cinq immeubles avec l'entrepreneur Ernest Dumont. En 1924, il dessine quelques annexes de bâtiments, puis nous perdons sa trace. Le fait qu'il vienne d'une famille bourgeoise explique peut-être d'autres sources de revenus lui ayant permis de délaisser sa profession d'architecte.

Au début de leur association, Leclerc et Gambini s'adjoignent les services d'Adolphe Guyonnet (1877-1955), le futur architecte du célèbre Pavillon de la Conférence du désarmement (1932) pour participer au concours pour l'Hôtel de la Caisse d'épargne de Genève. Leur projet, « Suk » décroche le 5<sup>e</sup> prix<sup>11</sup>. Tout comme Leclerc, mais à l'inverse de Gambini, Guyonnet était membre de la SIA et de la FAS, la Fédération suisse des architectes. S'ils ne se sont pas connus aux Beaux-arts de Paris, les deux architectes se sont probablement croisés à des séances de ces sociétés. Plus tard, Antoine Leclerc enverra sa fille, Marie-Louise, réaliser un stage dans l'agence de son confrère Guyonnet.

### *Camoletti et Leclerc – boulevard Georges-Favon 24*

Au début de l'année 1920, Leclerc déménage son bureau, rejoignant celui d'Alexandre Camoletti au boulevard Georges-Favon 24. Il est difficile de

10. AEG, cote Archives Privées 280.5.8 et 280.5.9 (dossier chalet Chambaud).

11. « Concours pour l'Hôtel de la Caisse d'épargne, à Genève ».

constater une association officielle à proprement parler, cependant dans les annuaires ou sur certains plans signés à deux, nous pouvons lire la dénomination suivante: «bureau d'architectes, Alexandre Camoletti et Antoine Leclerc». On constate que pour la première fois, Leclerc n'occupe pas la position de tête. Camoletti était également issu de l'École des beaux-arts. Admis une année après Leclerc, en 1894, il a été l'élève d'Henri Deglane<sup>12</sup>. Les deux Genevois ont probablement sympathisé lors de leur séjour parisien; ils suivent le cursus complet, deuxième et première classe et obtiennent tous deux leur diplôme en 1900. Avant de partir pour Paris, Alexandre, neveu des architectes John et Marc fait son apprentissage chez Louis-Etienne Poncy – lui-même formé par John Camoletti<sup>13</sup> – avant de poursuivre sa formation chez son oncle Marc Camoletti.

Alexandre Camoletti est connu pour avoir été professeur, tant à l'École des beaux-arts de Genève qu'à celle des arts et métiers. Patriote, il lutte contre l'«enlaidissement de Genève»<sup>14</sup>. L'architecte participe à un nombre élevé de concours, souvent en collaboration avec d'autres confrères. En 1906, il remporte avec Henry Baudin le 4<sup>e</sup> prix pour le collège de Nyon et ils se voient attribuer le mandat d'exécution, ce qui n'est pas sans déclencher une certaine polémique, puisque la coutume voulait que le projet lauréat soit réalisé<sup>15</sup>. On lui connaît, par la suite, une association de quatre ans avec Alfred Olivet (1863-1942), architecte avec lequel il réalise l'école de Saint-Jean en 1912, l'Institut d'Hygiène de Genève en 1915. Ensemble, ils dessinent un projet pour le Museum d'histoire naturelle, ainsi que pour le Pont Butin. Camille Martin écrira en hommage à Camoletti: «cet homme qui avait des idées, dut le plus souvent travailler pour ceux qui n'en avaient pas»<sup>16</sup>. Seul, Camoletti

---

12. L.-Th. David de Penanrun, L. F. Roux, E. A. Delaire, *Les architectes élèves de l'école de Beaux-Arts*, p. 203.

13. D. Ripoll, *Musée d'ethnographie (ancienne école primaire)*, Bd Carl-Vogt 65-67 – Genève, p. 16.

14. F. F., «Nécrologie, Alexandre Camoletti», p. 53: «Passionné par la beauté, et profondément attaché à son pays, il souffrait de le voir défiguré par les emprises de la spéculation, et sortait de sa réserve ordinaire afin de mener campagne pour l'en protéger.»

15. «Alexandre Camoletti» et M. Jacquet, «Concours et controverses pour deux écoles urbaines», p. 158.

16. C. Martin, «Alexandre Camoletti».

signe les plans de la Maison du Faubourg de Saint-Gervais érigée entre 1916 et 1919<sup>17</sup>.

Sur sa collaboration avec Leclerc, il n'est pas aisé de se faire une idée. Chacun d'eux semble vaquer à ses propres projets, tout en secondant l'autre selon les besoins du moment. En effet, des autorisations de construire sont délivrées à l'un ou l'autre, rarement aux deux ensemble<sup>18</sup>. Cependant, il arrive que Leclerc signe des lettres ou des rapports à la place de Camoletti et vice-versa. Si l'aspect administratif semble partagé, la conception de projets architecturaux communs reste pour l'heure impossible à prouver.

Gravement malade, ce dernier meurt en 1923 et Leclerc hérite de tout son mobilier de bureau. Les tables à dessin aussi bien que les équerres ou les tés étaient pyrogravés des initiales A.C. que Leclerc gardera avec affection toute sa vie. Il continue de travailler à la même adresse jusqu'en 1934.

*Leclerc & Cie – rue de l'Université 7*

La dernière personne avec qui Antoine Leclerc s'associe n'est autre que sa propre fille, Marie-Louise Leclerc (1911-2001). Elle reçoit son diplôme de dessinatrice-architecte à l'École des beaux-arts de Genève en 1936, ce qui fait d'elle la première femme architecte de Suisse romande<sup>19</sup>. Après avoir effectué un stage chez Guyonnet, Marie-Louise Leclerc entreprend un voyage d'études en Italie, empruntant les traces de son père, trente-sept ans auparavant. Dès son retour, elle commence à travailler à ses côtés. Parallèlement, elle obtient des commandes en tant que dessinatrice : elle réalise des illustrations et des peintures murales et conçoit des affiches et des vitraux. Ce n'est qu'en 1942 qu'elle devient officiellement l'associée de son père, comme en témoigne l'inscription au registre du commerce : « Il est constitué une société en nom collectif, ayant pour objet l'exploitation d'un bureau d'architecte, et branches annexes, et la

17. B. Chaillot-Calame, *Maison du Faubourg, Rue des Terreaux-du-Temple 6-8, Saint-Gervais, Genève*.

18. L'autorisation de construire pour la maison de M. Vernier est par exemple adressée aux deux architectes, AEG, TP 1923/99 et TP 1923/350.

19. É. Lang, *Les premières femmes architectes de Suisse* et AEG, Archives Privées 280.2.2 et 280.2.3, correspondance entre Évelyne Lang et Marie-Louise Leclerc.

reprise des activités du bureau dont Monsieur Leclerc est actuellement titulaire»<sup>20</sup>. Cependant, Marie-Louise Leclerc n'hésite pas à s'engager sur des projets extérieurs au bureau, par exemple en collaborant avec une autre femme architecte, Anne Torcapel, également fille d'architecte. Les deux pionnières transforment et rénovent la Taverne de la Madeleine, agrandissent la maternité de Genève et construisent la polyclinique gynécologique, ainsi que le bloc opératoire de la maternité<sup>21</sup>. Avec son père, Marie-Louise gagne plusieurs prix lors de participations à des concours, mais ils n'obtiennent jamais de réalisation. On peut citer le concours pour la banque valaisanne en 1938 (3<sup>e</sup> rang), celui du pavillon Galland-Asile de Vessy la même année (2<sup>e</sup> prix)<sup>22</sup> ou encore pour l'hôpital de Sion en 1939 (3<sup>e</sup> prix). Si Antoine Leclerc a de tout temps répondu à des concours, nul doute que l'arrivée en renfort de sa fille a relancé son enthousiasme à y participer plus régulièrement. En 1961, Leclerc & Cie est contraint à chercher de nouveaux locaux, car l'immeuble sis rue de l'Université 7 est voué à la démolition. Finalement, père et fille décident de retourner à l'avenue Henri-Dunant 16, immeuble que Leclerc avait construit en 1901 et où il avait déjà eu son bureau avec Gambini.

En février 1963, très âgé, Antoine Leclerc s'arrête de travailler et la raison sociale Leclerc & Cie est radiée. Il décède le 1<sup>er</sup> décembre de la même année. Marie-Louise reprend la suite des affaires: elle s'occupe de l'entretien et de réfections des constructions de son père, signe quelques maisons et des transformations jusqu'à la fin des années 1980, puis elle prend sa retraite.

### *Collaborations ponctuelles et fonctionnement*

En dehors des quatre associations que nous venons de décrire, Antoine Leclerc a travaillé de temps à autre avec d'autres architectes. Citons Antoine Céria (1881-1967) avec lequel il modifie plusieurs intérieurs dans les années 1930, Edmond Fatio (1871-1959) avec qui il transforme un immeuble de la Vieille-Ville, ainsi qu'Adrien Haas (1874-1960), Auguste Bordier (1875-1965) et Émile-Albert Favre (...-1947)

20. AEG, Archives Privées 280. 4.2.

21. AEG, Fonds Leclerc, entrée 2004/030, n° 30, non inventorié.

22. « "Pavillon Galland" im Altersasyl Vessy (Genf) ».

avec lesquels il semble collaborer sur le chantier du temple de Champel entre 1931 et 1933, bien que tous les plans portent uniquement son tampon. Mentionnons encore le chantier de transformation du temple de Carouge en 1923 où il collabore avec le peintre et décorateur Erich Hermès (1881-1971) et la réalisation de la villa L'Escale Fleurie en 1932 lorsqu'il coopère avec le décorateur et ensemblier Percival Pernet (1890-1977).

Concernant l'organisation de ses bureaux, nous n'avons trouvé presque aucune mention d'employés subalternes, ce qui laisse envisager qu'il s'agissait, lors de toutes ses associations, d'agences de petites dimensions. Bien sûr, l'immense majorité des papiers de bureau n'existant plus ou ayant disparu, il n'est pas possible de le confirmer<sup>23</sup>. Une petite occurrence de main-d'œuvre est cependant constatée : en 1950, Leclerc et Cie paie la somme de 200 francs pour un employé extérieur, un dessinateur. Sans d'autres preuves matérielles, nous ne pouvons estimer dans quelle mesure Leclerc a sous-traité une partie du travail des plans de façon régulière. Lorsqu'il décède, un certain C. Cavallin, architecte établi à Cannes, écrit une lettre de condoléances à Marie-Louise où il fait l'éloge de celui qui lui a tout appris, de son « ancien patron » :

Cette disparition me rappelle tout un passé, un passé de jeunesse et aussi d'étude, car si aujourd'hui à 64 ans j'exerce la même profession, je le dois à celui qui m'a guidé le premier, qui m'a conseillé, qui m'a fait aimer ce métier. Les qualités d'artiste et la droiture de votre père ont toujours été pour moi un exemple et une conduite [...] <sup>24</sup>.

Il est ainsi possible d'envisager la présence de ce Cavallin au sein de l'un des bureaux d'Antoine Leclerc, en tant qu'apprenti ou stagiaire, une quarantaine d'années auparavant.

De manière générale, lors de ses principales associations, s'il semble ardu d'esquisser un partage des tâches au sein de chaque bureau, de chaque atelier, Antoine Leclerc semble émerger à chaque fois, excepté

---

23. Les seules traces de comptabilité qui subsistent sont celles de la dernière période d'activité du bureau Leclerc et Cie, qui nous renseigne entre autres sur le prix du loyer des locaux et les salaires. AEG, Archives Privées 280.4.3 à 280.4.9.

24. Lettre de C. Cavallin à Marie-Louise Leclerc, datée du 29 février 1964, AEG, Fonds Leclerc, entrée 2006/004, non inventorié.

avec Camoletti, comme l'élément inventif, créateur, correspondant à la figure de l'architecte-artiste. Le côté gestionnaire, commercial, ne semble guère l'intéresser, même s'il est à maintes reprises forcé d'endosser le double statut, notamment lorsqu'il travaille seul. Il paraît cependant relativement à l'aise avec l'administratif, n'hésitant pas à user de sa verve, teintée parfois d'un soupçon d'ironie, lorsqu'il envoie des lettres pour contester les décisions du Département des travaux publics qu'il juge injustifiées ou incohérentes.

On connaît le fonctionnement de la grande agence américaine d'Adler et Sullivan, où le premier s'occupe de la clientèle tandis que le second se concentre sur la création. Éloignés du modèle anglo-saxon par sa taille et par son fonctionnement, les différents bureaux de Leclerc témoignent d'une plus grande polyvalence. Sans entrer dans une étude approfondie de leur clientèle, nous savons que les maîtres d'ouvrage les plus prestigieux de Leclerc lui sont envoyés par son frère Frédéric, qui était banquier. Le réseau familial et paroissial, voire de simple voisinage, était également un important pourvoyeur de commandes.

### *Société(s)*

Après avoir évoqué les sociétés et associations d'architectes créées par Antoine Leclerc, passons en revue les sociétés auxquelles il était affilié. Fort de son titre d'architecte DPLG, Leclerc est appelé à siéger dans divers organismes. Il fait partie d'une société régionale française d'architectes, comme beaucoup d'anciens étudiants des beaux-arts. Très rapidement après son installation, en 1901, il adhère à la SIA (Société des ingénieurs et architectes suisses), dont il entre au Comité de la section genevoise en 1921, alors présidée par Edmond Fatio. En 1906, avec Henry Baudin, architecte connu en Suisse pour ses nombreuses publications, il rédige l'album de l'assemblée générale suisse de la SIA. En 1927, il intègre l'Association Syndicale des Architectes pratiquants du Canton de Genève (ASA) et devient également membre de la FAS (Fédération suisse des architectes). Nous ne savons donc pas à quelle délégation il est rattaché en 1953 lorsqu'une commission de douze architectes est chargée d'étudier « la voie à suivre pour arriver à une solution rapide et concrète

du problème de la reconstruction du Grand Théâtre»<sup>25</sup>. La commission est en fait composée de quatre délégués pour chaque association majeure d'architectes de la place, soit SIA, AGA (ancienne ASA), FAS et CIAM. Ce groupe d'experts comprend également Paul Waltenspühl, Marc-Joseph Saugey ou Albert Cingria pour ne citer que les plus célèbres d'entre eux.

La place qu'occupe Antoine Leclerc dans la société, qu'elle soit civile ou institutionnelle, dénote une grande implication. Discret, il fait un peu de politique sous les couleurs démocrates au sein de sa commune de Carouge. Leclerc demeure des années durant dans la commission de surveillance de l'École des beaux-arts de Genève et à de nombreuses reprises il est appelé à siéger dans divers jurys. Que cela soit Saugey lorsqu'il signe sa nécrologie<sup>26</sup> ou d'autres sources plus disparates, tous s'accordent sur le sérieux et la grande humilité qui caractérisaient notre architecte. Nous l'avons vu, des traces de ses multiples engagements subsistent, mais il reste hasardeux d'en déduire une stratégie particulière. Néanmoins, et malgré la reconnaissance par ses pairs de son vivant, Antoine Leclerc n'échappe pas au destin de beaucoup de ses confrères du début du XX<sup>e</sup> siècle : il tombe dans l'oubli.

### *En guise de conclusion*

Sur une carrière aussi longue, plus d'un demi-siècle riche en événements historiques et politiques, il est délicat de tirer des conclusions quant à l'influence des collaborations précitées sur la production architecturale de Leclerc. L'impact le plus significatif relève sans doute davantage de la typologie des constructions (fig. 7). Si près des deux tiers de l'œuvre bâti de Leclerc concerne l'habitat en général, l'écrasante majorité des immeubles de rapport sort de terre lors de son association avec Le Cerf (22 immeubles sur un total de 29). Ce chiffre peut s'expliquer par une démographie décroissante pendant plusieurs décennies après la Grande Guerre, donc par une baisse de la demande pour la construction de logements. Lorsque Leclerc travaille seul, il ne dirige jamais le chantier d'un

---

25. Archives de la Ville de Genève (AVG), Mémorial du Conseil municipal de la Ville de Genève, n° 3, 29 juin 1954, p. 187.

26. M.-J. Saugey, « Totentafel, Antoine Leclerc, architecte FAS ».

immeuble, préférant dessiner des résidences privées. Au total il signe les plans de plus de 60 villas, maisons et chalets en tout genre. Leclerc conçoit également une cinquantaine de bâtiments utilitaires, privés comme publics et conduit plus de 160 interventions sur du bâti existant. Le volume de sa production, près de 300 chantiers, autorise à le qualifier d'architecte prolifique. Ses participations à des concours, plus d'une vingtaine, sont disséminées tout le long de sa carrière. Au niveau de la réception et de la critique, les articles qui sont consacrés à certaines de ses réalisations datent de ses débuts, la plus grande proportion concerne sa période d'union à Le Cerf. Quant au style à proprement parler, nous pouvons définir Antoine Leclerc comme un architecte sachant s'adapter au désir de ses commanditaires, comme aux changements de contexte (à la fois social et historique) et réagir à la modernité. La « touche personnelle », certaines petites marottes typiques de Leclerc, apparaissent d'un projet à l'autre, mais la part exacte, l'apport « artistique » de ses différents associés reste pour l'heure, malgré le désir de le définir, encore nébuleux.

Pauline NERFIN  
Université de Genève

## BIBLIOGRAPHIE

- «Alexandre Camoletti», *Das Werk*, 10, 8 (1923), p. 209.
- «Concours pour l'Hôtel de la Caisse d'épargne, à Genève», *Bulletin technique de la Suisse romande*, 36, 4 (1910), p. 41-42 et 36, 8 (1910), p. 93.
- «"Pavillon Galland" im Altersasyl Vessy (Genf)», *Schweizerische Bauzeitung*, 111-112, 26 (1938), p. 327.
- BARBEY, Gilles *et al.*, «Genève», in *Inventaire suisse d'architecture 1850-1920*, éd. par Hanspeter Rebsamen, Peter Röllin, Berne, Société d'Histoire de l'Art en Suisse, 1984, vol. 4, p. 272.
- BRULHART, Armand, «Les premiers pas d'Alphonse Laverrière», in *Alphonse Laverrière, 1872-1954: parcours dans les archives d'un architecte*, éd. par Pierre Frey, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 1999, p. 26.
- CHAILLOT-CALAME, Babina, *Maison du Faubourg, Rue des Terreaux-du-Temple 6-8, Saint-Gervais, Genève*, Conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève, rapport historique non publié, 1997.
- DAVID DE PENANRUN, Louis-Thérèse, ROUX, Louis François, DELAIRE, Edmond Augustin, *Les architectes élèves de l'école de Beaux-Arts: 1793-1907*, Librairie de la Construction moderne, Paris, 1907 (2<sup>e</sup> édition).
- F. F., «Nécrologie, Alexandre Camoletti», *Schweizerische Bauzeitung*, 82, 4 (1923), p. 53.
- JACQUET, Martine, «Concours et controverses pour deux écoles urbaines», in *Alphonse Laverrière, 1872-1954: parcours dans les archives d'un architecte*, éd. par Pierre Frey, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 1999, p. 158-160.
- LANG, Évelyne, *Les premières femmes architectes de Suisse*, thèse de doctorat, École polytechnique fédérale de Lausanne, 1992.
- LÜTHI, Dave, *La construction de l'architecte. Histoire d'une profession en Suisse romande, 1800-1940*, Éd. Alphil, Presses universitaires suisses, Neuchâtel, 2010.

- , *Le compas & le bistouri. Architectures de la médecine et du tourisme curatif: l'exemple vaudois (1760-1940)*, Lausanne, BHMS, 2012.
- MARTIN, Camille, « Alexandre Camoletti », *Das Werk*, 11, 4 (1924), p. 110-111.
- NERFIN, Pauline, *Antoine Leclerc (1874-1963), architecte à Genève*, mémoire de maîtrise, Université de Genève, août 2014.
- RIPOLL, David, *Musée d'ethnographie (ancienne école primaire), Bd Carl-Vogt 65-67 – Genève*, Conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève, étude historique non publiée, juillet 2000.
- SAUGEY, Marc-Joseph, « Totentafel, Antoine Leclerc, architecte FAS », *Das Werk*, 51, 2 (1964), p. 35.

*Crédits iconographiques :*

Fig. 1-3 : AEG, Fonds Leclerc.

Fig. 4 : AEG, dossier d'autorisation de construire TP 1903/Travaux A 120 Annexe 308.

Fig. 5-6 : AEG, AP 280.4.1.

## RECHERCHEMETHODEN ZU BIOGRAFIEN DEUTSCH-FRANZÖSISCHER PROTAGONISTEN IM BAUWESEN STRASSBURGS 1871-1914

Eine maßgebliche Aufgabe im Rahmen des Projektes „METACULT – Kulturtransfer in Architektur und Stadtplanung, Straßburg 1830-1940“ stellte die Erfassung oder auch Vervollständigung ausgewählter Biografien wichtiger Persönlichkeiten im Kontext des Straßburger Bauwesens dar. Relevant waren hier vor allem Daten über das Studium sowie das spätere Wirken von Bautätigen. Dies bedeutet nicht nur eine alleinige Analyse des Schaffens der Personen. Vielmehr sollten auch Ausbildungswege, amtliche Stellungen innerhalb der Bauverwaltung sowie Funktionen in den zu dieser Zeit immer einflussreicher werdenden unterschiedlichen Berufsverbänden mit aufgenommen werden. Ziel ist nun, die Ergebnisse der Nachforschungen zu zeigen und einen Überblick über die Recherchemöglichkeiten und -methoden zu geben, mit denen die sehr unterschiedlichen Quellen in Hochschularchiven, Verwaltungsakten, Archiven der Berufsverbände, Nachlässen, Adressbüchern sowie die relevante Sekundärliteratur erschlossen wurden und weiter werden können.

Im Rahmen des Projektes „METACULT – Kulturtransfer in Architektur und Stadtplanung. Straßburg 1830-1940“ wurden unter anderen inhaltlichen Schwerpunkten vor allem die biografischen Daten von Protagonisten im Bauwesen Straßburgs erforscht. Im Folgenden werden hierfür die Ergebnisse der Auswertung historischer Studienunterlagen sowie der Mitgliederlisten der technischen Berufsverbände erläutert. Ziel der Recherchen war vor allem eine Vervollständigung und Erweiterung von bisher bekannten biografischen Daten aus Lexika und anderen Quellen. Diese Erkenntnisse waren zum einen eine wichtige Quelle für Bearbeiterinnen und Bearbeiter innerhalb des Projektes METACULT, die auch zu anderen Themenbereichen

gearbeitet haben. Zum anderen war auch eine quantitative Aufstellung in Form von Publikation<sup>1</sup> und Bereitstellung das Ziel.

*Recherchen zu Ausbildungsbiografien*

Während des von den Projektmitarbeiterinnen und -mitarbeitern untersuchten Zeitraumes existierte im Deutschen Reich ein vorwiegend zweigeteiltes Bildungssystem<sup>2</sup>:

In ihrer Stellung niedriger eingeordnet als die Technischen Hochschulen, existierten die so genannten Baugewerkschulen. Diese entstanden vorwiegend in der zweiten Hälfte des 19. Jahrhunderts als mittlere Bildungseinrichtungen mit einem verstärkten Praxisbezug zu den Baugewerken. Es entstanden deutlich mehr dieser Baugewerkschulen als Technische Hochschulen.

Sich am Vorbild der École Polytechnique in Paris orientierend, entstanden schon zu Beginn des 19. Jahrhunderts in zahlreichen größeren Städten des Deutschen Reiches die Technischen Hochschulen, die teilweise auch zunächst als Polytechnische Hochschulen bezeichnet wurden.

In Karlsruhe entwickelte sich diese Schule im Jahr 1825 aus der Zusammenlegung der Ingenieurschule Johann Gottlieb Tullas und der Bauschule Friedrich Weinbrenners (die allerdings bis zu dessen Tod noch administrativ unabhängig blieb).

Im Rahmen der Forschung innerhalb des Projektes METACULT konzentrierten sich die biografischen Forschungen auf die Technische Hochschule Karlsruhe. Dies hat zum einen die geografische Nähe zu Straßburg zum Grund, zum anderen sind hier auch die meisten historischen Matrikellisten im Archiv des Karlsruher Instituts für Technologie (KIT) überliefert. Anfragen bei zahlreichen anderen Hochschulen ergaben, dass hier die Unterlagen meist Opfer von Kriegszerstörungen

---

1. S. Hosseinabadi, „Un dictionnaire des architectes et des entrepreneurs de Strasbourg (1824-1942)“.

2. Dazu bisher im Rahmen des Projekts Metacult erschienen: S. Hosseinabadi, „Parcours d'élèves architectes“; Ch. Weber, „Die Architekturausbildung an der Kaiserlich Technischen Schule in Straßburg im Kontext des technischen Bildungswesens in Deutschland“; P. Liptau, „Elsässische Studenten an deutschen Bildungseinrichtungen“.



Abb. 1 — Technische Hochschule Karlsruhe, Hörsaal im Aulabau, Architekt: Joseph Durm, 1899.

geworden oder aber entsorgt worden waren. Dies betrifft auch die Listen der Karlsruher Baugewerkschule.

Die Matrikellisten der Technischen Hochschule Karlsruhe (Abb. 1) (ursprünglich Polytechnikum, heute KIT Karlsruhe) sind von 1835-1860 als lückenhafte Namenslisten auf Mikrofilm vorhanden. Nach einer Lücke bis 1898 existieren dort detailliertere Listen, teilweise bereits digitalisiert, teilweise ebenfalls auf Mikrofilm (Abb. 2). Im Untersuchungszeitraum 1898 bis 1920 sind dies insgesamt 1300 Doppelseiten, die vollständig untersucht werden mussten, da die Listen nicht nach Fachbereich geordnet geführt worden sind. 200 Seiten des gleichen Aufbaus existieren ebenfalls für Hospitanten (Gasthörer). Ferner lassen sich 700 Rückmelderlisten finden, die allerdings als normale Namenslisten ohne weitere Informationen geführt sind (Abb. 3).

Als Beispiel kann hier der, später in Straßburg eine wichtige Rolle spielende Architekt Paul Dopff herangezogen werden. Wir finden ihn zunächst auf der Immatrikulationsliste von 1905 sowie in den Folgejahren bis zum Sommersemester 1908 in den Rückmelderlisten.

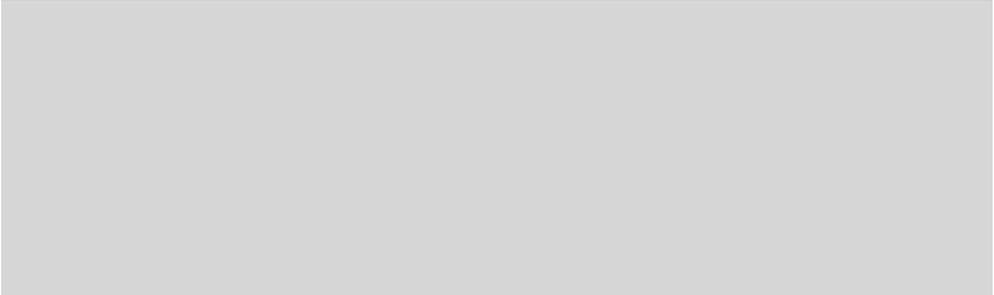


Abb. 2 — Auszug aus der Matrikelliste der Technische Hochschule Karlsruhe, Wintersemester 1905/1906.



Abb. 3 — Auszug aus der Rückmelderliste im Sommersemester 1908.

Neben der Zeit und dem Ort seines Studiums kann nun auch über eine Aufstellung der zu dieser Zeit tätigen Hochschullehrer<sup>3</sup> zugeordnet werden, bei wem der entsprechende Student studiert haben könnte. In diesem Fall kommen Hermann Billing, Carl Schäfer, Josef Durm, Hermann Krabbes, Adolph Weinbrenner, Max Laeuger, Friedrich Ratzel oder Otto Warth als Hochschullehrer in Frage. Wir wissen allerdings, dass Paul Dopff bei Hermann Billing studiert hatte und nach seinem Studium mit ihm nach Kiel gegangen war, um dort beim Projekt um den Rathausbau mitzuarbeiten<sup>4</sup>. In einem weiteren Schritt konnte ein Abgleich mit den historischen Adressbüchern Straßburgs erfolgen,

---

3. Aufstellung der Hochschullehrer im Fach Architektur an der Technischen Hochschule Karlsruhe, unveröffentlichte Arbeit, erstellt von Dorothea Roos, Institut für Kunst- und Baugeschichte, Fachgebiet Baugeschichte, KIT Karlsruhe.

4. Nach freundlicher Auskunft von Dr. Wolfgang Voigt, DAM Frankfurt.

woraus zu erfahren ist, dass Dopff im Anschluss an diese Tätigkeit in seine Heimat Straßburg zurückkehrte und hier als Architekt tätig war.

Die Auswertung von Quellen dieser Art ist von besonderer Relevanz, da es nach aktuellem Forschungsstand keine detaillierten Sekundärquellen zum Studium von Elsass-Lothringern gab. Einzig findet sich ein Artikel einer statistischen Aufstellung in einer zeitgenössischen Bauzeitschrift<sup>5</sup>. Hier ist nur die Angabe zu finden, nach der vermutlich im Untersuchungsjahr 1898 von insgesamt 111 Studenten und 14 Hospitanden aus dem Elsass, 44 in Karlsruhe, 27 in Darmstadt, 21 in München, 15 in Stuttgart und alle weiteren an anderen preußischen Hochschulen studierten.

Einige Statistiken finden sich auf den Deckblättern der Matrikellisten der Technischen Hochschule Karlsruhe. Fehlende Daten konnten zu statistischen Zwecken größtenteils manuell aus den Listen ausgezählt werden<sup>6</sup>.

Somit ergab sich aus den durchgeführten Forschungen eine Vervollständigung von zahlreichen Biografien sowie eine quantitative Aufstellung Studierendendaten, eine statistische Auswertung der Studierendenzahlen der Zeit, ein Überblick über die Hochschulentwicklung sowie Ortswechsel von Studierenden. Zudem ermöglichte sie eine teilweise Zuordnung von Studierenden zu Architekturlehrern, woraus unter Umständen auch eine Formanalyse möglich werden kann.

---

5. „Die Bestrebung zu Errichtung einer technischen Hochschule im Elsass“.

6. P. Liptau, „Elsässische Studenten an deutschen Bildungseinrichtungen“.

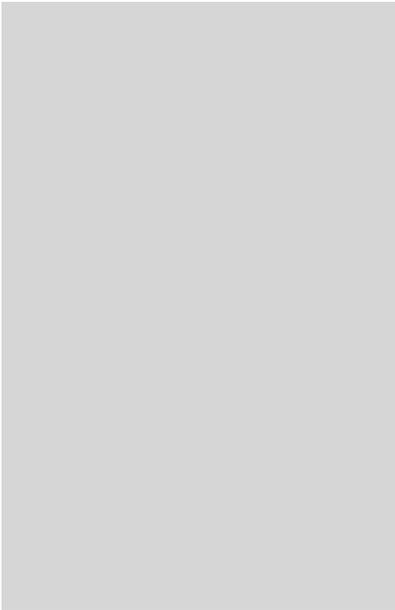


Abb. 4 — Teilnehmerkarte der XI. Wanderversammlung des Verbandes Deutscher Architekten- und Ingenieurvereine, 26. bis 30. August 1894.

### *Berufsverbände*

Im Folgenden werden die erfolgten Untersuchungen der Mitgliederlisten von technischen Berufsverbänden und die daraus resultierenden Ergebnisse erläutert<sup>7</sup>.

Der Verein Deutscher Ingenieure (VDI) wurde im Jahr 1856 gegründet. Mitglied im VDI konnten allerdings auch Nicht-Ingenieure werden, die nur eine handwerkliche Ausbildung absolviert hatten oder auch Techniker, die in der Industrie tätig waren. Besonders diese Konstellation sicherte dem Verein eine hohe Attraktivität und damit im Vergleich zu den reinen Architektenvereinen sehr hohe Mitgliederzahlen.

Diese wurden in der vereinseigenen Zeitschrift publiziert. Die separaten Listen der Jahre 1890 bis 1956 sind außerdem als Einzelbücher greifbar<sup>8</sup>. Dort finden sich die Mitgliederaufstellungen sortiert nach Regionalverbänden und enthalten auch die Listen der Vorsitzenden der Dach- und Regionalverbände. Ein Regionalverband für Elsass-Lothringen wurde erst 1895 gegründet, so dass hier erst Daten ab dem Folgejahr 1896 vorliegen. Er zählte in diesem Jahr bereits 96 Mitglieder, deren Anzahl bis 1900 auf 297 anstieg. Im Jahr 1910 findet sich die höchste Mitgliederzahl von 525. Mitglied in Straßburg ist unter anderem auch der Bauunternehmer Eduard Züblin, der hier als Ingenieur

7. Grafische Aufstellung über sämtliche Berufsverbände in E. Bolenz, *Vom Baubeamten zum freiberuflichen Architekten*; einen weiteren detaillierten Einblick in die Geschichte der Berufsverbände gibt der Aufsatz von Christiane Weber in diesem Buch.

8. Mitgliederverzeichnisse des Vereins Deutscher Ingenieure, 1882-1922, KIT-Bibliothek: ZA 750.

und Bauunternehmer geführt wird, obwohl dieser keine akademische Ausbildung erfahren hatte<sup>9</sup>. Weiter findet sich in der Liste auch der Fabrikant Heinrich Wagner, der die Firma Gebrüder Wagner in Straßburg-Königshofen führte.

Die Ortsgruppe des Architekten- und Ingenieurvereins Straßburg wurde im Jahr 1871 gegründet, und in den Dachverband (Verband deutscher Architekten- und Ingenieurvereine) im Jahr 1874 aufgenommen. Im Besonderen durch die von den Ortsgruppen veranstalteten Wanderversammlungen kommt dem AIV eine besondere Bedeutung zu.

Bei diesen Wanderversammlungen wurden von den einzelnen Ortsverbänden andere Ortsvereine innerhalb des Dachverbandes in die jeweilige Stadt eingeladen (Abb. 4). Ziel war es vor allem die Stadt selbst, aber allen voran das dortige Bauschaffen zu präsentieren. In Straßburg war dies besonders wichtig, um zu zeigen welche Leistung hier ab 1871 erbracht worden war, um die Stadt zu einer modernen Metropole werden zu lassen. Gleichzeitig war die Wanderversammlung im Jahre 1894 auch ein geselliges und zwangloses Forum für Austausch zwischen so genannten reichsdeutschen Zugewanderten und den Alt-Elsässern.

Seit im Jahre 1877 der Band „Berlin und seine Bauten“ als Ergebnis der dortigen Wanderversammlung erschienen war, wurde oftmals im Anschluss an die Veranstaltung ein umfassendes Überblickswerk zur Baugeschichte und Bautätigkeit der Gastgeberstadt herausgegeben. Bereits nach den Wanderversammlungen in Berlin, Hamburg, Hannover, Frankfurt am Main sowie Köln waren solche, mehrere hundert Seiten, mit Texten, Bildern und Zeichnungen umfassenden Publikationen entstanden<sup>10</sup>.

Inhalt der in wenigen Monaten entstandenen Straßburger Publikation „Strassburg und seine Bauten“<sup>11</sup> (Abb. 5) war einerseits die Geografie und die Baugeschichte der Stadt. Ebenso wurde ein großer Teil dem aktuellen und jüngsten Baugeschehen gewidmet. Dies bezog sich hier unter anderem auf die Bauprojekte des Kaiserpalastes (Hermann Eggert, 1888) oder auf das Kollegiengebäude der Kaiser-

9. Ch. Weber, „Der Ingenieur Eduard Züblin in Straßburg“.

10. Das erste Buch dieser sehr losen Reihe wurde 1870 zu Karlsruhe herausgegeben. Der Berliner Band von 1877 gab den Maßstab für die späteren Publikationen vor: Architekten- und Ingenieurverein Berlin (Hrsg.), *Berlin und seine Bauten*.

11. Architekten- und Ingenieurverein für Elsass-Lothringen (Hrsg.), *Strassburg und seine Bauten*.

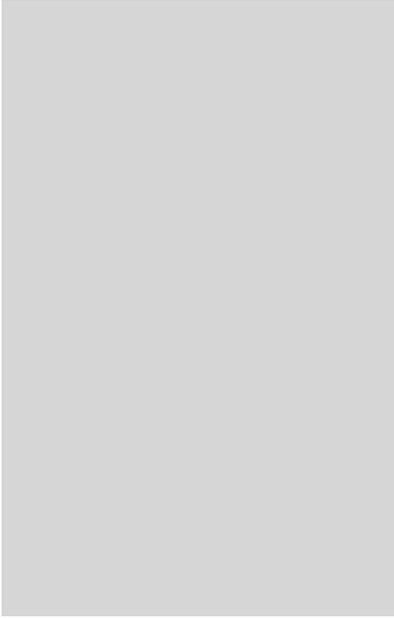


Abb. 5 — Titelseite *Strassburg und seine Bauten*, mit einem Stich von Walter Eberbach, 1894.

Wilhelms-Universität (Otto Warth, 1884). Weiter widmete man sich auch den Ausführungen über die nach 1871 erarbeiteten Stadterweiterungsplanungen. Die Bedeutung des damals aktuellen Bauschaffens lässt sich daran ablesen, dass nahezu die Hälfte des Buches der zeitgenössischen Architektur sowie den Bauten der städtischen Infrastruktur gewidmet ist. Unter den mitwirkenden Autoren finden sich die Namen der Architekten wieder, die während der Wanderversammlung die Stadtführungen übernommen hatten<sup>12</sup>. Hier ist vor allem Johann Carl Ott zu nennen, der sowohl als Vortragender als auch als Autor mehrerer Beiträge in *Strassburg und seine Bauten* in Erscheinung

trat. Neben den in Straßburg bekannten Mitgliedern des Vereins, wie Friedrich-Wilhelm Beemelmans oder Maximilian Metzenthin, erscheinen unter den Autoren auch Herrmann Kriesche und Georg Dehio, der einen großen Abschnitt zur Baugeschichte des Straßburger Münsters und zur zerstörten ehemaligen Dominikanerkirche verfasst hatte. Die beiden Letztgenannten waren Ehrenmitglieder des Vereins. Auch dem Verleger Karl J. Trübner aus Straßburg, in dessen Verlag das Buch 1894 erschien, wurde im Zusammenhang mit der Publikation *Strassburg und seine Bauten* die Ehrenmitgliedschaft im VDAI verliehen. Trübner unterstützte mit einem Legat auch die 1906 gegründete „Straßburger

12. Vollständige Autorenliste in Anordnung des Erscheinens und in Schreibweise wie abgedruckt: Borries, E. v.; Dehio, G.; Meyer, E.; Polaczek, E.; Schmitz, Th.; Schricker, A.; Stadtbaurath Ott, Joh.-C.; Hausmann, S.; Müller, Louis; Kreisbauinspektor Wägner; Baurath Metzenthin; Universitätsbaumeister Mayer; Architekt Issleiber; Garnisonsbauinspektor Kahl; Garnisonsbauinspektor Gabe; Post-Baurath Bettcher; Regierungsrath Kriesche; Ministerialrath Beemelmans; Ministerialrath Fecht; Baurath Doell; Direktor der Gasanstalt Weinlig.

Wissenschaftliche Gesellschaft“, die vor allem aus dem Umkreis der Kaiser-Wilhelms-Universität ihre Mitglieder rekrutierte<sup>13</sup>.

Die vollständigen Mitgliederlisten des Vereines liegen für die Jahre 1895, 1897, 1898 sowie 1900 vor<sup>14</sup>. Den Listen sind folgende Informationen zu entnehmen: Nachname, ausführliche Adresse in Straßburg bei einheimischen Mitgliedern oder Wohnort ohne genaue Adresse bei auswärtigen Mitgliedern, Amt/Beruf, gegebenenfalls Funktion innerhalb des Vereins sowie Mitgliedsstatus (einheimisch oder auswärtig, Ehrenmitglied, ordentlich oder außerordentlich). Selten sind auch die Vornamen der Personen angegeben. Für eine genaue Auswertung in Hinsicht auf die biografischen Recherchen zu Einzelpersonen konnten die Vornamen von in Straßburg ansässigen Mitgliedern meist durch Abgleich von Nachnamen und Adresse mit den Adressbüchern der Stadt Straßburg desselben Jahres recherchiert werden<sup>15</sup>. Die in den Listen genannten Berufsbezeichnungen und amtlichen Titel ermöglichten einen Einblick in die Mitgliederstruktur des Vereins. Im VDAI – das kann allerdings nur geschätzt werden – finden sich verhältnismäßig viele „reichsdeutsche“ Mitglieder.

Insgesamt lassen sich im untersuchten Zeitraum 180 Mitglieder ausmachen. Weitere Erkenntnisse konnten ab dem Jahrgang 1878 in der Zeitschrift des Verbandes *Zeitschrift für Baukunde* (ab 1885 *Wochenschrift für Baukunde*) gewonnen werden. Beispielsweise in einem Artikel zur Winterfeier des Verbandes im Jahre 1886 konnte ausgelesen werden, wer zu dieser Zeit den Vorstand über die Ortsverbände hatte.

Der Bund Deutscher Architekten (BDA) wurde im Jahr 1903 ausschließlich für frei tätige Architekten gegründet. Für eine Recherche zu den Mitgliedern standen die Mitgliederlisten der Jahre 1916 sowie 1930 zur Verfügung, die bereits vom historischen Archiv des BDA

---

13. G. Wolfram, „Die wissenschaftlichen Vereine in Elsaß-Lothringen von 1871-1918“, S. 129. Dieses Werk muss unbedingt quellenkritisch gelesen werden, dennoch lassen sich in diesem Aufsatz wichtige Fakten zu den wissenschaftlichen Vereinen finden.

14. Zur Auswertung standen die Mitgliederlisten der Jahre 1895, 1897, 1898 sowie 1900 zur Verfügung (AVCUS: 1 ALS 5).

15. Im Rahmen des Projektes METACULT wurden die Adressbücher (AVCUS: BA 1592) der entsprechenden Jahre durch Shahrām Hosseinabadi nach tätigen Architekten untersucht, deren Daten von ihm in eine Datenbank eingegeben wurden, die den Bearbeiterinnen und Bearbeitern zur Verfügung gestellt wurde.

digitalisiert wurden<sup>16</sup>. Im ersten vorliegenden Jahrgang 1916 finden sich in Straßburg lediglich drei Mitglieder: Heinrich Backes, Franz Lütke und Otto Zache. Diese sind allerdings als „auswärtige Mitglieder“ der Karlsruher Ortsgruppe zugeordnet. Es kann nicht mit Sicherheit gesagt werden, ob es eine Ortsgruppe in Straßburg vor dem Ausbruch des Zweiten Weltkrieges gegeben hat. Hierfür gibt es nach aktuellem Informationsstand keine Belege. In den Adressbüchern der Stadt, in der andere Vereine und Verbände gelistet sind, ist der BDA nicht mit einem Sitz in Straßburg aufgeführt.

Der Werkbund wird als Verband 1907 gegründet als eine auf die gestalterische Avantgarde zielende Vereinigung. Die Gründungsinitiative ging maßgeblich von Hermann Muthesius aus, der durch seine Tätigkeit in der deutschen Botschaft in London vom englischen Wohnungsbau beeinflusst worden war. Er zählte 1908 bereits 491 Mitglieder, bis 1915 sollten es insgesamt sogar 1972 werden<sup>17</sup>. 1912 wurde eine österreich-ungarische Filiale gegründet, der 1913 eine schweizerische folgte<sup>18</sup>. Die Mitgliederlisten erscheinen als Einzelhefte, jedoch nur in Abständen zwischen ein und drei Jahren. Neben einer Aufstellung der jeweiligen Vorsitzenden enthalten sie auch eine vollständige, alphabetisch geordnete Mitgliederliste inklusive Angabe des Wohnortes. Bereits ein Jahr nach Gründung wird eine Ortsgruppe „Elsass“ angegeben. Die Listen sind nach unterschiedlichen Ordnungsprinzipien geführt: 1908 gibt es zwei Listen, einmal nach Fach/Beruf, einmal nach Ortsgruppen sortiert. 1910 ist die Liste alphabetisch geführt und die regionale Zuordnung ist nur über ein Regionskürzel in einer Tabelle möglich. 1912 gibt es nur eine alphabetische Liste ohne Zuordnungsmöglichkeiten. Bis 1916 finden sich in all diesen Listen nur drei Architekten, die in Straßburg tätig gewesen waren: Theophil Berst, Gustav Oberthür sowie Fritz Beblo.

---

16. Archiv des Bundes Deutscher Architekten, Mitgliederliste des BDA, 1916 und 1930 (Digitalisat erhalten vom Archiv des Bund Deutscher Architekten).

17. K. Junghans, *Der deutsche Werkbund*, S. 28.

18. K. Junghans, *Der deutsche Werkbund*, S. 29.

*Fazit*

Die Erkenntnisse aus den Forschungen zu Hochschulgeschichte, Ausbildungsbiografien sowie den Mitgliederlisten der Berufsverbände ergeben zusätzliche eigene Forschungsbereiche, die eine Basis für weitere Untersuchungen ergeben.

Zusätzlich zu den untersuchten Quellen wurden auch zahlreiche biografische Daten aus Publikationen, Zeitschriften sowie Archiven (Verwaltungs- und Personalakten<sup>19</sup>) verwendet. Manche Erkenntnis stammt auch aus online verfügbaren Quellen, wie Portalen zur Ahnenforschung<sup>20</sup> sowie oftmals auch Nekrologen oder Gefallenemeldungen.

Im Rahmen des Projektes METACULT sind hier zahl- und umfangreiche Erkenntnisse zu Biografien zusammengetragen worden, die nun in einer Endpublikation des Projektes in Einzelbiografien zusammengefasst werden. Eine quantitative Aufstellung aller Daten ist mittlerweile als Sonderheft des Projektes erschienen<sup>21</sup>.

Peter LIPTAU  
Karlsruher Institut für Technologie, Karlsruhe

---

19. T. Möllmer, Ch. Weber, „Die Entstehung einer deutschen Musterbauverwaltung“.

20. Hier bieten sich zahlreiche Online-Foren unterschiedlicher Qualität an. Das hier größte Netzwerk bietet die Seite [familysearch.org](http://familysearch.org).

21. S. Hosseinabadi, „Un dictionnaire des architectes et des entrepreneurs de Strasbourg (1824-1942)“.

## BIBLIOGRAPHIE

- „Die Bestrebung zur Errichtung einer technischen Hochschule im Elsass“, *Deutsche Bauzeitung*, 95, 11 (1899), S. 600.
- Architekten- und Ingenieurverein Berlin (Hrsg.), *Berlin und seine Bauten*, Berlin, Ernst und Korn, 1877.
- Architekten- und Ingenieurverein für Elsass-Lothringen (Hrsg.), *Strassburg und seine Bauten*, Straßburg, Karl J. Trübner, 1894.
- BOLENZ, Eckard, *Vom Baubeamten zum freiberuflichen Architekten – Technische Berufe in Bauwesen (Preußen/Deutschland, 1799-1931)*, Frankfurt, Peter Lang, 1991.
- HOSSEINABADI, Shahram, „Parcours d’élèves architectes. De l’école de dessin (1803) à la technische Winterschule (1874)“, *Metacult*, 1 (2014), S. 44-48.
- , „Un dictionnaire des architectes et des entrepreneurs de Strasbourg (1824-1942)“, *Metacult*, 5 (2016), S. 4-19.
- JUNGHANS, Kurt, *Der deutsche Werkbund – sein erstes Jahrzehnt*, Berlin, Henschel, 1982.
- LIPTAU, Peter, „Elsässische Studenten an deutschen Bildungseinrichtungen. Eine Betrachtung am Beispiel Karlsruhe“, *Metacult*, 3 (2015), S. 55-59.
- MÖLLMER, Tobias, WEBER, Christiane, „Die Entstehung einer deutschen Musterbauverwaltung. Stadtbauamt und Baupolizei in Straßburg 1871-1918“, *Metacult*, 2 (2015), S. 53-58.
- WEBER, Christiane, „Die Architekturausbildung an der Kaiserlich Technischen Schule in Straßburg im Kontext des technischen Bildungswesens in Deutschland“, *Metacult*, 1 (2014), S. 49-67.
- , „Der Ingenieur Eduard Züblin in Straßburg. Erste Überlegungen zu bautechnischen Transferphänomenen“, *Metacult*, 2 (2015), S. 39-44.
- WOLFRAM, Georg, „Die wissenschaftlichen Vereine in Elsaß-Lothringen von 1871-1918“, in *Das Reichland Elsass-Lothringen 1871-1918*. Band 3: Wissenschaft, Kunst und Literatur in Elsass-Lothringen

1871-1918, hrsg. von Georg Wolfram, Frankfurt, Selbstverlag des  
Elsass-Lothringen Instituts, 1934.

*Abbildungsnachweis*

Abb. 1: Stadtarchiv Karlsruhe

Abb. 2-3: KIT-Archiv Karlsruhe

Abb. 4: AVCUS 1 ALS 5

Abb. 5: Architekten- und Ingenieurverein für Elsass-Lothringen (Hrsg.),  
*Strassburg und seine Bauten*, Straßburg, Karl J. Trübner, 1894.

